



BASE NAUTIQUE DE LA JONCTION

—
LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE
BASE NAUTIQUE DE LA JONCTION

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
MARS 2024

**CONCOURS DE PROJETS
D'ARCHITECTURE
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE
OUVERTE**

—
LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE
BASE NAUTIQUE DE LA JONCTION

- A** INTRODUCTION
- B** RAPPORT DU JURY
- C** LEVÉE DE L'ANONYMAT
- D** PROJETS PRIMÉS
- E** PROJETS NON PRIMÉS

2
1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 37

OBJETS TROUVÉS

Architecte

**Niklaus Graber
& Christoph Steiger
Architekten
ETH/BSA/SIA GmbH**



A INTRODUCTION

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

La volonté d'aménager un nouveau parc public à la pointe de la Jonction est née sous l'impulsion du Forum Pointe de la Jonction. La démarche participative et la réflexion paysagère sur le site ont conduit à la décision de déplacer les activités nautiques à l'entrée du parc, objet du présent concours, permettant ainsi la suppression des accès motorisés dans son centre.

À l'élaboration du cahier des charges, le jury a d'emblée orienté les réflexions des concurrents, soulignant l'importance de la notion de durabilité, en particulier par l'évaluation du potentiel de maintien en place de l'existant et du réemploi sur site : un bâtiment administratif des TPG des années 1980 est inclus dans le périmètre du concours et une partie des anciens couverts TPG situés dans le parc vont être prochainement déconstruits.

Même si l'objet du concours est modeste, la problématique est importante et délicate. Plusieurs questions se sont posées :

- De par sa situation à l'entrée du parc, le nouveau Canoë Club deviendra-t-il l'emblème de la Pointe de la Jonction? Est-ce approprié qu'il le soit?
- Le caractère privé du Canoë Club et son fonctionnement sont-ils compatibles avec cette position à l'entrée?
- Est-il raisonnable de démolir le bâtiment administratif?
- En cas de maintien, le bâtiment saura-t-il accueillir des éléments du programme et répondre à l'usage sans devoir être trop altéré?
- Dans une perspective de réutilisation, les fermes structurelles du couvert des TPG ne sont-elles pas surdimensionnées par rapport au volume à créer?

L'exercice n'était pas facile mais le thème et sa problématique contextuelle ont suscité l'intérêt de la profession. Le jury salue l'apport des 73 projets qui a nourri ses réflexions et lui a permis d'avancer dans ses analyses. Il s'est réuni pendant trois journées entières. La première prise de connaissance des projets s'est faite par groupes, afin de consacrer le temps nécessaire à la compréhension de chaque projet. Ensuite, chaque décision s'est prise en plenum. Le jury a examiné d'abord l'insertion des projets dans le contexte et leur cohérence d'ensemble, qu'ils maintiennent ou non la construction existante, qu'ils utilisent ou non des matériaux existant sur le site.

Au fur et à mesure de son travail, grâce aux possibilités de comparaison qu'offre le concours, le jury a précisé ses positions.

Il a constaté que l'implantation parallèle à la berge, à l'image du club nautique actuel, était délicate sur le nouveau site, du point de vue fonctionnel et paysager. Le contexte est plus sauvage, la déclivité importante et la frange arborée existante doit être maintenue et densifiée.

Le jury a acquis la certitude que le nouveau club de canoë devait accompagner l'entrée du parc plutôt que s'imposer comme objet emblématique, notamment de par sa proximité avec l'ancienne usine Kugler. Une expression d'infrastructure, une certaine appartenance industrielle faisant écho au contexte a été préférée. En regard des considérations climatiques et sociales, la démolition du bâtiment administratif était acceptable, à la condition d'une réelle plus-value pour le lieu et pour l'usage du club de canoë. Dans la notion de durabilité, la construction devait émerger d'une étude des opportunités disponibles sur le site et ne pas se cantonner à une liste de matériaux biosourcés ou de réemploi.

La liberté laissée aux concurrents sur le maintien ou non de l'existant, sur le réemploi ou non d'une partie du couvert, était risquée mais s'est révélée fructueuse. La procédure de concours a prouvé qu'elle avait ici tout son sens. Les débats menés tout au long du jugement étaient passionnants parce que très diversifiés, à l'image des projets rendus. Chaque membre a œuvré dans le même but, dans une entente et une écoute mutuelle. Chacun s'est senti investi et responsable du rôle qui lui a été confié. C'est aussi pourquoi la détermination du projet lauréat, qui répond entièrement au cahier des charges, s'est faite à l'unanimité moins deux abstentions, la pesée des avantages et des inconvénients n'étant pas simple. Il est remarquable que ce projet, si modeste soit-il, ait soulevé autant de réflexions. Nous ne prétendons pas avoir trouvé une marche à suivre universelle, mais avons tous, je pense, la certitude du devoir accompli.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du jury et en particulier Charlotte Malignac, co-directrice du DACM, et Philippe Meylan, directeur de la DPBA, qui, sans me connaître, m'ont fait confiance et m'ont laissé composer le jury professionnel. Un bon jury ne fonctionne que si l'encadrement et le travail en amont est bien préparé, je profite donc de ces lignes pour saluer l'excellente contribution, le savoir-faire et l'engagement passionné de Fabrice Bonnet, architecte à la DPBA en charge de l'organisation de ce concours.

Mme Astrid Dettling Péléraux, Architecte EPFL-SIA, bureau Dettling Péléraux Architectes, Lausanne - Présidente du jury

MOT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

À la confluence de l'Arve et du Rhône, là où les eaux calmes et les eaux sauvages se rencontrent, la pointe de la Jonction se dégage comme un site estropié, mais emblématique. La population genevoise, les associations et habitant-e-s du quartier, conscients du potentiel exceptionnel de la pointe de la Jonction, militent pour rendre ce site public.

Des crédits ont été votés par la Ville de Genève et de nombreuses démarches ont été entreprises. Pour certains, ces démarches ne sont pas assez rapides. Pour d'autres, ils ne se retrouvent que partiellement dans les propositions d'aménagements. Pourquoi? Que se passe-t-il dans les coulisses d'un tel projet?

Tout a commencé par une mobilisation citoyenne, puis par le soutien du Conseil municipal qui a voté deux crédits, de pré-étude et d'étude. Et maintenant, les demandes de crédits de constructions vont suivre!

Pour mener un projet d'une telle complexité, le Département des constructions, de l'aménagement et de la mobilité (DACM) doit s'entourer d'une multitude de mandataires spécialisés : des architectes, des architectes paysagistes, des ingénieurs spécialisés en environnement, en nuisance sonore, en eau, en pollution, en génie civil, des sociologues, des géographes, etc. Le DACM doit collaborer aussi avec de nombreux services de la Ville et du Canton impliqués, comme le Service des espaces verts, le Service des sports pour les animations estivales, le Service de l'espace public, la Voirie, mais aussi avec les offices cantonaux de l'environnement et de l'eau, de l'urbanisme, des monuments et des sites, etc. sachant que par ailleurs, l'ensemble des unités et services du DACM sont déjà en action. Le DACM doit aussi écouter et observer toutes celles et ceux qui fréquentent le site, toutes celles et ceux qui ont participé activement aux ateliers menés dans le cadre de la démarche participative et qui ont fréquenté avec peu ou beaucoup de succès les animations et aménagements éphémères des dernières saisons estivales.

Nous pouvons affirmer que ce projet fait partie des projets d'aménagement les plus transversaux et les plus complexes que la Ville mène et qui va nécessiter une pléthore de démarches administratives préalables au démarrage du projet (notamment établir un diagnostic du site, acquérir la parcelle de l'Etat et l'affecter en zone de verdure, élaborer un plan de site, etc.).

Un tel imbroglio de démarches implique une collaboration avec un nombre important d'acteurs et d'actrices, du quartier ou non, et de professionnel-le-s. Toutes et tous ont un avis, une opinion sur ce que devrait être le futur parc de la Jonction : un lieu en auto-gestion, un parc calme, un lieu d'occupations éphémères, un espace construit ou non, un lieu de promenade, un lieu de baignade, un lieu de vie pour les enfants, un lieu de rencontre pour les jeunes, etc. Une chose est certaine, ce site fait l'objet d'un imaginaire foisonnant!

Étape après étape, nous tentons de faire naître un projet qui devra être le compromis de beaucoup de désirs, en proposant un concept cohérent et adapté à la taille du lieu. C'est un véritable défi! Nous avançons progressivement, et avec ce concours nous franchissons une étape importante. L'entrée du parc va pouvoir être dessinée et le projet du parc va pouvoir se terminer.

Il faudra encore travailler pour obtenir les autorisations de construire et les crédits de construction. Mais on avance!

Aujourd'hui, je me réjouis de voir ce projet franchir une nouvelle étape en retenant le projet lauréat « OBJETS TROUVÉS ». Il s'inscrit complètement dans les enjeux que défend le DACM sous l'impulsion de notre magistrate Frédérique Perler, au travers de la révision du Plan directeur communal, dans le développement du projet du parc avec une volonté de garder, de recycler, de valoriser ce qui peut l'être, de réfléchir à l'économie de moyen.

Tout le patrimoine actuel a un potentiel et quand nous pouvons le garder, nous contribuons activement à la réduction de l'impact sur l'environnement de la construction. Cet acte ne peut se concrétiser sans compromis, sur les usages, les surfaces, la performance, les qualités esthétiques. Le jury a jugé que le projet « OBJETS TROUVÉS » avait réussi un très joli tour de passe-passe. J'espère que les futures usagères et usagers trouveront dans ces nouveaux locaux un lieu adapté pour s'entraîner.

Le canoë est une activité historique de la pointe et les halles TPG auront, elles, marqué une histoire de ce site. Les deux se croisent dans un projet tout trouvé à l'entrée du futur parc!

Mme Charlotte Malignac, Urbaniste, Codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève – Vice-présidente du jury

PLANS ET SITUATION



crédits plan et photo : SITG 2022

B RAPPORT DU JURY

1 ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage sont la Ville de Genève.

2 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009).

La langue officielle du concours est exclusivement le français. Cette condition est applicable à toutes les phases de la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

3 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Ville de Genève souhaite réaliser la construction d'une nouvelle base nautique, à l'entrée du futur parc de la Pointe de la Jonction.

Le quartier de la Jonction est dense et manque d'espaces verts et de lieux publics de détente malgré sa situation exceptionnelle à la confluence du Rhône et de l'Arve.

La relocalisation du dépôt des bus des Transports publics genevois (TPG) à Cointrin, courant février 2021, a donné l'opportunité d'engager un projet de parc et de repenser tout l'aménagement de la pointe de la Jonction. Le périmètre de l'aménagement du parc se situe entre l'usine Kugler et la pointe de la Jonction, et englobe le sentier des Saules sur toute sa longueur.

La volonté de créer un nouveau parc public à la pointe de la Jonction est née sous l'impulsion du Forum Pointe de la Jonction (FPJ). Suite à la pétition « pour un parc à la Jonction », le FPJ a mis en place une démarche participative qui a abouti au dépôt du projet de délibération PRD-162 au Conseil municipal, pour financer les études préliminaires du projet du parc.

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc, il est nécessaire de réorganiser les activités nautiques (canoë, rafting et paddle). En effet, leur emplacement actuel au bout de la pointe de la Jonction implique de maintenir des accès motorisés fréquents dans le centre du parc, incompatibles avec les usages futurs.

Dès lors il est proposé, en accord avec les associations, de relocaliser le Canoë Club et les autres activités nautiques à l'entrée du parc et du réseau routier existant. Le projet de cette nouvelle base nautique est l'objet du présent concours, dans un périmètre défini avec différentes entités appelées à venir faire vivre ce lieu.

Dans le périmètre de construction, il est laissé à la libre interprétation du concurrent de conserver le bâtiment existant, le transformer, l'étendre et/ou le démolir pour une possible construction nouvelle.

Par ailleurs, les concurrent-e-s peuvent, s'ils le trouvent judicieux, réemployer une partie du bâtiment des TPG sur le site et/ou une partie des halles démolies. Il est attendu des concurrent-e-s une construction répondant aux enjeux environnementaux et climatiques. Un concept architectural écologique devra être développé et se décliner tant au niveau des matériaux que du rapport au sol.

4 PROGRAMME

Contexte du site, environnement du concours

Le site de la Jonction, à la confluence du Rhône et de l'Arve, est un lieu emblématique de Genève. Après avoir longtemps été un site occupé par l'industrie avec un quartier populaire dense, ce territoire de la pointe de la Jonction a peu à peu vu son attractivité croître. À l'image de ce qui s'est passé dans d'autres villes (Berne et l'Aar, Zürich et la Limmat), on assiste depuis de nombreuses années à une redécouverte des plaisirs aquatiques urbains, renvoyant bien en aval de la seule Rade les potentiels de loisirs au bord de l'eau. Après avoir été une promenade construite à la fin du 19^{ème} siècle, le sentier des Saules, reliant le Pont de Sous-Terre à l'extrême pointe de la Jonction, jouit d'une grande popularité en été. Il a fait l'objet d'aménagements ponctuels (pontons) permettant une meilleure accessibilité à l'eau.

Le manque d'espaces verts et de lieux publics de détente dans le quartier de la Jonction est relevé depuis longtemps. L'abandon du garage des bus TPG, suite à la mise en service en 2021 du nouveau dépôt « En Chardon » à Meyrin, donne l'opportunité de créer un nouveau parc public à la pointe de la Jonction.

Aujourd'hui, le projet du parc est lancé et l'objectif est de débiter les travaux de ce nouvel espace vert en 2025, du côté du Rhône tout d'abord, puis du côté de l'Arve ensuite. La réalisation de la base nautique précédera la rénovation de l'actuel bâtiment réservé au Canoë Club, de manière à garantir une continuité aux activités de ce dernier.

Le site a fait l'objet d'un diagnostic sommaire sur la présence de polluants et les résultats des études montrent que le sous-sol est constitué de nombreux remblais, ce qui engendre une hétérogénéité des matériaux disposés en de nombreuses couches. Les diagnostics ont démontré que ces sols étaient ponctuellement pollués aux métaux lourds et aux composés organiques volatils.

Enfin, il est à noter que les rives du Rhône et de l'Arve sont bordées de collecteurs des eaux usées des SIG qui ne peuvent à priori pas être modifiés.

Plusieurs bâtiments occupent actuellement le site :

- Les grands hangars TPG, construits à la fin des années soixante.
- Le bâtiment de l'Horloge, bâtiment administratif de style néo-baroque, construit en 1899. L'édifice est inscrit à l'inventaire et est au bénéfice de plusieurs protections patrimoniales.
- Les garages et les ateliers de nettoyage et de réparation des trolleybus des TPG, de construction plus récente, sont appelés dans un premier temps à perdurer sur le site.
- La base du Canoë Club de Genève, construite en 1969, propriété du club avec un bail pour le terrain, est toujours en activité. Ce bâtiment a été inscrit au recensement du patrimoine architectural et des sites du Canton de Genève.
- L'ancienne usine Kugler, construite en 1899 puis agrandie entre 1906 et 1934, avant d'être « sauvée » de la démolition suite à des revendications citoyennes. Sa façade principale fait face à la future base nautique. De par ses qualités architecturales et historiques, ce bâtiment est inscrit au recensement architectural et des sites ainsi qu'au recensement du patrimoine industriel du Canton de Genève. Réhabilité en 2013, il abrite un collectif d'artistes.
- L'ancien bâtiment des locomotives à vapeur des trams, construit en 1908, est l'un des derniers vestiges de remise de motrices à vapeur à Genève. L'édifice est inscrit au recensement architectural et des sites ainsi qu'au recensement du patrimoine industriel du Canton de Genève.
- La passerelle du Bois-de-la-Bâtie, construite et mise en service en 1873. C'est un pont à piétons servant en même temps de support à une conduite hydraulique. Cette passerelle à structure métallique est l'un des derniers ouvrages d'art en serrurerie rivetée à avoir été construit (partiellement reconstruite en 1996 et rénovée en 2023). Cette passerelle a été inscrite au recensement du patrimoine architectural et des sites du Canton de Genève.

L'ensemble des bâtiments avec un intérêt patrimonial « reconnus et prévus maintenus » dans le périmètre du plan de site en cours d'élaboration seront protégés par cette mesure.

Le Canoë Club de Genève a été fondé en 1935. Longtemps plus grand club de canoë-kayak de Suisse, il a fortement contribué à l'essor de ce sport par l'organisation des premières compétitions internationales et des premiers championnats du monde, par des innovations dans la technique et la pratique du canoë-kayak et par ses nombreux et nombreuses champion-ne-s reconnu-e-s internationalement. Encore récemment, trois athlètes ont participé aux jeux olympiques (sur les trois dernières éditions).

Le Canoë Club de Genève est implanté à la pointe de la Jonction depuis 1956, dans une situation géographique propice à ses activités, permettant à la fois aux plus confirmé-e-s de profiter de l'Arve, et aux débutant-e-s, du Rhône. Le canoë figure parmi les premières activités de loisirs s'étant installées de manière durable dans un secteur encore largement occupé, à cette époque, par l'industrie.

Initialement basé dans un hangar de la rue de Monthoux aux Pâquis, le club a pu construire son premier club-house au bord de l'Arve en 1956. Avec l'arrivée des dépôts de la CGTE (ex-TPG) au milieu des années soixante, le bâtiment original du Canoë Club est remplacé par la construction actuelle. Elle est l'œuvre d'une poignée de passionné-e-s, toutes et tous canoëistes et pour certains architectes, parmi lesquels Robert Honegger, benjamin de la célèbre fratrie des constructeurs genevois, ainsi que ses jeunes confrères et amis Jean Rogg et Jean-Claude Lambert. Cette réalisation s'inscrit dans un contexte de développement considérable du club nautique genevois, qui jouit depuis l'après-guerre d'un rayonnement international.

Au début des années 1980, le club-house est surélevé, avant de connaître différentes transformations de ses espaces intérieurs et plusieurs réfections, la dernière en 2021 (création d'une salle de musculation, réfection des vestiaires).

Dans le cadre des études préliminaires à l'aménagement du parc, il s'est avéré nécessaire de réorganiser et relocaliser les activités nautiques (canoë, rafting, paddle). La localisation de la future base nautique sera par ailleurs située dans un endroit stratégique du parc, sur l'une de ses entrées, dans le prolongement de l'axe routier traversant le quartier de la Jonction, à proximité de la passerelle reliant le site au Bois-de-la-Bâtie. Le projet de bâtiment devra s'intégrer à la fois dans un contexte urbain et architectural complexe, et à la fois dans un contexte paysager « sauvage ».

Le bâtiment existant dans le périmètre du concours

Ce bâtiment administratif appartient à la caisse de pension des TPG et est loué au journal Le Courrier depuis septembre 2022. La Ville de Genève mène actuellement des négociations pour reloger le locataire.

Le bâtiment N°A913 a été construit dans les années 1980 par Philippe Joye et est d'un intérêt patrimonial secondaire selon le Recensement Architectural du Canton. Il possède deux niveaux de locaux pour une surface de plancher totale de 413 m².

Un rapport EPIQR+ sur l'état du bâtiment a été mené en janvier 2023 pour les propriétaires actuels et a été transmis aux concurrents dans le cadre des annexes du concours.

Végétation et dispositions paysagères

Le périmètre du concours se situe en bordure de l'Arve, périmètre inconstructible de par la loi. Même si le bord de l'Arve est occupé par un important collecteur d'eaux usées de la Ville de Genève, il est prévu, dans le cadre de la réalisation du parc de la Jonction, de mettre en valeur la ripisylve. Le maintien de toute la végétation existante est impératif. Le dispositif d'accès à l'eau pour les bateaux devra faire l'objet d'un soin particulier.

Le Service des espaces verts demande qu'aucune construction dans le domaine vital des arbres, 1 mètre au-delà de la circonférence, ne soit prévue. Il est demandé aux concurrent-e-s de replanter le maximum d'arbres sur le périmètre, tout en assurant la qualité et la cohérence du projet.

Développement durable, réemploi et impact environnemental

Le concurrent est rendu attentif que son projet architectural propose un concept d'écologie du bâtiment en cohérence avec la stratégie climat cantonale et communale. Stratégies qui soutiennent les économies d'énergies et des énergies renouvelables, les matériaux, mais aussi tout ce qui relève du recyclage et du réemploi.

La nouvelle base nautique sera réfléchie et développée de manière à ce qu'elle réponde aux différents objectifs du Plan climat cantonal 2030 et développe un ensemble de propositions garantissant un confort d'usage des espaces publics et des bâtiments en toutes saisons. Il est également attendu des participant-e-s qu'ils et elles mènent une réflexion sur la flexibilité d'usage et sur la facilité d'entretien du projet.

La réflexion portera également sur la possibilité de valoriser les matériaux terreux, matériaux d'excavation et matériaux minéraux (enrobés, béton de déconstruction, briques) ainsi que sur le réemploi des matériaux du bâtiment existant et ceux issus de la réalisation du parc de la Jonction dans son ensemble, ainsi que des matériaux issus d'autres filières.

Les participant-e-s devront développer l'approche durable du projet en abordant les thèmes de l'économie circulaire, de la co-construction d'une architecture vivante de la nature, et de l'ouverture du projet à ses environs.

Mobilité et accessibilité / accessibilité universelle

La nouvelle base nautique est un lieu accessible au public.

Même si elle ne fait pas partie des équipements du parc proprement dit, elle en est un des éléments constitutifs.

Une ligne de bus desservira à terme la pointe de la Jonction et aura son terminus devant l'édifice rénové de l'administration des TPG. Le rebroussement des véhicules se fera autour d'un autre bâtiment servant au nettoyage des trolleybus.

L'accessibilité de la base nautique aux véhicules doit être possible pour le transport des bateaux, en fin ou début d'activité.

À l'exception du stationnement des minibus et remorques, ainsi que d'une zone de chargement et déchargement du Canoë Club, aucun véhicule motorisé ne pourra stationner à proximité de la base nautique. Les vélos devront être garés sur les emplacements mis à disposition des usager-ère-s du parc, à proximité.

L'accessibilité universelle est demandée dans la mesure du possible, même si la situation en zone inondable implique un dégagement du sol d'une hauteur de 1 mètre pour le 1^{er} niveau des constructions. Les concurrent-e-s veilleront à satisfaire les exigences en matière de construction, de déclivités et de matériaux pour ce type d'usager-ère.

Résumé du programme

La construction d'une nouvelle base nautique, par le biais du présent concours d'architecture, permettra de développer un projet de haute qualité, en prenant en considération les exigences techniques, écologiques et économiques, mais également en répondant à la configuration du site et à l'usage du bâtiment. Le positionnement au bord de l'Arve, en proximité directe avec la voirie existante, facilite d'une part l'accès par des véhicules, et permet d'autre part la mise à l'eau des bateaux pour les nombreuses activités journalières, en limitant les conflits avec les utilisateurs et utilisatrices du futur parc ainsi qu'avec les baigneurs et baigneuses côté sentier des Saules. L'introduction d'un nouveau bâtiment sur ce site est l'occasion de marquer l'entrée du parc ; c'est un élément de composition du lieu très important par son articulation et le dialogue qu'il établira avec ce dernier.

Cette nouvelle base nautique, dans une perspective de développement de synergies entre les activités, abritera les différentes activités nautiques déjà présentes sur le site, notamment le canoë, le rafting et le paddle, activités en fort développement. Un loyer sera prélevé pour les entreprises à but commercial, installées dans la base.

La base nautique accueillera deux entités sportives distinctes, à savoir le Canoë Club de Genève (structure associative) et une entité commerciale de rafting. La principale entité appelée à utiliser la nouvelle base nautique sera le Canoë Club de Genève.

Ce nouveau bâtiment doit intégrer les éléments de programme suivants, pour une surface utile (SU) totale estimée à environ 560 m² :

- des box pour le canoë-kayak, le rafting et le paddle, situés à priori en rez-de-chaussée, avec une accessibilité directe à la rivière ;
- quatre vestiaires collectifs, et deux vestiaires individuels pour entraîneurs et entraîneuses, ainsi que des sanitaires adaptés pour une activité de loisir et sportive ;
- des locaux administratifs pour l'accueil du public et les activités du Canoë Club de Genève ;
- la relocalisation des locaux actuels annexes, situés dans l'actuelle base (infirmerie, salle de musculation, etc.) ;
- les locaux techniques nécessaires à l'exploitation (ateliers, déchets, chauffage, ventilation, électricité).

5 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.13 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- efficacité de l'implantation du nouveau bâtiment dans le site existant (intervention en bordure de rivière) ;
- adéquation de la proposition dans le contexte du futur parc de la Jonction ;
- respect et compréhension du programme ;
- qualités architecturales et fonctionnelles du projet ;
- économie générale du projet, notamment en termes d'énergie grise ;
- pertinence de la stratégie environnementale du projet (matérialisation, usage des matériaux, mise en œuvre simple, durabilité, circuits courts, bilan environnemental, étude du potentiel du bâtiment des TPG existant, etc.) ;
- pertinence de la démarche de réemploi.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

6 JURY

Le jury, désigné par le maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :
En italique sont représentés les membres indépendants du maître d'ouvrage.

Présidente

Mme Astrid Dettling Péléraux, Architecte EPFL-SIA, bureau Dettling Péléraux Architectes, Lausanne

Vice-présidente

Mme Charlotte Malignac, Urbaniste, Codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève.

Membres

Philippe Meylan, Architecte EPFL-SIA, directeur de la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève

Mme Lorraine Beaudoin, Architecte EPFL, bureau Joud Vergely Beaudoin, Lausanne

M. Christophe Pulver, Architecte HES-SIA, Atelier Pulver Architectes, Sugiez et Bienne

M. Kevin Demierre, Architecte EPFL, bureau Baubüro in situ ag, Zürich

Mme Aleth de Crécy, Architecte-paysagiste, mandataire du parc de la Jonction, bureau Uniola, Genève

M. Patrick Mollard, Architecte EPFL,

Directeur du service des monuments et sites, Département du territoire, Office du patrimoine et des sites, État de Genève

Mme Sybille Bonvin, Cheffe du Service des sports, Ville de Genève

M. Pierre Dubath, Président du Canoë Club Genève

Suppléants

M. Benoît Bouthinon, Architecte-paysagiste, adjoint de direction, Service de l'aménagement du génie civil et de la mobilité, Ville de Genève

M. Diogo Lopes, Architecte, Cabinet Fanny Noël Diogo Lopes, Genève

7 DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d'une somme globale de prix de **Fr. 88'000.- HT** pour l'attribution d'environ cinq à sept prix ou mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

8 CALENDRIER DU CONCOURS

| | |
|--|--|
| 11.09.23 | Ouverture des inscriptions au concours |
| 11.09 au 27.10 | Questions des concurrent-e-s |
| 10.11.23 | Réponses du jury sur Simap |
| 31.01.24 | Rendu des projets |
| 13.02.24 | Rendu des maquettes |
| 28.02 au 1.03.24 | Jugement du concours |
| 25.03.24 | Remise des prix et inauguration |
| 26 au 28.03 & 2 au 12.04.2024 | Exposition des projets |

9 LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu cent inscriptions. Septante-trois projets ont été remis à l'organisateur.

| | |
|-----------------------------|------------------------------|
| 01. CANOPÉE | 38. AU-DESS(O)US |
| 02. ULYSSE | 39. Le drakkar |
| 03. HYPERLAPSE | 40. JANUS |
| 04. 12161871 | 41. PAGURE |
| 05. DISJONCTION | 42. CENT MILLE |
| 06. PASSAGE | 43. SOUS L'HORIZON |
| 07. Epinoche | 44. RUSTY JAMES |
| 08. STRIP CLUB | 45. BIPLACE |
| 09. READY-MADE | 46. Kintsugi |
| 10. MANGROVE | 47. DÉ CONSTRUCTION |
| 11. L'ARVVV | 48. Ricochet |
| 12. JONCYARD | 49. KILGORE |
| 13. MIKADO | 50. 185131520190000 |
| 14. Tabouleh | 51. CANO(P)É KAYAK |
| 15. GVA PIER | 52. Roseau |
| 16. LE LIDO | 53. Héraclite |
| 17. ARGONAUTE | 54. -CANOPÉE- |
| 18. TROIS QUILLES | 55. OLIVE |
| 19. KANOPEE | 56. Anagramme |
| 20. SATELLITES | 57. AQUA BON |
| 21. PARALLELES | 58. RECUP'IN SITU |
| 22. Kadiyak | 59. COCOON |
| 23. LEARN TO SWIM | 60. ENCORE LES JEUNES |
| 24. PHOENIX | 61. SOUS LES VAGUES |
| 25. HORTUS | 62. sous la ripisylve |
| 26. Comme un avion | 63. HÉRONNE |
| 27. RE-CONTEXTE.S | 64. LAUGIER |
| 28. ACABI25K | 65. RISING SUN |
| 29. PATIO | 66. Cinq fois plus |
| 30. SKIN ON FRAME | 67. MERLE |
| 31. phénix | 68. DELTA |
| 32. Moonrise Kingdom | 69. PRINTEMPS |
| 33. VICE VERSA | 70. L'écume |
| 34. BLIZZARD | 71. ROZANOVA |
| 35. pélican | 72. AQUAPOINT |
| 36. EAUXVIVANTS | 73. boathouse! |
| 37. OBJETS TROUVÉS | |

10 CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève chargé-e-s de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les 73 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits. Deux projets ont été rendus sur une planche A0 uniquement sans pour autant altérer la compréhension des projets.

Les 73 dossiers remis dans les délais sont donc acceptés au jugement.

11 EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrent-e-s.

Elle a été conduite du 05 au 23 février 2024 par les spécialistes-conseils du jury, soit:

M. Alain Mathez, Attaché de direction, Département du territoire, Office des autorisations de construire, Direction des autorisations de construire, État de Genève
M. Pierre-Emmanuel Jallud, Ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève
M. Erwann Jegousse, Chargé de projets, Service des sports, Ville de Genève
Mme Roselyne Brondex, Chargée de projets, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, Ville de Genève
M. Franck Pidoux, Ingénieur EPFL, chef de secteur, Département du territoire, Office cantonal de l'eau, État de Genève
Mme Samira Araci, Économiste de la construction, Samara Conseil Sàrl, Genève
Mme Eléonore Gros, Expert développement durable, Alterego SA, Genève

Les rapports des expert-e-s sont mis à disposition du jury, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par **M. Fabrice Bonnet**, Architecte IAUG à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève.

12 JUGEMENT

1 Déroulement du jugement

Le jury a siégé les 28, 29 février & 1^{er} mars 2024. Mme Malignac est excusée pour la journée du 28 février. M. Philippe Meylan a assuré le remplacement de la vice-présidente durant son absence. Tous les autres membres du jury et suppléants sont présents durant les trois jours du jury.

2 Projets admis au jugement

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 73 projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

3 Prise de connaissance des projets

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets en examinant brièvement chacun des projets étudiés par groupe.

4 Projets à exclusion de la répartition des prix

Conformité au programme et cahier des charges
Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au cahier des charges.

Au vu de ces éléments, le jury décide de n'écarter aucun projet de la répartition des prix.

5 Premier tour de jugement

L'ensemble du jury examine chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Il commente et analyse les projets et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant moins clairement aux critères principaux suivants :

- le concept d'implantation générale ;
- la volumétrie ;
- les circulations et l'accessibilité.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

01. **CANOPÉE**
03. **HYPERLAPSE**
04. **12161871**
06. **PASSAGE**
12. **JONCYARD**
15. **GVA PIER**
19. **KANOPEE**
20. **SATELLITES**
21. **PARALLELES**
24. **PHOENIX**
25. **HORTUS**
28. **ACABI25K**
30. **SKIN ON FRAME**
31. **phénix**
33. **VICE VERSA**
34. **BLIZZARD**
38. **AU-DESS(O)US**
40. **JANUS**
41. **PAGURE**
43. **SOUS L'HORIZON**
44. **RUSTY JAMES**
46. **Kintsugi**
48. **Ricochet**
49. **KILGORE**
50. **185131520190000**
51. **CANO(P)É KAYAK**
54. **-CANOPÉE-**
57. **AQUA BON**
60. **ENCORE LES JEUNES**
61. **SOUS LES VAGUES**
62. **sous la ripisylve**
64. **LAUGIER**
65. **RISING SUN**
66. **Cinq fois plus**
67. **MERLE**
68. **DELTA**
69. **PRINTEMPS**
70. **L'écume**
71. **ROZANOVA**

6 Deuxième tour du jugement

Le jury procède ensuite à une analyse détaillée de tous les projets conservés à l'issue du premier tour du jugement, tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des rapports d'expertises.

Une attention particulière est portée notamment sur :

- les qualités architecturales et typologiques du ou des bâtiment(s) proposé(s) ;
- les qualités fonctionnelles et techniques ;
- les intentions concernant la conservation-réemploi des éléments existants ;
- la liaison entre la base nautique et l'entrée du parc.

À l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

07. **Epinoche**
10. **MANGROVE**
11. **L'ARVVV**
14. **Tabouleh**
16. **LE LIDO**
17. **ARGONAUTE**
18. **TROIS QUILLES**
23. **LEARN TO SWIM**
26. **Comme un avion**
29. **PATIO**
35. **pélican**
36. **EAUXVIVANTS**
52. **Roseau**
53. **Héraclite**
55. **OLIVE**
56. **Anagramme**
58. **RECUP'IN SITU**
63. **HÉRONNE**

7 Troisième tour du jugement

Les membres du jury examinent les projets conservés à l'issue du deuxième tour de jugement, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement, enrichis par une analyse plus fine et détaillée.

Une attention particulière est portée notamment sur :

- les qualités des propositions d'implantation avec le rapport aux berges de l'Arve ;
- l'approfondissement de l'analyse concernant la conservation-réemploi des éléments existants.

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

À l'issue de ce troisième tour de jugement, les projets suivants sont écartés :

09. **READY-MADE**
32. **Moonrise Kingdom**
39. **Le drakkar**
42. **CENT MILLE**
72. **AQUAPOINT**
73. **boathouse!**

8 Tour de rattrapage

Les membres du jury examinent les projets conservés à l'issue du troisième tour de jugement, enrichis par les réflexions et débats du jury.

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des trois tours précédents. À l'issue de ce tour, aucun projet n'est donc réintégré.

9 Résultats du jugement et attribution des prix et mentions

Avant de procéder à la répartition de la planche des prix, le jury procède à une discussion nourrie et approfondie. Il est décidé que les projets suivants sont écartés :

08. **STRIP CLUB**
47. **DÉ|CONSTRUCTION**
59. **COCOON**

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité moins deux abstentions, les prix suivants, en conformité avec le point 1.06 du programme du concours.

1^{er} rang — 1^{er} prix

Projet n° 37 **OBJETS TROUVÉS** Fr. 30'000.- HT

2^{ème} rang — 2^{ème} prix

Projet n° 22 **Kadiyak** Fr. 20'000.- HT

3^{ème} rang — 3^{ème} prix

Projet n° 45 **BIPLACE** Fr. 12'000.- HT

4^{ème} rang — 4^{ème} prix

Projet n° 02 **ULYSSE** Fr. 10'000.- HT

5^{ème} rang — 5^{ème} prix

Projet n° 13 **MIKADO** Fr. 7'000.- HT

6^{ème} rang — 6^{ème} prix

Projet n° 27 **RE-CONTEXTE.S** Fr. 5'000.- HT

7^{ème} rang — 7^{ème} prix

Projet n° 05 **DISJONCTION** Fr. 4'000.- HT

13 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrent-e-s pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. L'ensemble des propositions a permis de mesurer la difficulté de l'enjeu et de débattre de manière fructueuse des caractéristiques des différents projets.

À l'issue des débats et après une visite en commun sur place, le jury est convaincu que le projet lauréat n° 37 possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage et des utilisateurs.

Le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet « OBJETS TROUVÉS ».

Dans le cadre du développement du projet, le jury souligne que le projet doit poursuivre son développement autour des lignes directrices suivantes :

- la poursuite de la réflexion sur le réemploi de la structure porteuse de la nouvelle construction et de sa couverture en vue d'une rationalisation maximale ;
- le travail de reprise des installations d'accès à l'eau tenant compte de la complexité des variations de courant de l'Arve et de la renaturation du site sud ;
- les vérifications des limites d'interventions sur l'enveloppe du bâtiment existant ;
- l'optimisation du réaménagement du plan d'étage, notamment en testant la conservation de l'escalier existant.

Les membres du jury informent qu'ils se tiennent à disposition des utilisateurs et du maître de l'ouvrage pour les accompagner dans le processus de mise en route et de développement du projet.

14 APPROBATION DU JURY

Présidente :

Mme Astrid Dettling Péléraux

Vice-présidente :

Mme Charlotte Malignac

Membres professionnels :

M. Philippe Meylan

Mme Lorraine Beaudoin

M. Christophe Pulver

M. Kevin Demierre

Mme Aleth de Crécy

M. Patrick Mollard

Membres non-professionnels :

Mme Sybille Bonvin

M. Pierre Dubath

Suppléants :

M. Benoît Bouthinon

M. Diogo Lopes

C LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrent-e-s et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PROJETS PRIMÉS PAR ORDRE DE PRIX

1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n° 37

OBJETS TROUVÉS

Architecte

Niklaus Graber & Christoph Steiger
Architekten ETH/BSA/SIA GmbH

Lucerne, Suisse

Collaborateurs

Matthias Rutishauser

Yannis Regamey

Sandro Erni

Niklaus Graber

Christoph Steiger

Ingénieur civil

Dr. Neven Kostic GmbH

Zürich, Suisse

2^{ème} RANG — 2^{ème} PRIX

Projet n° 22

Kadiyak

Architecte

Sujets et Objets d'Architecture Sàrl
et **Maclver-Ek Chevroulet**

Genève, Suisse

Collaborateurs

Charline Dayer

Dafni Retzepi

Philippe Buchs

Thierry Buache

Angélique Kuenzle

Julien Donzé

Marine Evrard

Nina Cruchaud

Anna Maclver-Ek

Paola Bergier

Axel Chevroulet

3^{ème} RANG — 3^{ème} PRIX

Projet n° 45

BIPLACE

Architecte

Sablir Sàrl et Gérald Gerber
Architecte EPFL SIA REG A

Gland, Suisse

Collaborateurs

Gérald Gerber

Camille Fauvel

Faith Stern

Adrian Meredith

Marcel Perrin

Ingénieur civil

Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA

Morges, Suisse

Collaborateurs

Sarrah Ben Haouala

Filip Niketic

4^{ème} RANG — 4^{ème} PRIX

Projet n° 02

ULYSSE

Architecte

Julia Nahmani

Bâle, Suisse

Collaborateur

Edward Nicholson

5^{ème} RANG — 5^{ème} PRIX

Projet n° 13

MIKADO

Architecte

Riccardo Amarri, architect

Reggio Emilia (RE), Italie

Collaborateur

Riccardo Amarri

6^{ème} RANG — 6^{ème} PRIX

Projet n° 27

RE-CONTEXTE.S

Architecte

Daniel Zamarbide Saràl

Genève, Suisse

Collaborateurs

Daniel Zamarbide

Galliane Zamarbide

Carine Pimenta

Jeremy Morris

Leo Yuan

Todor Rusev

Ioannis Soulis

Pierre Musy

Consultant énergie et durabilité

Energy Management

Genève, Suisse

Collaborateur

Adrien Favre

7^{ème} RANG — 7^{ème} PRIX

Projet n° 05

DISJONCTION

Architecte

mue atelier d'architecture

Paris, France

Collaborateurs

Arnaud Schelstraete

Frederic Garrigues

Tereza Krezel

PUIS PAR ORDRE D'ARRIVÉE

Projet n°1

CANOPÉE

Architecte

Charles Cossement

Architecte SRL

Quartes, Belgique

Collaborateur

–

Projet n°3

HYPERLAPSE

Architecte

Material Company srl

Rome, Italie

Collaborateur

D'Alessio Matteo

Projet n°4

12161871

Architecte

Riccardo Grattacaso

Architetto et Lorenzo

Pasqualini Architects

Agropoli, Italie et Londres,

Royaume-Uni

Collaborateurs

Ing. Giovanni Sacco

Arch. Eleonora Malandrino

Ing. Energetico Ugo Di Fiore

Dott. Nicola Palma

Francesco Pisciotano

Projet n°6

PASSAGE

Architecte

ATELIER LRA – LAPO

RUFFI ARCHITETTI

ASSOCIATI

Pistoia (PT), Italie

Collaborateurs

Archi. Lapo Ruffi

Arch. Vanessa Giandonati

Projet n°7

Epinoche

Architecte

Stéphanie Deliyski

arch. Dipl. EPFL

pour MASP1

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Aurélie Thill, arch. Dipl. EPF

Maxime Theuvenat, arch. Dipl. EPF

Piero Fumagalli, arch. Dipl. EPF

Stéphanie Deliyski, arch. Dipl. EPF

Projet n°8

STRIP CLUB

Architecte

Mathilde Thirio,

architecte EPFL

Simon Wüst, architecte EPFL

Forme Commune

SNC George-Etienne Adam,

architecte EPFL

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Mathilde Thiriot

Simon Wüst

George-Etienne Adam

Projet n°9

READY-MADE

Architecte

Alessandro Pecci Francesco

Stefano Colli Martinez

Genève, Suisse

Collaborateur

–

Ingénieur civil

co-struct AG

Zürich, Suisse

Projet n°10

MANGROVE

Architecte

Pablo Brenas Architecte

(entrepreneur

individuel)

Villard-de-Lans, France

Collaborateur

–

Projet n°11

L'ARVVV

Architecte

CLEMENT BERTON

ARCHITECTE

Lille Moulins, France

Collaborateurs

Clément Berton

Ophélie Chassin

Thomas Harbonnier

Projet n° 12

JONCYARD

Architecte

Groupement temporaire

Lausanne, Suisse

et Turin, Italie

Collaborateurs

Enrico Bosia (Lausanne)

Kejdi Lulja (Turin)

Alberto Matta (Turin)

Projet n°14

Tabouleh

Architecte

AtelierObjectifs

Carouge, Suisse

Collaborateurs

Jacques Alain Demont

Daniel Sède

Julien Barro

Projet n° 15

GVA PIER

Architecte

Miix architectes Saràl

Genève, Suisse

Collaborateurs

Alix Guyot Anderegg

Mathieu Zanetti

Projet n°16

LE LIDO

Architecte

Jean-Claude Girard

Architecte Saràl

Genève, Suisse

Collaborateurs

Jean-Claude Girard,

Arch. MA EPFL,

Dr ès Sciences

Ghilherme Sepulveda,

Arch. Mas FAUP

Floran Vancoff, Arch. BA HES

Miguel Torres Gallardo,

Arch. Mas ETSAS

Projet n°17

ARGONAUTE

Architecte

Augustin Clement

architecture /

Indépendant

Genève, Suisse

Collaborateurs

Julia Mäckler

Julie Bron

Projet n°18

TROIS QUILLES

Architecte

MAS Architecture

Juan Mateos Corono et

Ana Asensio Rodriguez

Madrid, Espagne

Collaborateur

–

Projet n°19

KANOPEE

Architecte

Ludovic Gaffarel

Architecte

Bruxelles, Belgique

Collaborateur

Ludovic Gaffarel

Projet n°20

SATELLITES

Architecte

SARL Nicolas Dorval –

Bory ARCHITECTES

Paris, France

Collaborateurs

Nicolas Dorval-Bory

Hugo Taillardat

Stefania Iraci Sarei

Silvana De Bari

Valerio Di Festa

Projet n°21

PARALLELES

Architecte

LAMT

Paris, France

Collaborateurs

Jean Lamort

Juliette Thomas

Chloé Meyrueis

Véronique-Armelle

Medetognon

Helena Kocik

Aliona Leclecq

Santiago Marotto

Projet n°23

LEARN TO SWIM

Architecte

Atelier Spolia & WV

Architecten

Berne, Suisse

et Anvers, Belgique

Collaborateurs

Berne :

Marie-Annick Staehelin

Philippe Guillod

Anvers :

Sebastiaan Wouters

Jacob Van Roeyen

Maria Agosto

Projet n°24

PHOENIX

Architecte

A-ROH architectes

Paris, France

Collaboratrice

Agathe Sautet

Projet n°25

HORTUS

Architecte

Architecte Vito Latis

Milan, Italie

Collaborateurs

Viktoriya Kashchuk

Maria Giulia Lacobone

Giorgio Martellono

Projet n°26

Comme un avion

Architecte

BALTIQUE

ARCHITECTURE Saràl

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Camille Tréchet

David Palussière

Capucine Legrand

Mathilde Fournier

Projet n°28

ACABI25K

Architecte

Alain Renard Architecte

Ingénieur

Paris, France

Collaboratrice

Jeanne Tatin

Projet n°29

PATIO

Projet n°30
SKIN ON FRAME
Architecte
Antonios Isaak Prokos,
Arch. Dipl. EPFL SIA
+ Giovanni Lazzareschi
Sergiusti, Arch. Dipl.
AAM
 Lausanne, Suisse
Collaborateurs
 Giovanni Lazzareschi
 Sergiusti
 Antonios Isaak Prokos

Projet n°31
phénix
Architecte
Consortium Atelier
Circulaire
 Zürich, Suisse
Collaborateurs
 Nadine Vitorino
 Séverin de Courten
 Elia Rossi
 Superfluido images

Projet n°32
Moonrise Kingdom
Architecte
DARE architectes Sàrl
 St-Pierre-de-Clages, Suisse
Collaborateurs
 Alice Gras
 Delphine Bugaud
 Miléna Bergerre
 Alexandra Maury
 David Cretton
 Robin Cibien
 Alexandra Filliard

Société coopérative 2401
 Montreux/Lausanne, Suisse
Collaborateurs
 Julien Pathé
 Elodie Vautrin

Ingénieur spécialisé
 BM Concept
 Chamoson, Suisse
Collaborateur
 Baptiste Michellod

Projet n°33
VICE VERSA
Architecte
MARIANO
AUGUSTIN RE
 Lausanne, Suisse
Collaborateur
 –

Projet n°34
BLIZZARD
Architecte
Andrea Giger / Morris
Enzmann Architekten
ETH
 Zürich, Suisse
Collaborateurs
 Morris Enzmann
 Andrea Giger

Projet n°35
pélican
Architecte
Bureau nautes S.A.R.L
d'Architecture
 Strasbourg, France
Collaborateur
 Arnaud Payn

Projet n°36
EAUXVIVANTS
Architecte
Zanetti Umberto et
Empeyta Christophe
architectes
 Chêne-Bougeries, Suisse
Collaborateurs
 Umberto Zanetti
 Christophe Empeyta

Projet n°38
AU-DESS(O)US
Architecte
LEYLA ILMAN
ARCHITECTURE
 Stäfa, Suisse
Collaborateurs
 Leyla Ilman Yörür,
 MSc ETH Arch
 Orkun Lasap,
 MSc ETH Arch

Projet n°39
Le drakkar
Architecte
Association des bureaux
d'architectes : acte
architectes + a-platz
 Lausanne, Suisse
 et Paris, France
Collaborateurs
acte architectes
 Jean-Denis Thiry
 Edgar Amaro
Collaborateurs a-platz
 Mihai Buse
 Jérôme Couatarmanac'h
 Marton Tövissi
 Romane Madede-Galan
 Emese Burista

Projet n°40
JANUS
Architecte
PONT 12 architectes sa
 Chavannes-près-Renens,
 Suisse
Collaborateurs
 Architecte associé:
 Guy Nicollier
 Architectes:
 Karen Schuler
 Rosa Climent
 Lara Baumgartner
 Lauriane Lagrange
 Fabio Da Costa
 Architectes stagiaires:
 Mathieu Brajou
 Darius Michoud
 Architecte paysagiste:
 Interval Paysage Sàrl
 Agathe Caviale

Projet n°41
PAGURE
Architecte
LLJ sarl Architectes
eaug fas sia
 Genève, Suisse
Collaborateurs
 Didier Jolimay
 Andrea Lebel

Projet n°42
CENT MILLE
Architecte
J&M Steinfels
Architectes
 Genève, Suisse
Collaborateurs
 Jan Steinfels
 Muriel Steinfels
 Nordine Mahmoudi

Projet n°43
SOUS L'HORIZON
Architecte
Jonas Rauber
MSc Arch ETH
 Zürich, Suisse
Collaborateur
 Simon Rieder MSc Arch ETH

Projet n°44
RUSTY JAMES
Architecte
das Bureau Sàrl
 Carouge, Suisse
Collaborateurs
 Olivier Fleith
 Joëlle Cabanne

Projet n°46
Kintsugi
Architecte
Vincent Nadeau
Architecte
 Lausanne, Suisse
Collaborateur
 Vincent Nadeau

Projet n°47
DÉ|CONSTRUCTION
Architecte
PAR architecture Sàrl
 Genève, Suisse
Collaborateurs
 Mario Rodrigues
 Liliana Pinto
 Leonardo Grogg
 Milène Masson
 Tiago Reis

Projet n°48
Ricochet
Architecte
MDT ARCHITECTES
SARL
 Genève, Suisse
Collaborateurs
 Marc De Tassigny
 Leonhard Kanapin
 Michael Göhring
 Arthur Lüthy

Ingénieur civil
 LE COLLECTIF SA
 Genève, Suisse
Collaborateurs
 Giomar Diaz
 Maëli Astruc

Ingénieur thermicien
 ATBA SA
 Genève, Suisse
Collaboratrice
 Caroline Wypychowski

Architecte paysagiste
 LA COMÈTE B-612 SARL
 Genève, Suisse

Projet n°49
KILGORE
Architecte
FAWAZ JULIEN
 Genève, Suisse
Collaborateur
 Julien Fawaz

Projet n°50
185131520190000
Architecte
Riham El Moazen
 Graz, Autriche
Collaborateurs
 Maximilia Ott
 Thibault de Smet d'Olbecke

Projet n°51
CANO(P)É KAYAK
Architecte
Atelier Simphon
architectes Sàrl +
Nicolas Grawitz
Architecture
 Lausanne, Suisse
Collaborateurs
 Nicolas Grawitz
 Samuel Odic

Projet n°52
Roseau
Architecte
Klip Architectes
 Genève, Suisse
Collaborateurs
 Henri Gindre
 Guillermo Funcia
 Olivier d'Andiran

Projet n°53
Héraclite
Architecte
José Bru Giner
Architecte
 Barcelone, Espagne
Collaborateurs
 Sara Romero
 Ana Bracons Botaya
 Mireia Comajuncosa
 Architecte spécialiste en
 structure: Xavier Aguado

Projet n°54
-CANOPÉE-
Architecte
O.U.V.R.A.G.E.S
d'Architecture SRL
 Bruxelles, Belgique
Collaborateurs
 Dimitri Stassin
 Louis del Marmol
 Sébastien Bez
 Fiachra McCarthy

Projet n°55
OLIVE
Architecte
TBA Architectes
 Lausanne, Suisse
Collaborateur
 Thibaut Bise

Projet n°56
Anagramme
Architecte
Myriam Treiber,
Architecte EPFL et
Bajet Giramé S.L.P
 Barcelone, Espagne
 et Lausanne, Suisse
Collaborateurs
 Pau Bajet
 Maria Giramé
 Daniel Lascurain
 Myriam Treiber

Projet n°57
AQUA BON
Architecte
CHICHE
ARCHITECTES SA
 Lausanne, Suisse
Collaborateurs
 Patrick Chiché
 Lionel Chiché
 Jérémy Amstutz
 Ines Benyacoub
 Nathan Brigadliori
 Diamanda Delija
 Matteo dell'Aquila
 Luana Fagone
 Marco Lucas
 Elena Onopa

Projet n°58
RECUP'IN SITU
Architecte
ADVA SA
 Carouge, Suisse
Collaborateurs
 Jérémiah Mosch
 Emile Zanchi
 Benjamin Fournier
 Thibaud Morel

Projet n°59
COCOON
Architecte
Groupe8 sarl
 Carouge, Suisse
Collaborateurs
 Tarramo Broennimann
 Adrien Besson
 Guido Brioschi Malinverni
 Gonzalo Samaniego
 Bahaa Mjahed

Spécialiste génie civil
 Ingegneri pedrazzini
 guidotti sagl
 Lugano, Suisse

Projet n°60
ENCORE LES JEUNES
Architecte
Fuchs Architekten AG
ETH SIA
 Zürich, Suisse
Collaborateurs
 Miguel Guimarães
 Nina Tica
 Martin Fuchs

Projet n°61
SOUS LES VAGUES
Architecte
dunka atelier
 Romanel, Suisse
Collaboratrices
 Alisa Dunning
 Anastasia Konovalova
 Patricia Semmler

Projet n°62
sous la ripisylve
Architecte
Dentella Architecte Sàrl
 Genève, Suisse
Collaborateurs
 Lorenzo Dentella
 Dwayne Lehmann
 Maxime Bouvier

Projet n°63

HÉRONNE**Architecte****CHARLY JOLLIET
ARCHITECTE SARL**

Fribourg, Suisse

Collaborateur

Bertrand Van Dorp

Projet n°64

LAUGIER**Architecte****Joan Massagué Sánchez
et Fractal Architecture sarl**

Genève et Cologny, Suisse

Collaborateurs

Joan Massagué Sánchez

Yafiza Zorro

Projet n°65

RISING SUN**Architecte****Andrea Arriola Fiol**

Barcelone, Espagne

Collaborateurs

Adrien Mellado Muñoz Alonso

Atienza Sanchez Miguel Angel

Maure Blesa

Juan Gurrea Rumeu

Projet n°66

Cinq fois plus**Architecte****Àlvaro Matias
Casacuberta, architecte**

Barcelone, Espagne

Collaborateur

–

Projet n°67

MERLE**Architecte****Valerio Santoni**

Zürich, Suisse

Collaborateur

Valerio Santoni

Projet n°68

DELTA**Architecte****ALIAS architects Sàrl**

Zürich, Suisse

Collaborateurs

Lorenza Donati

Antoine Berchier

Projet n°69

PRINTEMPS**Architecte****Matteo Clerici architetto
+ Matteo Brogini**

Paradiso, Suisse

et Paris, France

Collaborateur

–

Projet n°70

L'écume**Architecte****P.-Cl. Et Eric Thévenaz
Architectes SA –
Thévenaz Architectes**

Lausanne, Suisse

Collaborateurs

Manon Thévenaz

Eric Thévenaz

Projet n°71

ROZANOVA**Architecte****ARGE Millefeuille**

Zürich, Suisse

Collaborateurs

Tobias Cebulla

Zarah Fahrni

Projet n°72

AQUAPOINT**Architecte****Jonas Altorfer
Architectes**

Bienne, Suisse

Collaborateur

–

Ingénieur

INGENI sa

Genève, Suisse

Architecte Paysagiste

Pascal Heyraud

Neuchâtel, Suisse

Projet n°73

boathouse!**Architecte****Architecture Land
initiative**

Zürich, Suisse

Collaborateurs

Dieter Dietz

Joshua Guinness

Kent Mundle

Guillaume Othenin-Girard

D PROJETS PRIMÉS

Projet n° 37

OBJETS TROUVÉS**Niklaus Graber & Christoph Steiger
Architekten ETH/BSA/SIA GmbH**

Projet n° 22

Kadiyak**Sujets et Objets d'Architecture Sàrl
et MacIver-Ek Chevroulet**

Projet n° 45

BIPLACE**Sablier Sàrl et Gérald Gerber
Architecte EPFL SIA REG A**

Projet n° 02

ULYSSE

Julia Nahmani

Projet n° 13

MIKADO

Riccardo Amarri, architect

Projet n° 27

RE-CONTEXTE.S

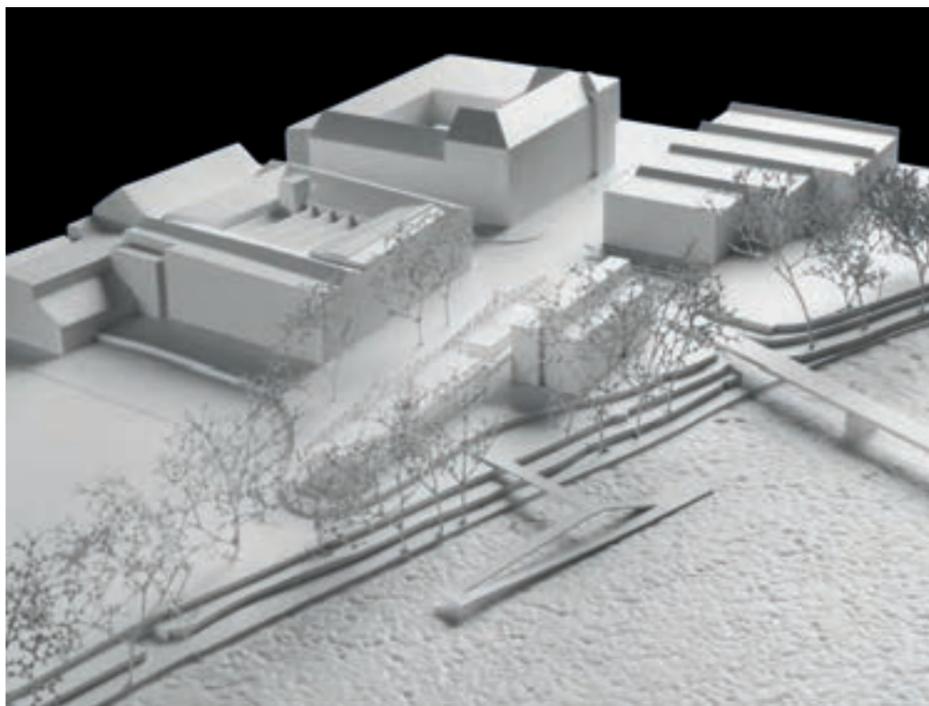
Daniel Zamarbide Sàrl

Projet n° 05

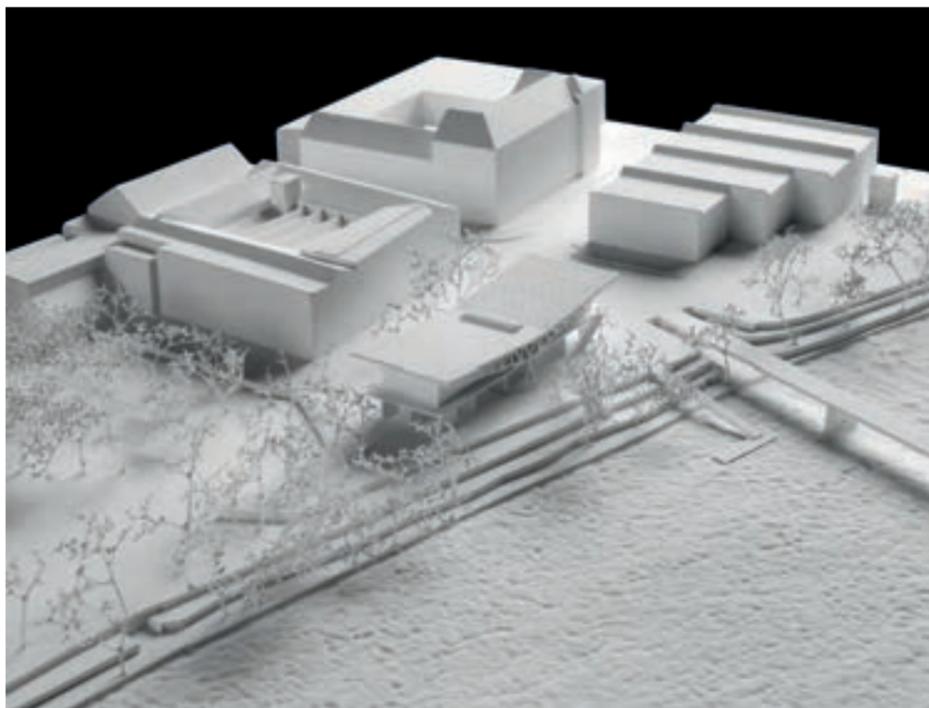
DISJONCTION

mue atelier d'architecture

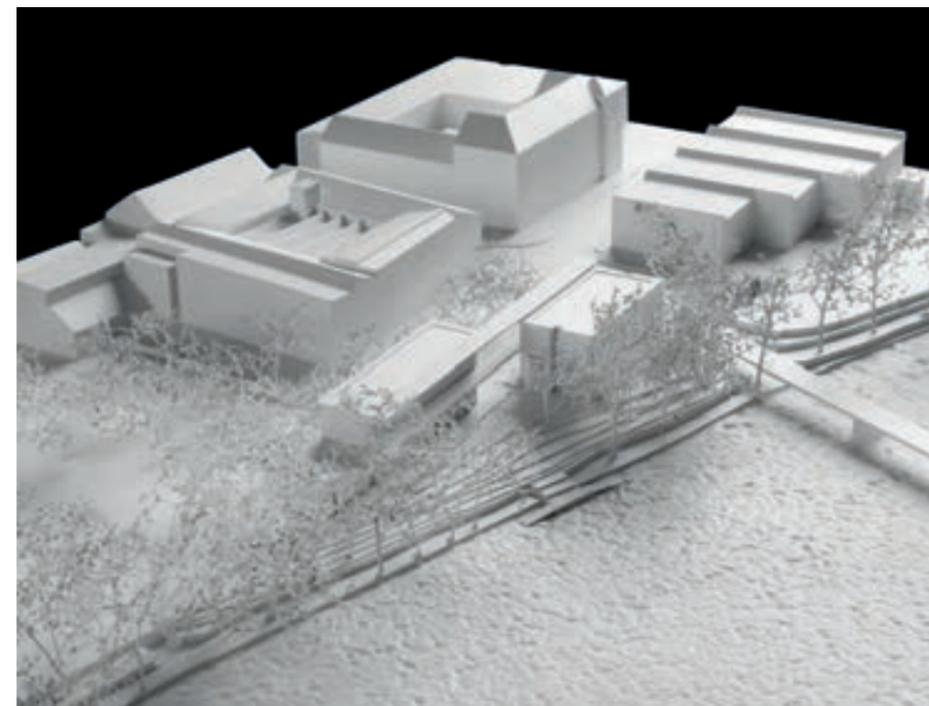
Projet n° 37
OBJETS TROUVÉS



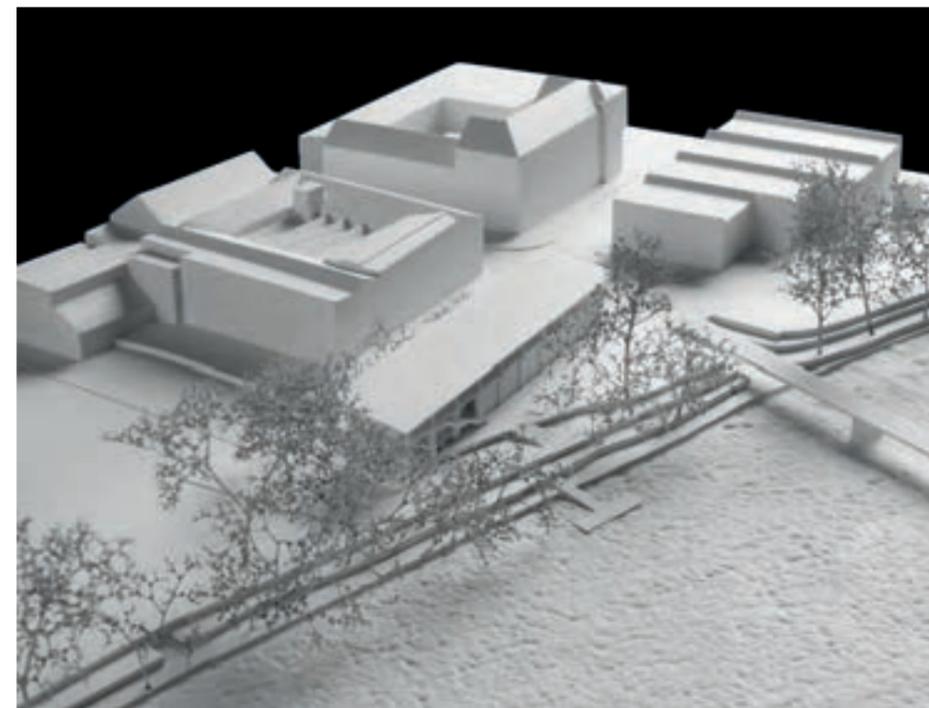
Projet n° 22
Kadiyak



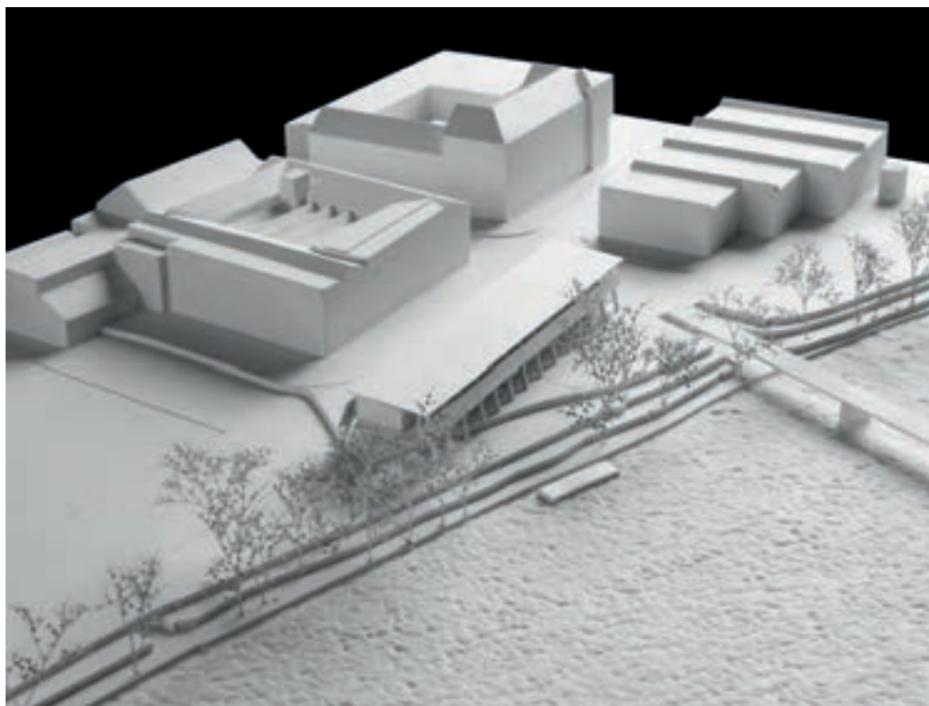
Projet n° 45
BIPLACE



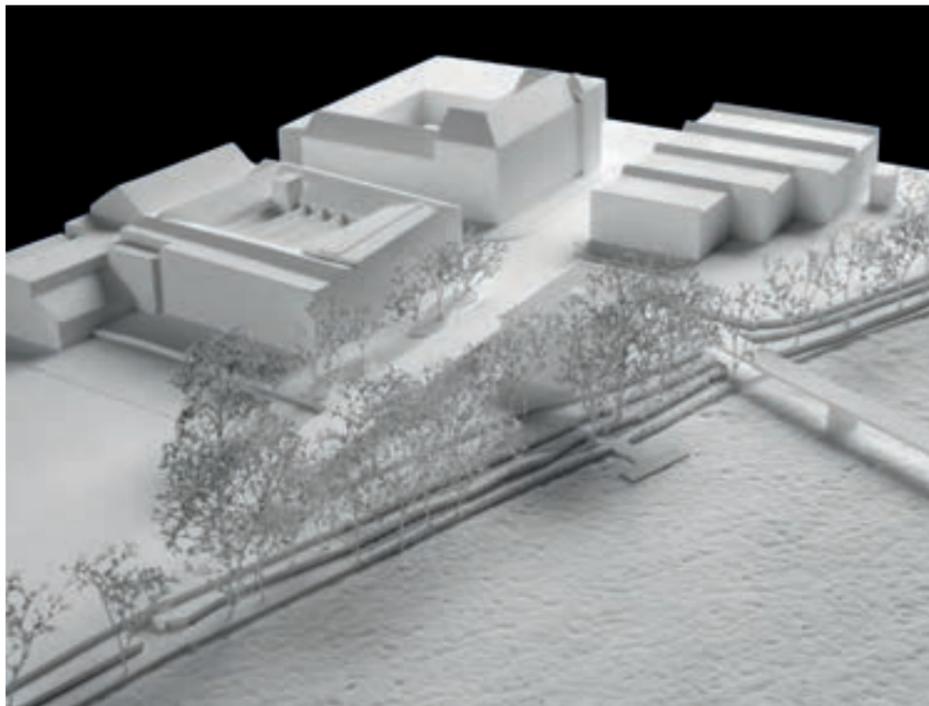
Projet n° 02
ULYSSE



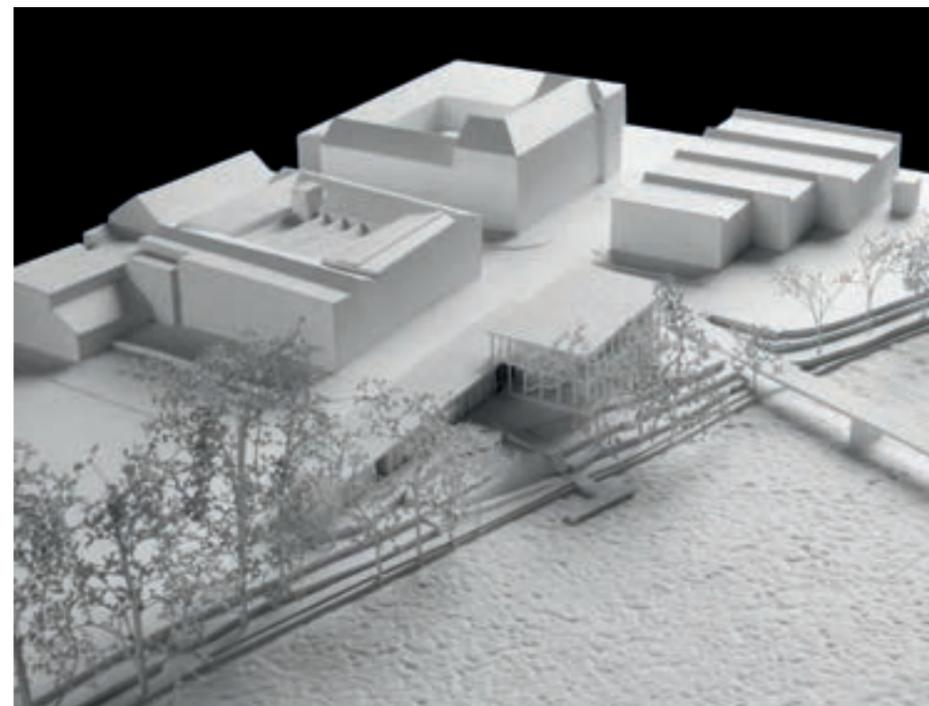
Projet n° 13
MIKADO



Projet n° 27
RE-CONTEXTE.S



Projet n° 05
DISJONCTION



1^{er} RANG — 1^{er} PRIX

Projet n°37

OBJETS TROUVÉS Niklaus Graber & Christoph Steiger Architekten ETH/BSA/SIA GmbH

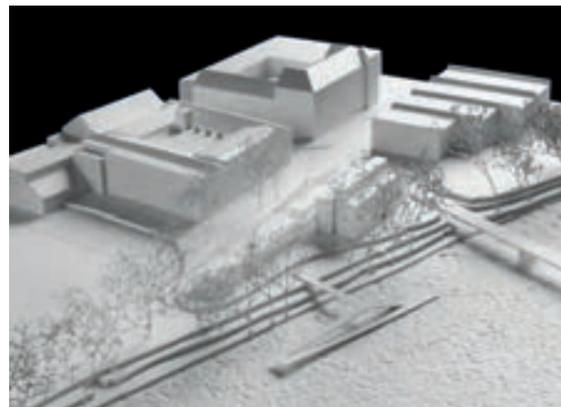
Sans construire, ou presque, le projet convainc le jury avec une proposition radicale et précise. Le bâtiment existant est investi de l'entièreté du programme chauffé, de manière à libérer la parcelle de tout autre nouveau volume plein. Cette forme urbaine donnée est complétée par une intervention minimale, sous la forme d'une structure métallique linéaire au pied du bâtiment existant, qui se prolonge vers le parc, tantôt pergola, tantôt couvert.

La structure métallique de cette annexe issue du réemploi des fermes des couverts TPG articule de façon très habile le rapport au site. D'une part, elle forme un filtre en bordure de parcelle, entre l'entrée du parc et l'espace dédié aux activités du Canoë Club. Ce gain de privacité pour le club est mis en place sans clôturer l'espace ni boucher les vues sur le paysage grâce à sa petite hauteur et à sa transparence - notamment la vue du pont de Saint-Jean depuis l'avenue de la Jonction. D'autre part, elle crée un lien entre la ville et le parc; elle s'aligne sur le front bâti des bâtiments des TPG et propose un vis-à-vis à la façade de l'ancienne usine Kugler, accentuant l'axe menant au parc. La structure lie en quelque sorte les deux bâtiments existants, qui étaient jusqu'à maintenant restés de simples voisins, pour en faire deux protagonistes de l'entrée du parc. L'intervention est minimale mais transforme le lieu radicalement, tout en assumant son caractère d'infrastructure secondaire. La destination des lieux devient une évidence. Vue depuis la passerelle du Bois-de-la-Bâtie, la structure dépasse légèrement le bâtiment administratif pour annoncer le parc. Son rayonnement et son ancrage dans le paysage vont au-delà de son environnement direct. Les fermes provenant des anciens couverts TPG perpétuent le caractère industriel, mais rappellent aussi plus directement les motifs de la passerelle du Bois-de-la-Bâtie et du pont de Saint-Jean.

En plus d'assurer une continuité historique, le réemploi de la structure sur site est un atout économique. Les éléments sont peu modifiés et sont revalorisés par rapport à leur usage initial: la qualité des éléments a été identifiée et mise à profit dans une autre disposition.

Le caractère infrastructurel de la structure et son plan quasi libre permettent une grande flexibilité dans son appropriation et assurent une résilience dans son usage futur. Elle est ici traitée de façon différenciée. Les locaux de stockage des bateaux sont prévus dans la partie ouest, couverte, accentuant l'opacité du filtre vers le parc et offrant des qualités fonctionnelles pour le club grâce à l'accès direct à l'eau et à la proximité de la dépose-minute. La simplicité et la flexibilité des espaces de stockage ainsi que leur disposition correspondent

PROJETS PRIMÉS



aux attentes du jury et de l'utilisateur, notamment par la position de l'atelier à l'extrémité et par le box commercial séparé et proche du parking. La partie orientée est, travaillée en pergola végétalisée, reste libre et définit un espace d'entrée pour le bâtiment administratif ainsi que pour le côté Arve, plus privatif grâce à la percée transversale. Ce vide tenu dialogue avec la façade de l'usine Kugler et offre une accroche dans cet endroit charnière.

La proposition de terrasse pose des problèmes d'usage et ne convainc pas dans sa mise en œuvre. Son abandon ne représente néanmoins pas un appauvrissement de la proposition d'après le jury.

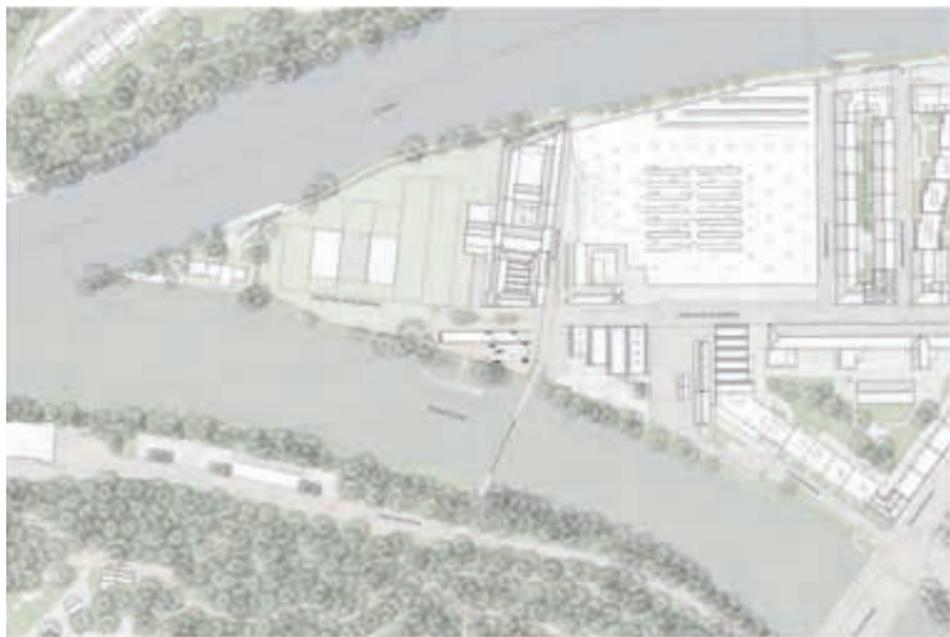
La conservation du bâtiment existant et l'exercice de sa revalorisation sont traités de façon conséquente et sont bien résolus. Le plan d'étage regroupe l'ensemble du programme demandé dans une organisation efficace et fonctionnelle. Le positionnement des entrées et de l'ascenseur est bien pensé. La surélévation proposée pour les locaux techniques libère habilement les étages existants tout en restant volumétriquement maîtrisée et proportionnée à la construction historique. La stratégie d'assainissement énergétique vise également une intervention minimale, puisqu'elle conserve la façade existante avec ses éléments en béton préfabriqués et complète l'isolation désuète en intervenant par l'intérieur.

Les espaces extérieurs sont précisément tenus par les éléments projetés. Le traitement du sol, du rapport à la berge et de l'accès à l'Arve n'a pas été approfondi et devra être repris lors du développement du projet.

Le positionnement de la structure en retrait de l'Arve et son empreinte au sol contenue libèrent des espaces généreux qui pourront satisfaire les attentes fonctionnelles et paysagères des usagers et de la maîtrise d'ouvrage.

La proposition faite est le résultat d'un travail à partir et avec l'existant. La faisabilité de la conservation de celui-ci en répondant au programme est démontrée. Mais le projet va au-delà puisqu'il arrive à revaloriser un bâtiment a priori peu enclin à être conservé. Il requalifie le lieu avec des objets trouvés auxquels il donne une seconde vie. La radicalité du geste et son dessin conséquent et précis a retenu l'attention du jury, ceci à l'échelle urbaine tout comme à l'échelle du plan. La simplicité de l'ensemble est d'une étonnante évidence. Par ailleurs, la sobriété de la proposition est cohérente avec les ambitions du programme de ce concours en termes de réponse au contexte d'urgence climatique.





OBJETS TROUVÉS

Le projet propose une architecture qui dialogue avec son environnement. L'usage de matériaux locaux et naturels, comme la brique et le bois, confère à l'édifice une identité forte et durable. Les volumes sont articulés pour créer des espaces intérieurs et extérieurs fluides, favorisant le lien entre l'habitat et la nature.

Les volumes sont articulés pour créer des espaces intérieurs et extérieurs fluides, favorisant le lien entre l'habitat et la nature.



Planche 1/008



Le projet propose une architecture qui dialogue avec son environnement. L'usage de matériaux locaux et naturels, comme la brique et le bois, confère à l'édifice une identité forte et durable. Les volumes sont articulés pour créer des espaces intérieurs et extérieurs fluides, favorisant le lien entre l'habitat et la nature.

Les volumes sont articulés pour créer des espaces intérieurs et extérieurs fluides, favorisant le lien entre l'habitat et la nature.



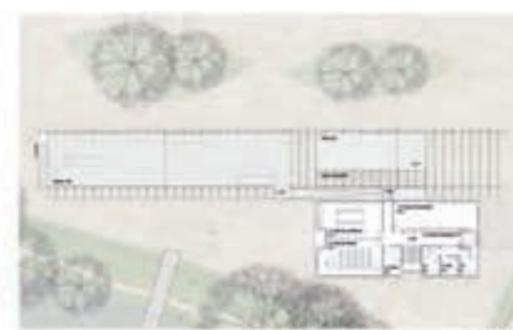
3D Object (Exterior) by 3Dmax



Planche 2/008



Planche 3/008



Plan Page 1/008

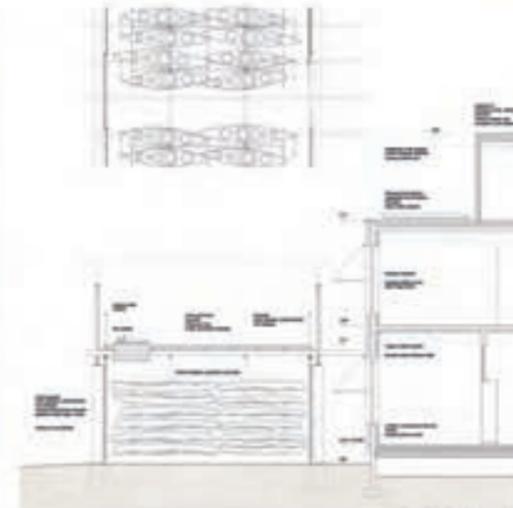


Plan Page 2/008

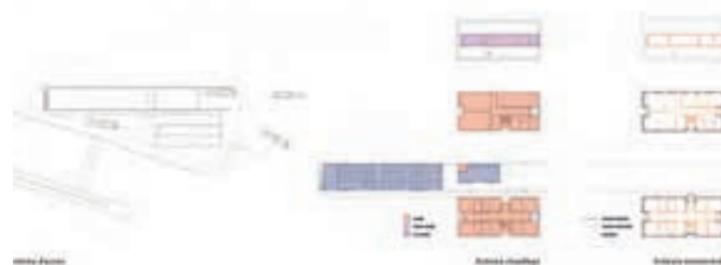
Plan 01 - Niveau 1/008



3Dmax



Page 1/008 - Plan 01 - Niveau 1/008



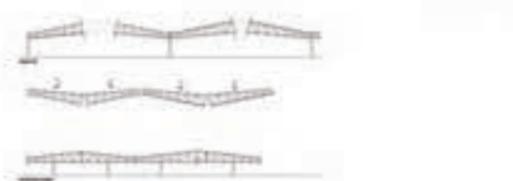
Plan 01 - Niveau 1/008

Plan 02 - Niveau 2/008

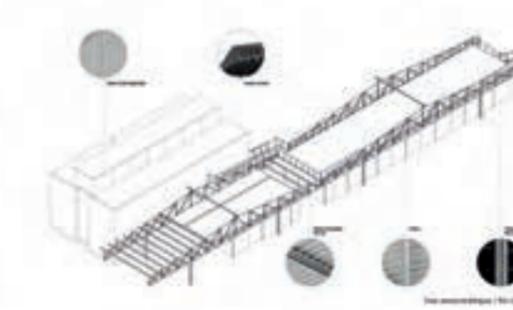
Plan 03 - Niveau 3/008



Planche 4/008



Section 1/008 - Plan 01 - Niveau 1/008



Section 2/008 - Plan 01 - Niveau 1/008

D 2^{ème} RANG — 2^{ème} PRIX

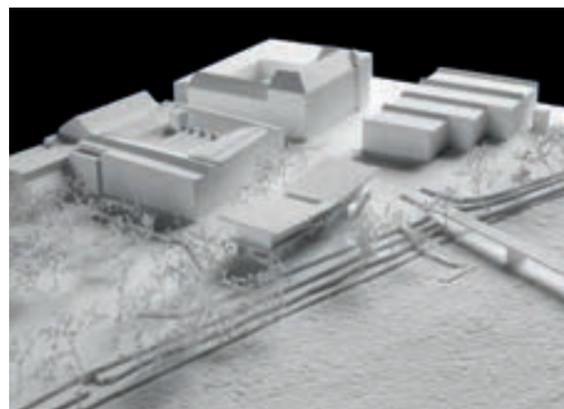
Projet n°22

Kadiyak Sujets et Objets d'Architecture Sàrl et Maclver-Ek Chevroulet

Le projet Kadiyak propose la démolition du bâtiment administratif des TPG existant sur le périmètre et organise le programme du nouveau centre nautique dans un nouveau volume compact. La direction propre qu'il adopte, entre celle dictée par le front de l'usine Kugler et le bord de l'Arve, libère sur son pourtour un espace généreux et suffisant, tant pour les activités, manutentions et circulations liées au centre nautique, que pour aménager l'entrée du parc en évitant l'effet de « couloir ». La nouvelle construction adopte un caractère rayonnant et assume une posture indifférenciée côté Arve et côté Parc, qui rend son pourtour très public et pourrait prêter l'activité du Canoë Club. L'accès aux berges de l'Arve n'est pas résolu dans la mesure où la rampe proposée interrompt le chemin public longeant la rive.

En contrepartie de la démolition qu'il propose, le projet investigate d'une façon aboutie l'étendue des opportunités de réemploi offertes par le bâtiment administratif ainsi que par les couverts TPG existants, à partir desquels il parvient à construire une identité propre, portée par une expression unitaire et ambitieuse. L'architecture est construite à partir des fermes inversées qui singularisent la construction tout en faisant écho au contexte, mais réemploie encore les poteaux ainsi que les poutres alvéolaires en proposant de façon précise et réaliste de nouvelles jointures à ces éléments. L'utilisation des façades en béton préfabriqué du bâtiment démoli comme structure porteuse supportant le plancher sur rez-de-chaussée, mais assurant également le contreventement de l'ensemble dans les deux directions, est jugée très intéressante, bien qu'elle reste à vérifier. L'architecture s'efforce de rassembler les éléments en évitant le caractère « bricolé » qui peut parfois découler de l'intervention du réemploi, et cherche au contraire une expression sophistiquée bien qu'industrielle.

PROJETS PRIMÉS



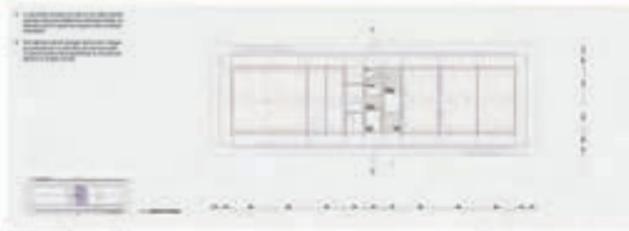
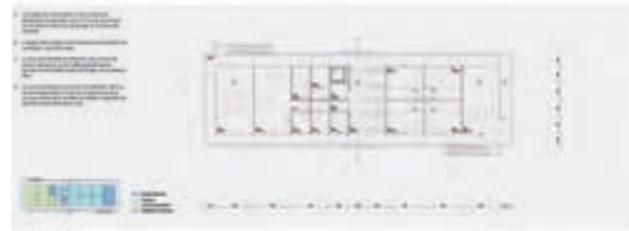
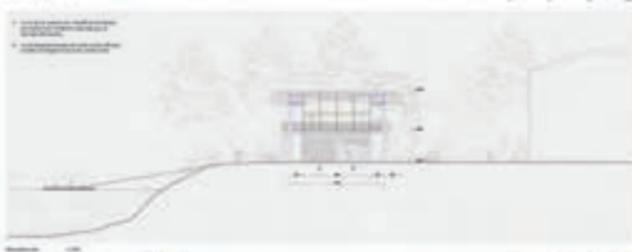
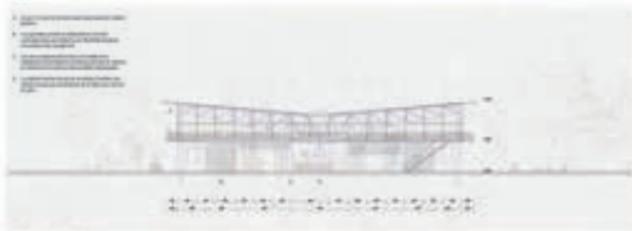
Bien que très convaincante, la force expressive du bâtiment semble néanmoins quelque peu excessive dans le contexte où celui-ci jouxte l'entrée du parc mais ne se prête pas à en constituer le signe, en raison du fait que sa vocation n'est pas « publique » à proprement parler. Ce contexte appelle en effet une juste présence, plus discrète qu'ostentatoire, ou plus infrastructurelle qu'architecturale, qui construise cette situation charnière de la rencontre de la ville et du parc sans s'imposer en objet.

L'organisation programmatique est très efficiente, en positionnant les rangements bateaux au niveau inondable et en rassemblant l'ensemble des locaux chauffés à l'étage. La toiture composée des fermes inversées couvre le bâtiment et offre l'étage comme un plan libre, un geste à la fois ingénieux et pertinent qui ouvre ses possibilités d'usages futurs. La distribution de ces locaux par une coursive extérieure est adéquate, ainsi que le séquençage du programme proposant les casiers au centre, les vestiaires sur les longueurs et les salles profitant des situations rayonnantes aux extrémités.

En revanche, l'accès à la coursive par deux escaliers extérieurs questionne le jury dans la mesure où ils ne permettent pas de contrôler l'accès à la coursive en tout temps. Ce dispositif demande par ailleurs la sécurisation individuelle de chaque local, peu pratique à l'exploitation du bâtiment.

Le projet est moins convaincant sur le plan de l'efficacité énergétique, dans la mesure où il propose des surfaces vitrées importantes, questionnables tant en hiver qu'en été.





Une vision holistique de la durabilité

IMPLANTATION: le paysage continu

Une vision holistique de la durabilité implique de considérer l'édifice non seulement en tant qu'objet architectural, mais comme un élément intégré à son environnement. Cette approche vise à créer un lien continu entre le bâtiment et le paysage, en favorisant la circulation de l'air, la lumière et le son. Le projet propose une implantation qui respecte le relief du terrain, en évitant les coupures brutales et en favorisant une transition douce entre l'édifice et le paysage.

REEMPLIR: local, low-tech et circulaire

Le bâtiment est conçu pour être construit avec des matériaux locaux et des techniques traditionnelles. L'objectif est de réduire l'empreinte carbone et de favoriser l'économie locale. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur capacité à évoluer avec le temps. Le projet propose également des solutions innovantes pour améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur.

PROGRAMME: réinventer avec un même toit

Le programme du bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le projet propose un espace polyvalent qui peut être utilisé pour différentes activités, telles que des ateliers, des conférences ou des événements communautaires. L'objectif est de créer un lieu de vie et de travail qui favorise la collaboration et l'innovation.

STRUCTURE: le plan libre

La structure du bâtiment est conçue pour être libre et ouverte. Le projet propose une structure à ossature métallique qui permet de créer des espaces intérieurs flexibles et modulables. L'objectif est de créer un lieu de vie et de travail qui favorise la collaboration et l'innovation.

RESSOURCES: mise en valeur et gestion responsable

Le projet propose des solutions innovantes pour améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur. L'objectif est de créer un lieu de vie et de travail qui favorise la collaboration et l'innovation.



D 3^{ème} RANG — 3^{ème} PRIX

Projet n°45

BIPLACE **Sablier Sàrl** **et Gérald Gerber** **Architecte EPFL SIA REG A**

Le fil conducteur du projet BIPLACE est le maintien et la valorisation de l'existant, avec lequel il compose de manière récurrente à toutes les échelles : par sa forme urbaine, par la conservation du bâtiment administratif, jusqu'à l'utilisation d'éléments de construction démontés des halles TPG.

L'équilibre obtenu avec l'ajout d'un nouveau volume simple, relié au bâtiment administratif existant par une coursive, est intéressant. La position décalée des deux volumes, en baïonnette, dégage deux espaces différenciés. L'un, orienté vers la ville, cherche à définir l'entrée du parc de la Jonction en composant avec la façade sud de l'ancienne usine Kugler. L'autre, plus intimiste, devient l'esplanade du Canoë Club, ouverte sur l'Arve. Un escalier extérieur reliant l'esplanade à une terrasse et à la coursive de l'étage termine la composition. Se pose toutefois la question du contrôle de son accès. La distance de respect de la nouvelle construction par rapport à l'existant dégage un regard sur l'Arve depuis l'entrée du parc et met en relation les deux places. Le passage ainsi créé résout les flux fonctionnels car il permet le déchargement aisé des bateaux du côté nord et minimise la distance jusqu'aux hangars à bateaux. Toutefois, la hauteur et l'opacité du nouveau bâtiment referme la perspective sur le paysage au sud et à l'ouest. Il en découle un caractère très urbain de la place, qui repousse l'entrée au parc vers l'ouest. De ce fait, le principe de coursive apporte une dimension privée et intimiste contradictoire. Son expression « balnéaire » est cependant appréciée côté sud.

Le nouveau volume, de même hauteur que l'existant, contient au rez les hangars à bateaux et à l'étage les salles de réunion et de musculation, largement dimensionnées. Les autres locaux chauffés du programme, notamment les vestiaires et les casiers, trouvent leur place dans le bâtiment existant, dont la structure spatiale en croix est conservée, voire clarifiée. Cette séparation programmatique offre le potentiel de mutualisation éventuelle des salles de réunion et de musculation.

PROJETS PRIMÉS



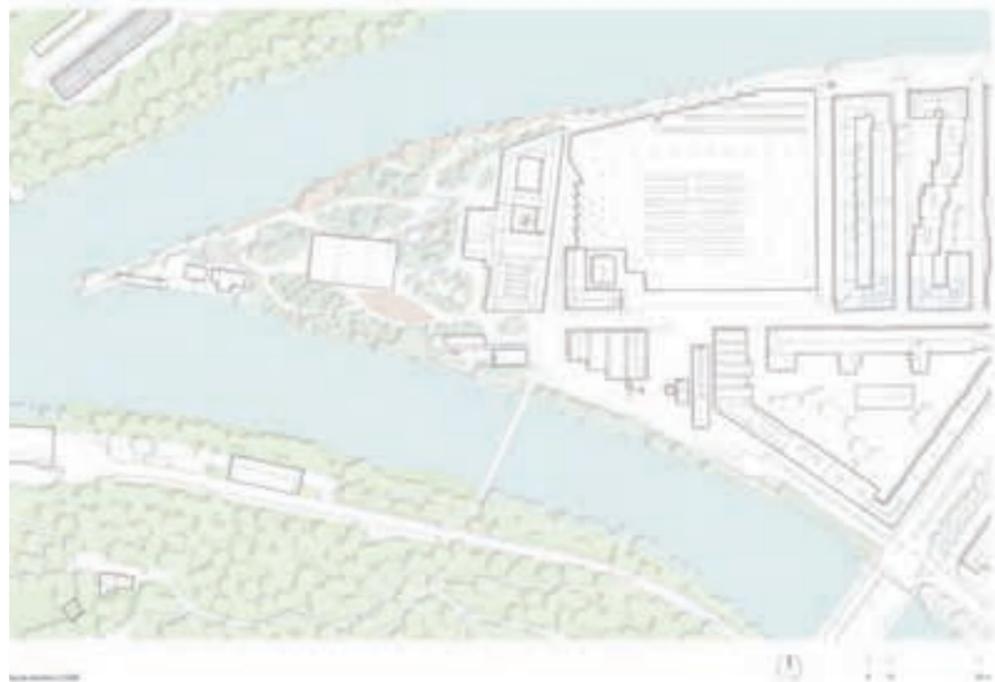
L'entrée du bâtiment existant est mise en valeur par un parvis nord ajusté à la longueur de la façade qui règle la différence de hauteur, garantissant la mise hors d'eau nécessaire et l'accès PMR. Le dispositif se prolonge par un dallage longeant la façade sud du nouveau hangar à bateaux. Ce parcours est l'unique surface imperméable du projet, le reste du terrain étant renaturé. L'accès à l'eau est aisé car il profite de toute la largeur du dégagement sud. Le maintien des arbres existants est garanti et la ripisylve renforcée.

La valorisation de l'existant passe en premier lieu par le maintien du bâtiment administratif. Toutefois, le béton lavé des façades témoin des années 1980, et dont la fonction de protection n'est à ce jour pas altérée, est dissimulé par le complément d'isolation extérieur lui-même revêtu de tôles de toitures récupérées des couverts TPG. Ces tôles sont utilisées comme bardage pour l'ensemble des façades, avec la recherche d'une unité d'ensemble. La composition des façades n'est toutefois pas aboutie et manque de rigueur : l'irrégularité de la grille porteuse métallique subit les événements de son contexte immédiat (porte d'entrée, passage, géométrie biaisée de la limite de construction).

Les fenêtres de la nouvelle construction devraient trouver une résonance avec celles du bâtiment existant, dont les proportions sont conservées, plutôt que de se mettre en opposition avec leur forme ronde.

Les tôles existantes sont aussi utilisées comme coffrage perdu pour les dalles collaborantes et la nouvelle structure porteuse réutilise des poutres profilées métalliques, privilégiant les assemblages mécaniques. Le système porteur des coursives n'est pas encore résolu. L'utilisation de béton dans la dalle de la nouvelle toiture devrait être requestionnée.





CONCEPTS
 Le projet propose un ensemble architectural qui s'inscrit dans le tissu urbain existant tout en créant une identité propre. L'objectif est de créer un espace public de qualité, ouvert à tous, et qui favorise les échanges et la vie communautaire. Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels, durables et agréables à vivre. L'architecture s'inspire des traditions locales tout en intégrant les technologies modernes. Les espaces extérieurs sont aménagés pour offrir un cadre de vie agréable, avec des zones de détente, des espaces de jeux et des zones de marche. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Le projet est financé par le gouvernement et les investisseurs privés. Les travaux sont en cours et devraient être terminés dans les prochains mois. Le projet est une véritable réussite et sera un modèle pour d'autres projets similaires.

PROJET
 Le projet consiste en la construction d'un ensemble architectural comprenant plusieurs bâtiments de différentes hauteurs et volumes. Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels et agréables à vivre. L'architecture s'inspire des traditions locales tout en intégrant les technologies modernes. Les espaces extérieurs sont aménagés pour offrir un cadre de vie agréable, avec des zones de détente, des espaces de jeux et des zones de marche. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Le projet est financé par le gouvernement et les investisseurs privés. Les travaux sont en cours et devraient être terminés dans les prochains mois. Le projet est une véritable réussite et sera un modèle pour d'autres projets similaires.



1. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

2. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

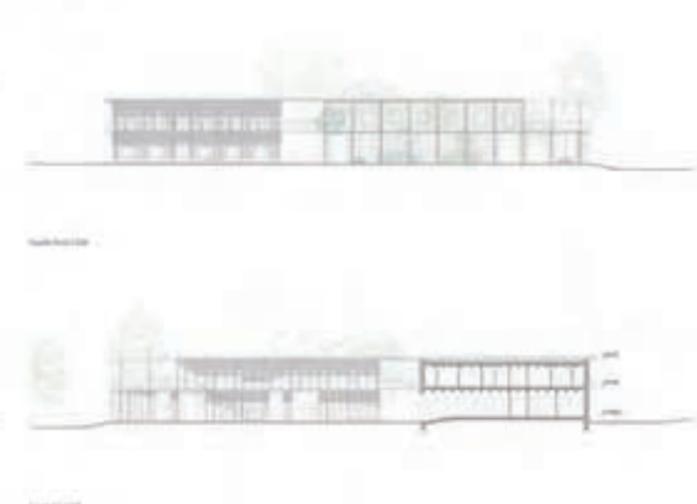
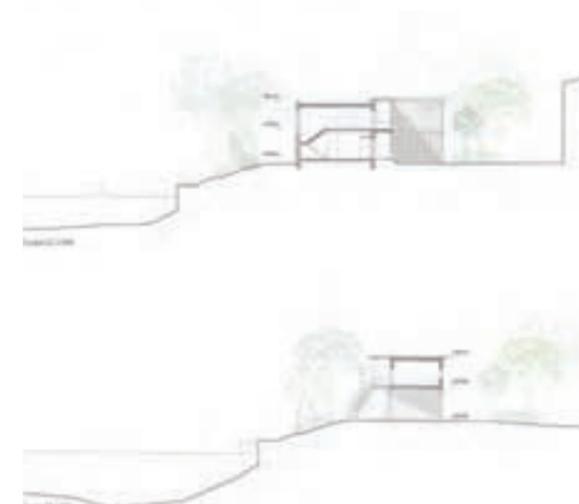
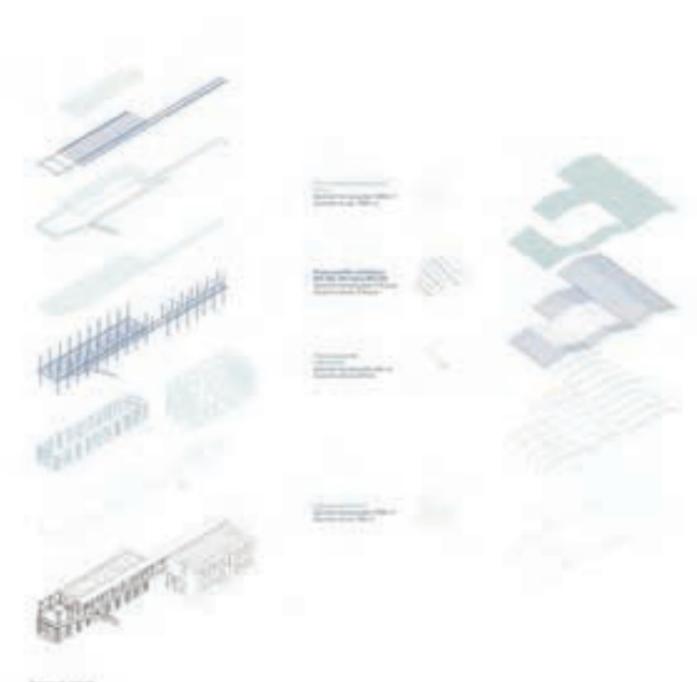
3. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

4. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

5. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

CONCEPTS
 Le projet propose un ensemble architectural qui s'inscrit dans le tissu urbain existant tout en créant une identité propre. L'objectif est de créer un espace public de qualité, ouvert à tous, et qui favorise les échanges et la vie communautaire. Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels, durables et agréables à vivre. L'architecture s'inspire des traditions locales tout en intégrant les technologies modernes. Les espaces extérieurs sont aménagés pour offrir un cadre de vie agréable, avec des zones de détente, des espaces de jeux et des zones de marche. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Le projet est financé par le gouvernement et les investisseurs privés. Les travaux sont en cours et devraient être terminés dans les prochains mois. Le projet est une véritable réussite et sera un modèle pour d'autres projets similaires.

PROJET
 Le projet consiste en la construction d'un ensemble architectural comprenant plusieurs bâtiments de différentes hauteurs et volumes. Les bâtiments sont conçus pour être fonctionnels et agréables à vivre. L'architecture s'inspire des traditions locales tout en intégrant les technologies modernes. Les espaces extérieurs sont aménagés pour offrir un cadre de vie agréable, avec des zones de détente, des espaces de jeux et des zones de marche. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Le projet est financé par le gouvernement et les investisseurs privés. Les travaux sont en cours et devraient être terminés dans les prochains mois. Le projet est une véritable réussite et sera un modèle pour d'autres projets similaires.



1. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

2. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

3. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

4. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

5. Niveau
 Niveau du sol
 Niveau de la mer
 Niveau des étages
 Niveau des sous-sols

D 4^{ème} RANG — 4^{ème} PRIX

Projet n°02

ULYSSE Julia Nahmani

Le projet propose la démolition du bâtiment existant et la construction sur la parcelle d'un volume longiligne parallèle à l'usine Kugler. La clarté de cette implantation a été appréciée, notamment dans sa mise à distance à l'Arve, ce qui permettrait une transition aisée entre le club nautique et la rivière. Le jury regrette néanmoins l'impact volumétrique de l'ensemble, en particulier dans le geste de proposer une toiture avec une pente qui amplifie le gabarit du bâtiment côté usine Kugler. Cet aspect, cumulé avec une longueur importante sans perméabilité visuelle généreuse à travers le volume, ne permet pas de qualifier de manière satisfaisante l'espace d'entrée dans le futur parc de la Jonction. Le couloir au rez-de-chaussée subit une inflexion qui manque de générosité spatiale et l'opportunité de dégagement visuel sur l'Arve est ainsi perdue.

Malgré la démolition du bâtiment existant, le projet s'est intéressé à la possibilité de réemployer ses éléments en béton. La structure du rez-de-chaussée est composée de ces éléments, issus du sciage des dalles béton existantes et/ou des panneaux préfabriqués de façade. Sur celle-ci repose une structure plus légère, composée des profils métalliques issus des couverts TPG. La clarté conceptuelle et constructive de ce choix a été appréciée par le jury. Néanmoins, le réemploi des profilés métalliques désassemblés et recomposés exigera un effort considérable et des pertes de matière inévitables comparativement à d'autres formes de réemploi direct.

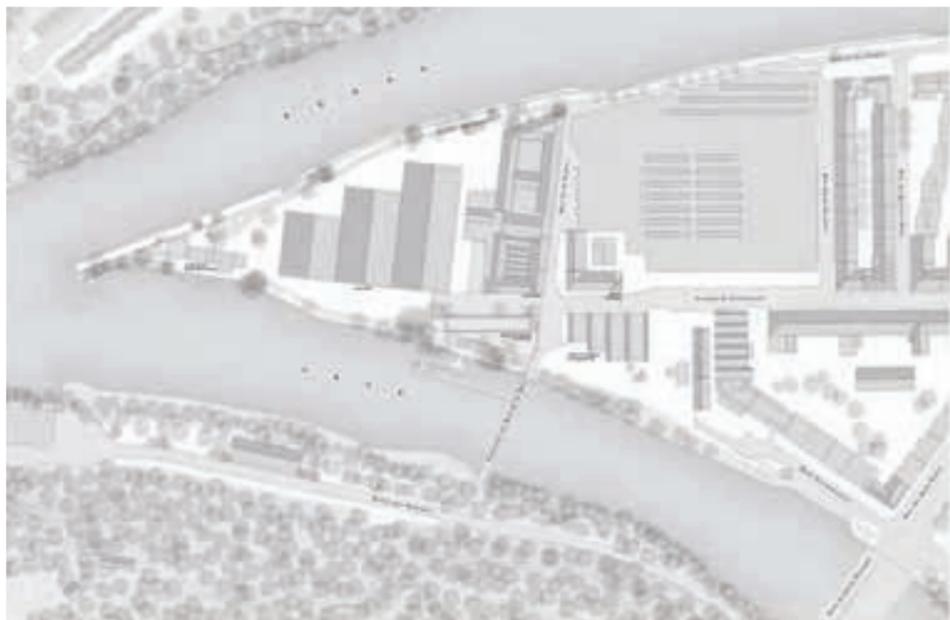
PROJETS PRIMÉS



Les locaux sont bien positionnés de manière générale. La proximité entre les box des bateaux kayak et le parking a été appréciée par les usagers. La position des box de rafting devrait être revue pour s'approcher de l'entrée du site afin de permettre une exploitation indépendante plus aisée. La proposition d'une coursive extérieure pour la distribution des différentes pièces a été appréciée, notamment par la flexibilité et l'indépendance des entrées sur chaque espace. Les escaliers extérieurs, accessibles en tout temps, posent un problème à l'exploitation. Ceci augmente le risque d'une occupation par des usagers du parc durant les heures de fermeture du club. La décision d'ouvrir la salle de théorie et la salle de musculation côté usine Kugler a interrogé le jury. Ces deux salles, importantes dans l'usage du centre nautique, tireraient profit de s'ouvrir sur l'Arve et sur le Bois-de-la-Bâtie, par un dégagement visuel sur ce paysage exceptionnel.

Le réemploi des dalles de béton au sol dans les aménagements extérieurs a été particulièrement apprécié du jury. En effet, la logique formelle de ce dispositif permet une souplesse dans le traitement de la limite entre zones végétalisées et zones minérales sans péjorer la qualité paysagère. Cependant, le manque de niveaux annotés sur le plan ne permet pas de vérifier d'une part la pente de ces dalles et celle de l'accès à l'eau des personnes à mobilité réduite, ni d'autre part d'évaluer l'impact de l'intervention sur les arbres existants. À ce titre, la générosité d'entrée dans le bâtiment de ces usagers ne trouve pas écho dans l'accès à l'Arve car ils devraient refaire le tour pour accéder aux espaces extérieurs. Cependant, la finesse du traitement de la rive de l'Arve par le dessin en redent des matériaux au sol, par l'agrandissement de la surface renaturée et par une plantation complémentaire d'arbres, confirment le caractère de ripisylve jusqu'à la passerelle.





Text block describing the interior space and its design elements.

01
 Text block describing the design concept and goals for the project.

02
 Text block describing the architectural approach and material choices.

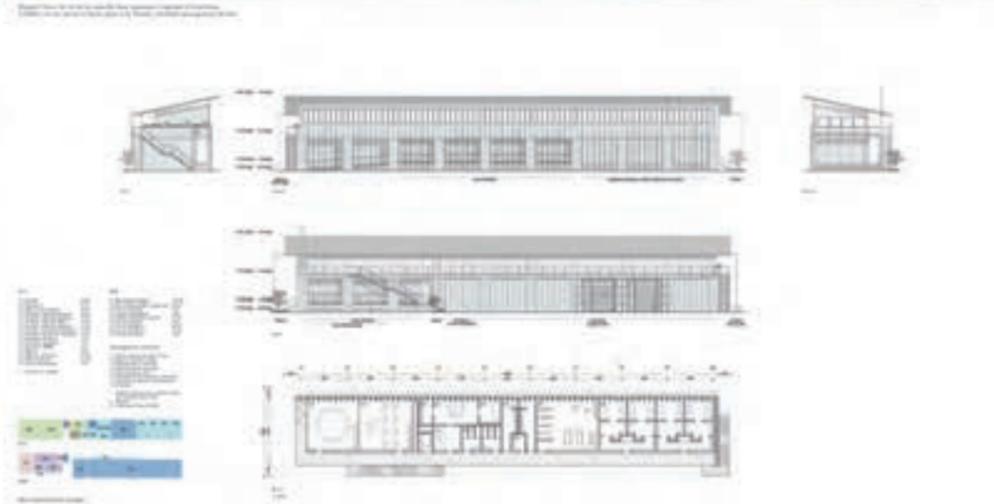
03
 Text block describing the spatial organization and circulation.

04
 Text block describing the structural and technical aspects of the design.

05
 Text block describing the environmental and sustainability considerations.

06
 Text block describing the interior design and furniture selection.

07
 Text block describing the final design details and construction notes.



D
5^{ème} RANG — 5^{ème} PRIX

Projet n° 13

MIKADO
Riccardo Amarri, architect

Le projet Mikado postule la démolition du bâtiment administratif sis dans le périmètre de construction, pour positionner un nouveau corps longiligne, sur deux niveaux, adoptant la direction et l'alignement de l'avenue de la Jonction. Cette implantation est jugée convaincante dans sa simplicité et sa compacité ; le front qu'elle constitue souligne l'entrée du parc, offrant une percée sur l'Arve et l'entrée du Canoë Club. Le large espace que l'implantation libère côté Arve suggère de multiples possibilités d'aménagement, une gestion aisée des circulations et assure le maintien des arbres. On peut regretter que l'entrée soit trop fortement marquée par le stationnement, et que l'accès aux rives ne soit pas résolu par la rampe proposée, jugée trop raide et en conflit avec le cheminement piéton longeant la rive.

Le jury apprécie la simplicité de l'expression architecturale, qui affiche une présence discrète, unitaire mais légère, et présentant un juste degré d'ouverture par rapport au statut associatif du programme. Le parti pris du réemploi, qui consiste ici en la récupération des profils métalliques constitutifs des couverts des TPG, réassemblés en une nouvelle structure, est jugé cohérent mais pas suffisamment convaincant. En effet, il semble un peu regrettable de la part d'un projet démolissant le bâtiment administratif des TPG d'évincer celui-ci des investigations de réemploi. Par ailleurs, la recomposition des éléments constitutifs des couverts suppose un démontage complet jugé fastidieux par rapport à des stratégies s'efforçant au réemploi de « macro-éléments ».

PROJETS PRIMÉS



Si la proposition d'une structure exogène au sein de laquelle se loge le programme semble très pertinente, la physionomie de celle-ci semble d'avantage au service d'une esthétique que de l'usage. La structure détachée de l'enveloppe constitue une entrave aux circulations – notamment à la manutention de bateaux – sur le pourtour du bâtiment et constitue un ancrage au sol paraissant trop fragile. Par ailleurs, sa raison d'être se limite à former le support de panneaux photovoltaïques dont la plus grande surface est positionnée au nord et par conséquent inefficace. Le jury s'interroge d'ailleurs sur le langage généré par ces panneaux photovoltaïques, dont la présence tout juste suggérée dans les images présentées serait beaucoup plus impactante en réalité.

L'organisation du programme est jugée très efficace et fonctionnelle, notamment dans la disposition des locaux à l'étage, distribués par une coursive ouverte et tournée sur l'Arve. Elle permet en outre d'imaginer une mutualisation de certains locaux qui pourraient être offerts à un usage externe au Canoë Club. En revanche, l'escalier colimaçon semble un peu minimaliste et le rez-de-chaussée ne résout pas la problématique du niveau inondable, en proposant une zone d'entrée où plusieurs locaux, dont le local d'infirmerie, sont soumis à l'inondation. Même si le jury est séduit par la simplicité du projet, il dénote dans l'ensemble de la réflexion un manque de définition et de précision dans ses réponses au cahier des charges.



D
6^{ème} RANG — 6^{ème} PRIX

Projet n° 27

RE-CONTEXTE.S
Daniel Zamarbide Sarà

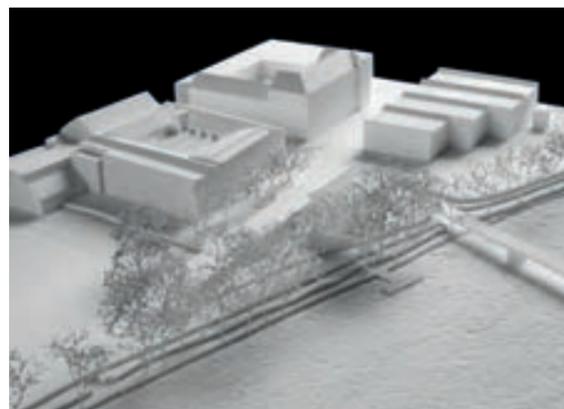
Les auteurs proposent de conserver le bâtiment administratif actuel et de l'utiliser pour y intégrer tous les espaces chauffés du projet. À l'arrière et parallèle à celui-ci, un long volume contenant les espaces destinés à l'accueil du matériel des activités nautiques est ajouté.

Le nouveau bâtiment, de taille modeste et formant un long mur, tisse un lien entre la ville et le parc de la Jonction.

La position des volumes est harmonieuse et la relation spatiale avec l'usine Kugler est maîtrisée. Cette disposition permet l'aménagement d'espaces généreux côté Arve pour le fonctionnement du club.

Le jury relève que, par sa position ainsi que par sa longueur, le mur en pisé confère un caractère marqué mais non abouti à l'entrée du parc. La question de cette matérialité actuellement étrangère au site se pose également, et ce d'autant plus que sa reconnaissance est en grande partie masquée par un geste de végétalisation sur l'entier de son étendue.

PROJETS PRIMÉS



L'entrée à la base nautique se fait depuis l'accès au parc ainsi que depuis le carrefour entre l'avenue de la Jonction et la rue de la Truite. Les véhicules du club prennent place au bord de ce dernier.

L'organisation interne du bâtiment existant est en adéquation avec les besoins, cependant le jury regrette l'absence d'un dispositif plus abouti pour les PMR.

La nouvelle construction accueille en son extrémité les activités du rafting, le matériel du centre nautique ainsi que les casiers prenant place dans le reste du volume.

On souligne l'effort d'intégration de la rampe d'accès qui mène à l'Arve sans dénaturer la végétation. La proposition d'étirer la ripisylve au plus proche des bâtiments confère une intégration élégante du bâti et un attrait par sa biodiversité.



D
7^{ème} RANG — 7^{ème} PRIX

Projet n°05

DISJONCTION
mue atelier d'architecture

Le projet propose de conserver le bâtiment administratif existant et de créer une extension côté usine Kugler. Ce nouveau volume longiligne accompagne l'entrée dans le parc sans comprimer excessivement l'espace entre la base nautique et l'usine Kugler, grâce à son bas gabarit. Un désalignement est proposé entre le volume existant et le nouveau côté, orienté est. Par son analyse comparative, le jury a trouvé du potentiel dans l'espace créé mais regrette son occupation par du stationnement, soulignant ainsi la présence des voitures à l'entrée du bâtiment et du parc.

L'image cohérente de l'ensemble est donnée par la mise en place d'une nouvelle enveloppe thermique, avec un revêtement extérieur en bois, dans le volume existant. L'extension reprend cette matérialité de manière adéquate. L'usage du bois en façade est fait de manière consciencieuse, par la mise en place d'avant-toits ou de coursives qui protègent ce matériau de la pluie, assurant ainsi sa durabilité à long terme. La structure qui soutient les coursives ne touche pas le sol, permettant ainsi d'éviter d'affecter les racines des arbres à proximité, notamment dans le coin sud-ouest. Leur périmètre demanderait dans tous les cas un élagage des arbres qui a été jugé admissible à ce stade de développement du projet. Le jury se questionne néanmoins sur la pertinence d'un revêtement unitaire en bois. Ce geste éloigne la proposition de l'expression architecturale de l'existant et du contexte industriel spécifique au quartier de la Jonction.

PROJETS PRIMÉS



La proposition d'un système de coursives pour la distribution de certains locaux a été appréciée. En effet, il permet des entrées indépendantes sur certains locaux dont l'usage pourrait être mutualisé avec d'autres activités. Néanmoins, son accès en tout temps, sans barrières ou sécurisation, invite à des occupations hors de contrôle durant les heures de fermeture du Canoë Club. Le jury se questionne également sur l'hésitation entre un système de distribution intérieure et extérieure, ce qui ne permet pas d'explorer tout le potentiel du volume existant.

Les locaux sont bien positionnés de manière générale. Néanmoins, l'espace laissé entre le volume existant et l'extension a été jugé insuffisant. En effet, par sa faible largeur et par la présence de rampes et escaliers, il empêche une liaison fluide et aisée entre les places de parking et les box kayak. La possibilité de passer avec ces éléments côté Arve ou côté parc, faisant le tour du bâtiment, a été jugée fastidieuse ou inadéquate par l'ensemble des membres du jury. Cette problématique se prolonge au parcours des personnes à mobilité réduite, qui peuvent entrer dans le bâtiment de façon aisée mais qui retrouvent des difficultés dans leur accès à l'eau. La qualité d'insertion de la rampe et des escaliers dans la pente a été soulignée, avec cependant une incertitude sur la résolution de la pente des talus.





Le projet de construction d'un club nautique est un défi architectural et paysager. Il s'agit de créer un espace de loisir et de détente qui s'intègre harmonieusement dans un environnement naturel riche en biodiversité. Le club doit offrir un cadre de vie agréable et accueillant, tout en respectant les exigences techniques et réglementaires. L'architecture doit être moderne et écoresponsable, utilisant des matériaux locaux et durables. Le paysagisme doit valoriser les atouts naturels du site, en créant des zones de détente et de jeux adaptées à différents usages. Le projet vise à créer un lieu de vie communautaire et à promouvoir les activités nautiques de manière responsable.

Plan de situation - 1/1000e



Plan rez - 1/200e



Façade Sud - 1/200e



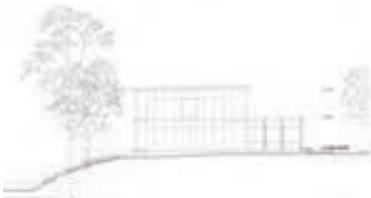
Plan stage - 1/200e



Façade Nord - 1/200e



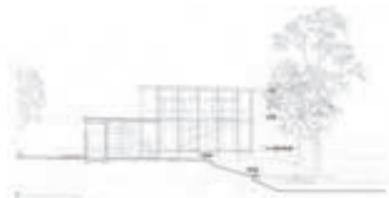
Coupe longitudinale - 1/200e



Façade Est - 1/200e



Coupe transversale - 1/200e



Coupe-Façade Ouest - 1/200e

Le club nautique est un lieu de vie communautaire et de détente. Il doit offrir un cadre de vie agréable et accueillant, tout en respectant les exigences techniques et réglementaires. L'architecture doit être moderne et écoresponsable, utilisant des matériaux locaux et durables. Le paysagisme doit valoriser les atouts naturels du site, en créant des zones de détente et de jeux adaptées à différents usages. Le projet vise à créer un lieu de vie communautaire et à promouvoir les activités nautiques de manière responsable.



Archéologie aménagements extérieurs



Détail constructif - 1/50e



| | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Club nautique Club de voile Club de canoë Club de kayak Club de pêche Club de tennis Club de badminton Club de table tennis Club de basketball Club de football Club de rugby Club de hockey Club de baseball Club de softball Club de tennis de table Club de badminton Club de table tennis Club de basketball Club de football Club de rugby Club de hockey Club de baseball Club de softball Club de tennis de table | <ul style="list-style-type: none"> Club nautique Club de voile Club de canoë Club de kayak Club de pêche Club de tennis Club de badminton Club de table tennis Club de basketball Club de football Club de rugby Club de hockey Club de baseball Club de softball Club de tennis de table Club de badminton Club de table tennis Club de basketball Club de football Club de rugby Club de hockey Club de baseball Club de softball Club de tennis de table | <ul style="list-style-type: none"> Club nautique Club de voile Club de canoë Club de kayak Club de pêche Club de tennis Club de badminton Club de table tennis Club de basketball Club de football Club de rugby Club de hockey Club de baseball Club de softball Club de tennis de table Club de badminton Club de table tennis Club de basketball Club de football Club de rugby Club de hockey Club de baseball Club de softball Club de tennis de table |
|---|---|---|

E PROJETS NON PRIMÉS

Par ordre d'arrivée

E

PROJETS NON PRIMÉS

57

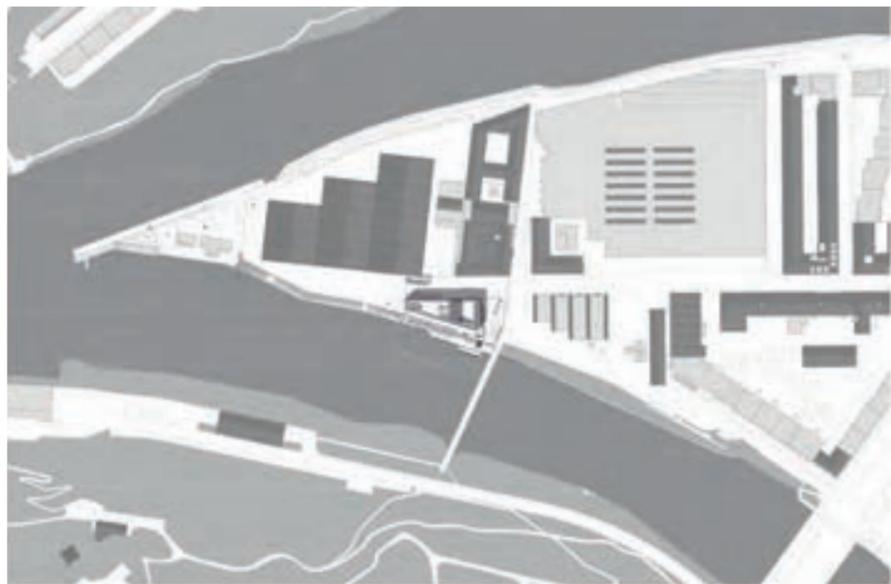


Projet n°1
CANOPÉE
Architecte
Charles Cossement Architecte SRL

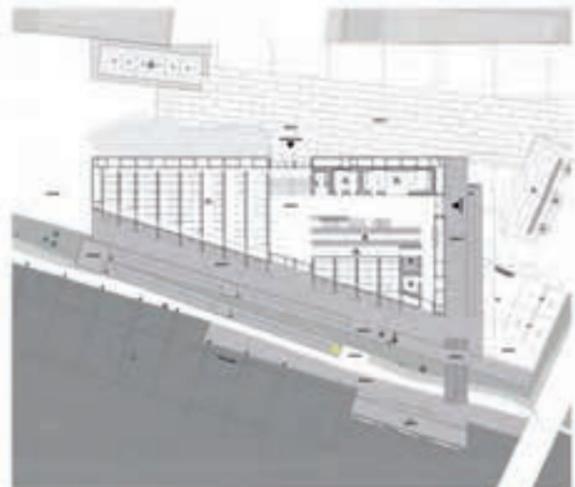
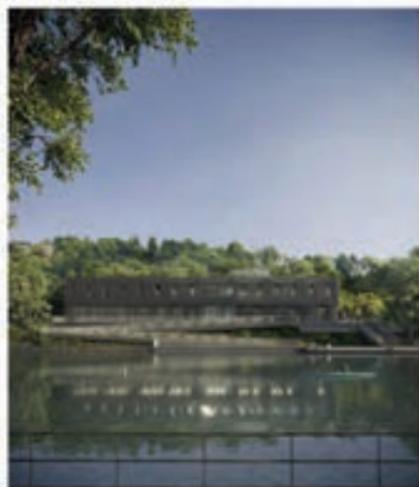




Projet n°3
HYPERLAPSE
Architecte
Material Compagny srl



HYPERLAPSE
L'ambizione è stata di progettare un edificio che si integrasse con il paesaggio circostante, un edificio che fosse un elemento del territorio e non un corpo estraneo. Per questo si è scelto di adottare un linguaggio architettonico che si ispirasse alle forme organiche e irregolari del paesaggio, un linguaggio che fosse in grado di dialogare con l'ambiente circostante e di integrarsi con esso. Il risultato è un edificio che si fonde con il paesaggio e che ne diventa parte integrante.



Il progetto è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima trasparenza e la massima soddisfazione del cliente. Il progetto è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima trasparenza e la massima soddisfazione del cliente.



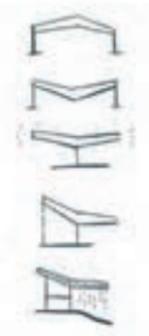
Projet n°4
12161871
Architecte
Riccardo Grattacaso Architetto et
Lorenzo Pasqualini Architects

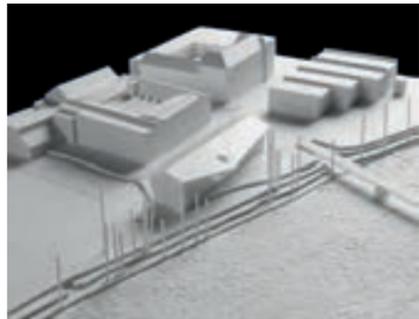


Il progetto è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima trasparenza e la massima soddisfazione del cliente. Il progetto è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima trasparenza e la massima soddisfazione del cliente.



Il progetto è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima trasparenza e la massima soddisfazione del cliente. Il progetto è stato sviluppato in stretta collaborazione con il cliente, al fine di garantire la massima trasparenza e la massima soddisfazione del cliente.





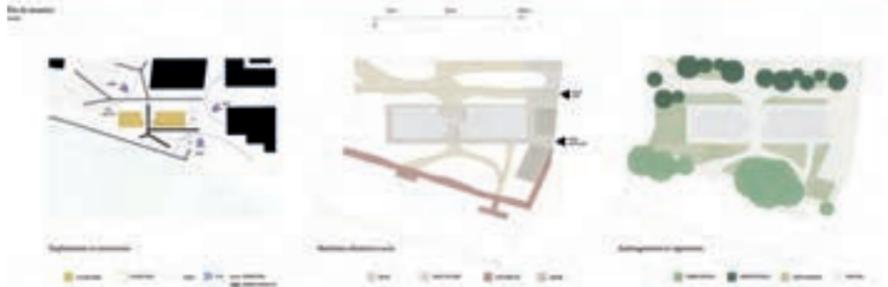
Projet n°6
PASSAGE
Architecte
**ATELIER LRA – LAPO RUFFI
ARCHITETTI ASSOCIATI**



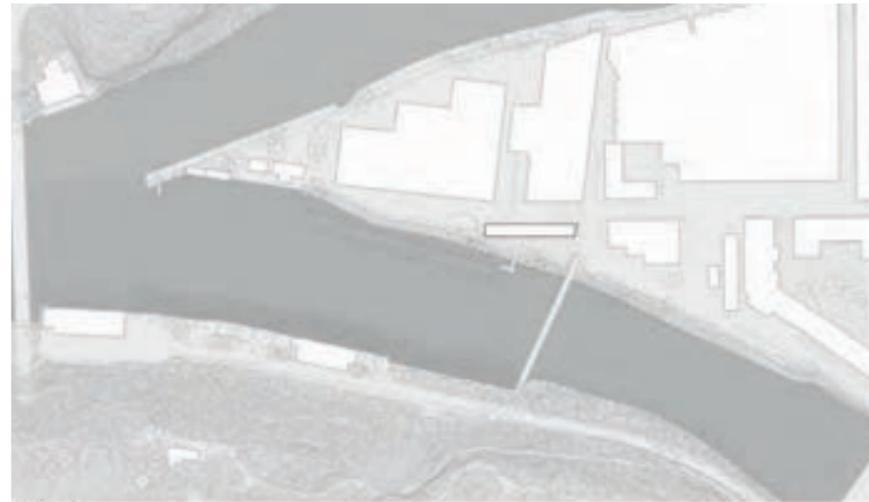
CONCOURS
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE
BASE NAUTIQUE DE LA JONCTION



Le concours a été lancé par la commune de Yverdon-les-Bains en 2011. L'objectif était de construire une nouvelle base nautique de la jonction, un espace public de rencontre et de détente, qui s'intégrerait dans le tissu urbain existant et offrirait une nouvelle manière de vivre le bord de l'eau.



Projet n°7
Epinoche
Architecte
**Stéphanie Delijski
arch. Dipl. EPFL pour MASP1**



Implantée le long de l'Épave, au bord de la base pour de la jonction, la nouvelle base nautique offre une nouvelle manière de vivre le bord de l'eau, un espace public de rencontre et de détente, qui s'intégrerait dans le tissu urbain existant et offrirait une nouvelle manière de vivre le bord de l'eau.

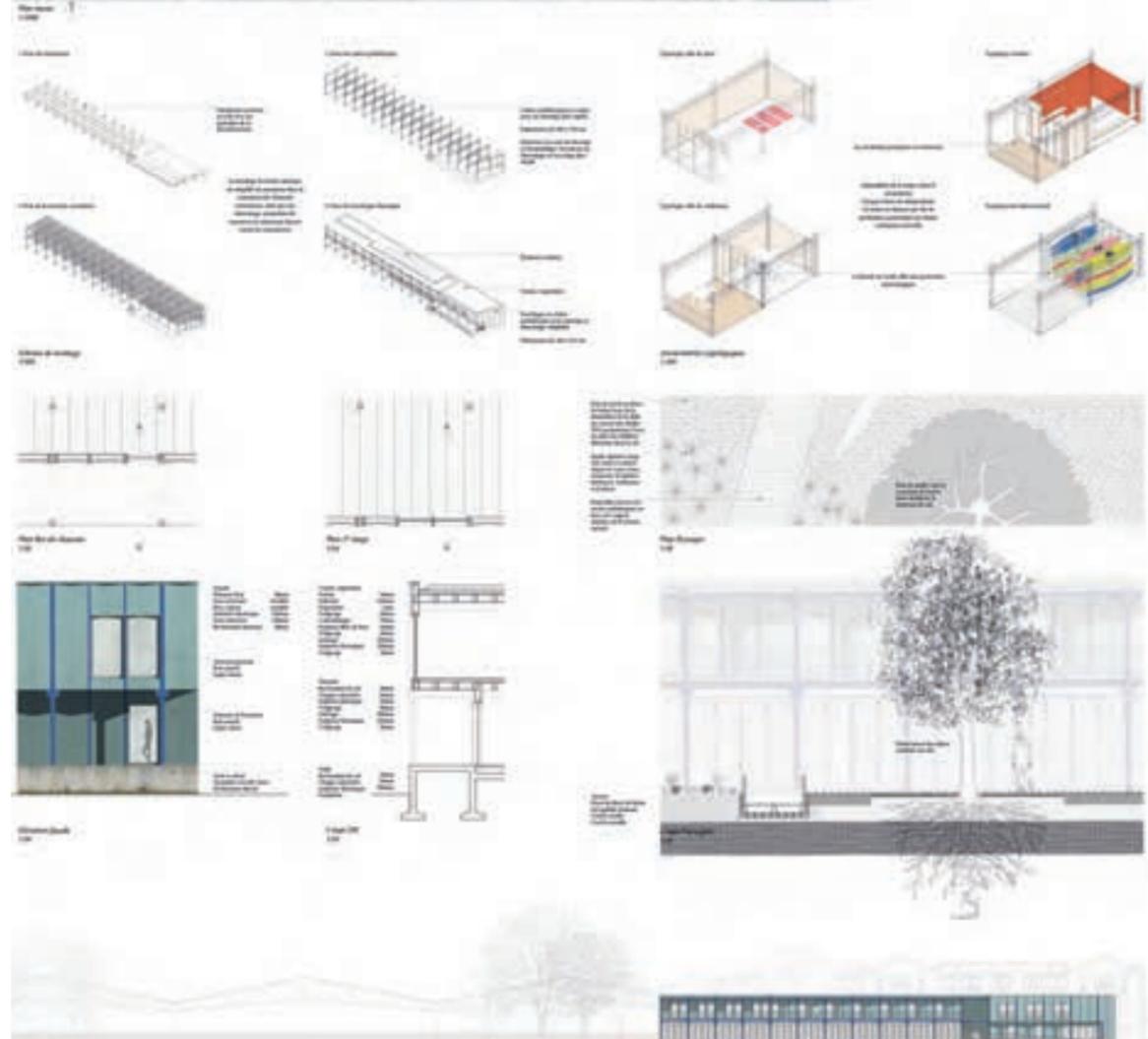
Le concours a été lancé par la commune de Yverdon-les-Bains en 2011. L'objectif était de construire une nouvelle base nautique de la jonction, un espace public de rencontre et de détente, qui s'intégrerait dans le tissu urbain existant et offrirait une nouvelle manière de vivre le bord de l'eau.

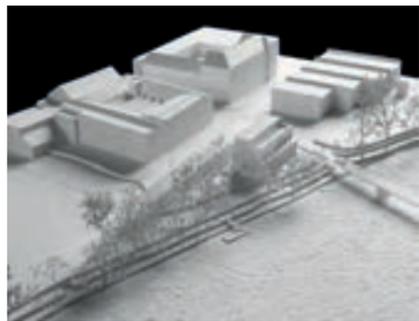
La commune de Yverdon-les-Bains a lancé un concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle base nautique de la jonction, un espace public de rencontre et de détente, qui s'intégrerait dans le tissu urbain existant et offrirait une nouvelle manière de vivre le bord de l'eau.

Le concours a été lancé par la commune de Yverdon-les-Bains en 2011. L'objectif était de construire une nouvelle base nautique de la jonction, un espace public de rencontre et de détente, qui s'intégrerait dans le tissu urbain existant et offrirait une nouvelle manière de vivre le bord de l'eau.

Le concours a été lancé par la commune de Yverdon-les-Bains en 2011. L'objectif était de construire une nouvelle base nautique de la jonction, un espace public de rencontre et de détente, qui s'intégrerait dans le tissu urbain existant et offrirait une nouvelle manière de vivre le bord de l'eau.

Le concours a été lancé par la commune de Yverdon-les-Bains en 2011. L'objectif était de construire une nouvelle base nautique de la jonction, un espace public de rencontre et de détente, qui s'intégrerait dans le tissu urbain existant et offrirait une nouvelle manière de vivre le bord de l'eau.

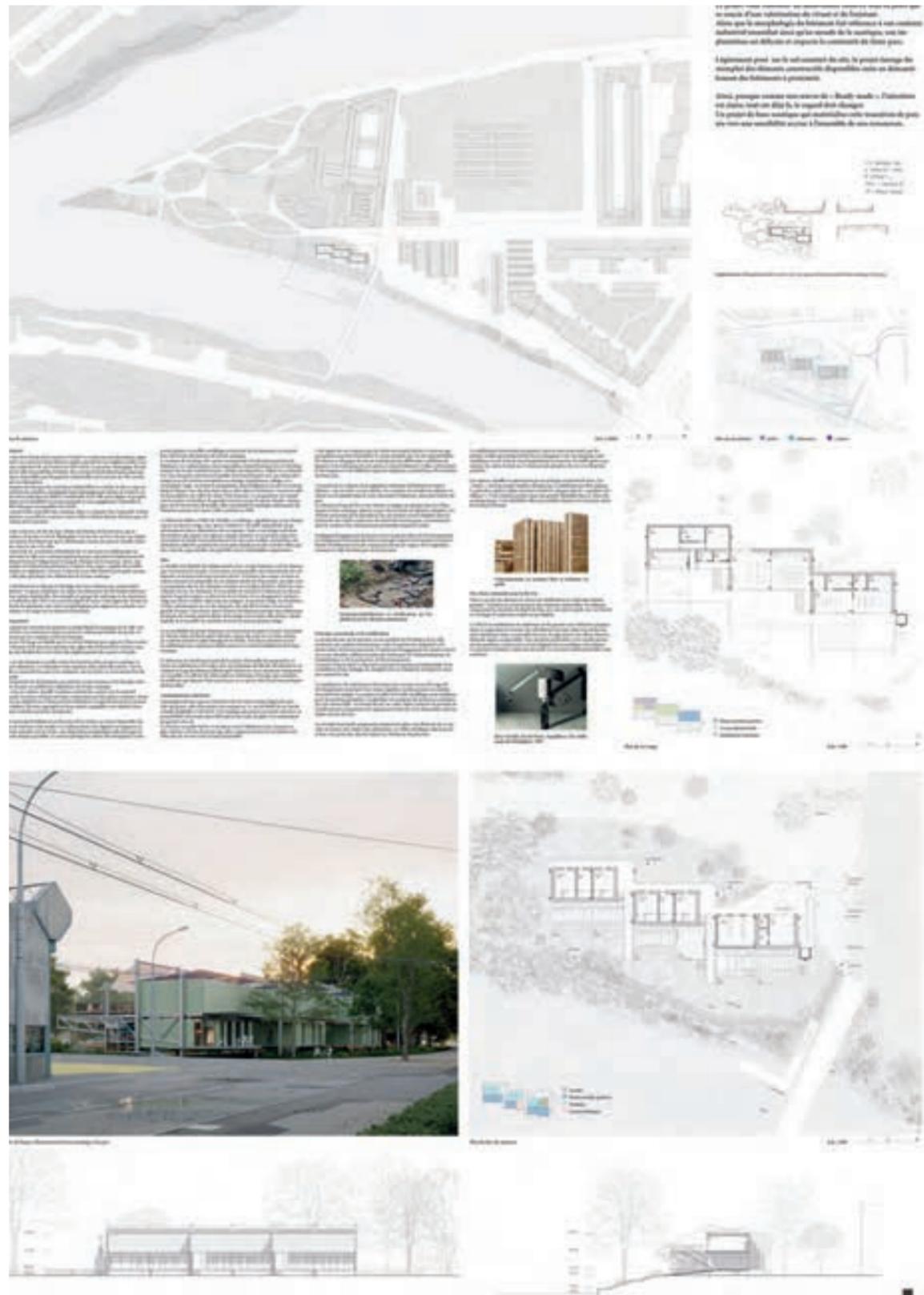




Projet n°8
STRIP CLUB
 Architecte
 Mathilde Thirio, architecte EPFL
 Simon Wüst, architecte EPFL, Forme Commune SNC
 George-Etienne Adam, architecte EPFL



Projet n°9
READY-MADE
 Architecte
 Alessandro Pecci, Francesco Stefano Colli Martinez

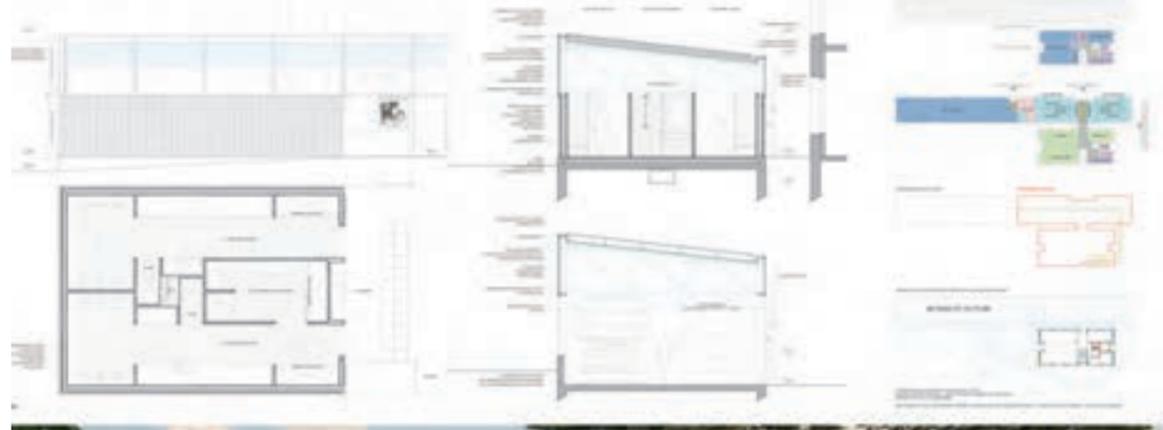




Projet n°10
MANGROVE
Architecte
Pablo Brenas Architecte (entrepreneur individuel)



Projet n°11
L'ARVVV
Architecte
CLEMENT BERTON ARCHITECTE

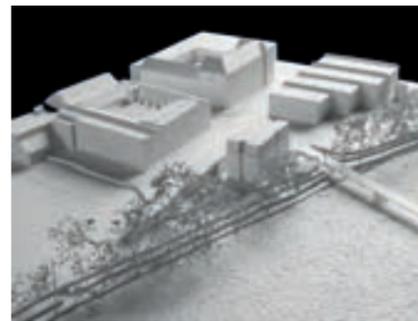
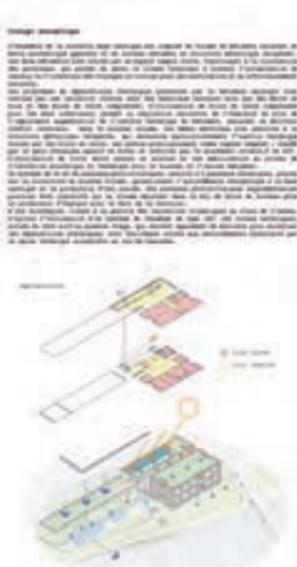
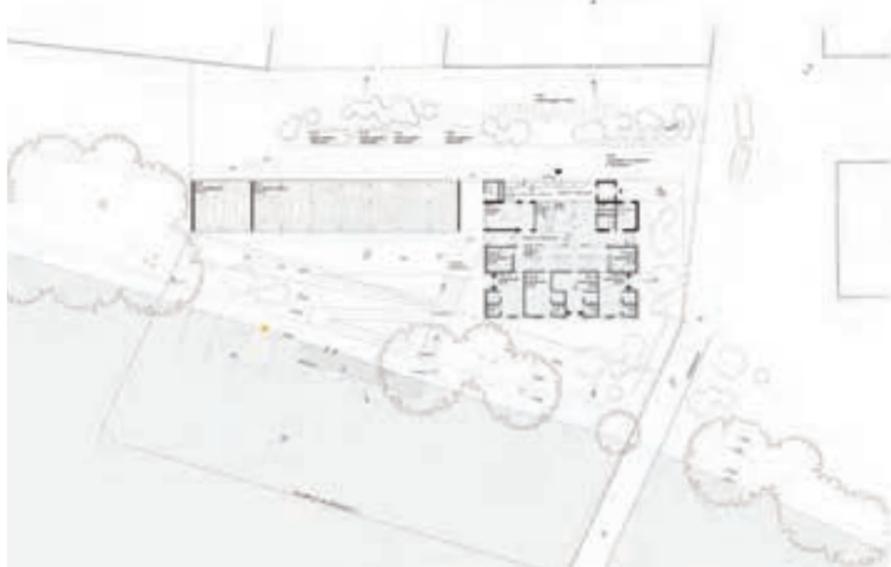
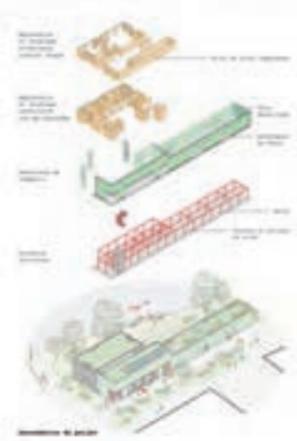




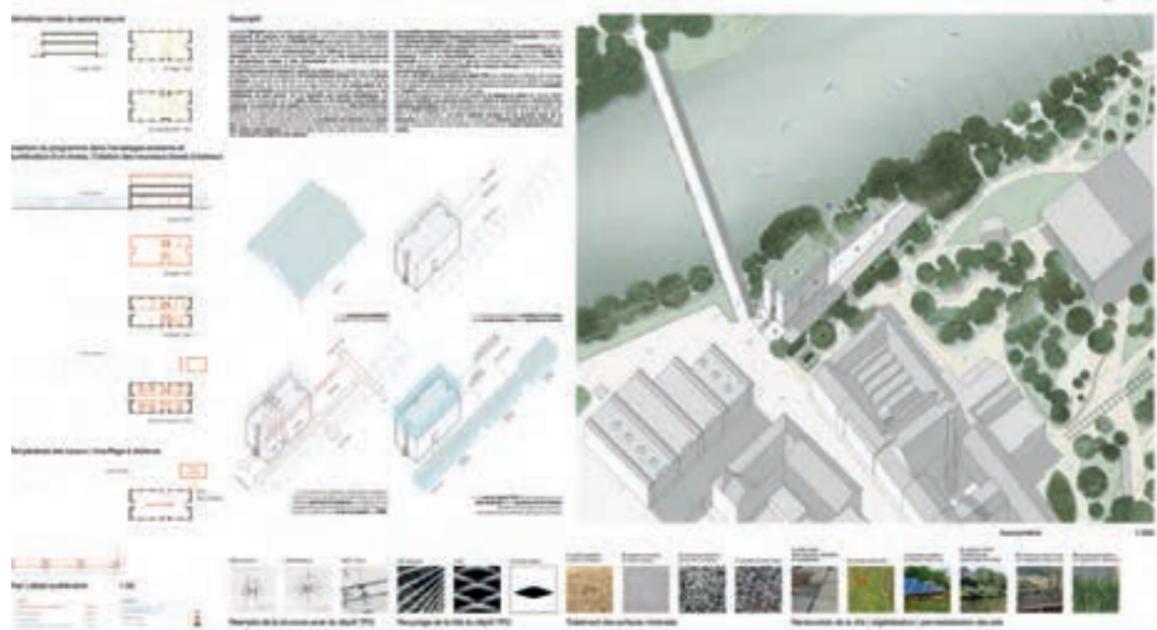
Projet n° 12
JONCYARD
Architecte
Groupement temporaire



Texte descriptif et réglementaire pour le projet JONCYARD, incluant des sections et des légendes techniques.

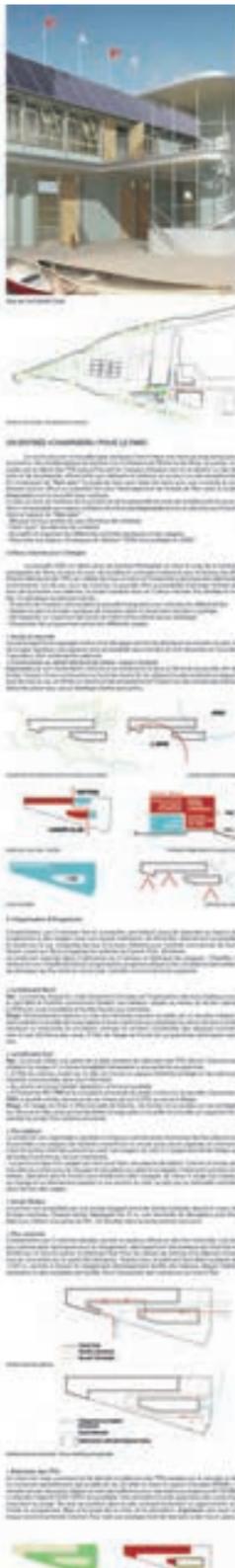


Projet n°14
Tabouleh
Architecte
AtelierObjectifs

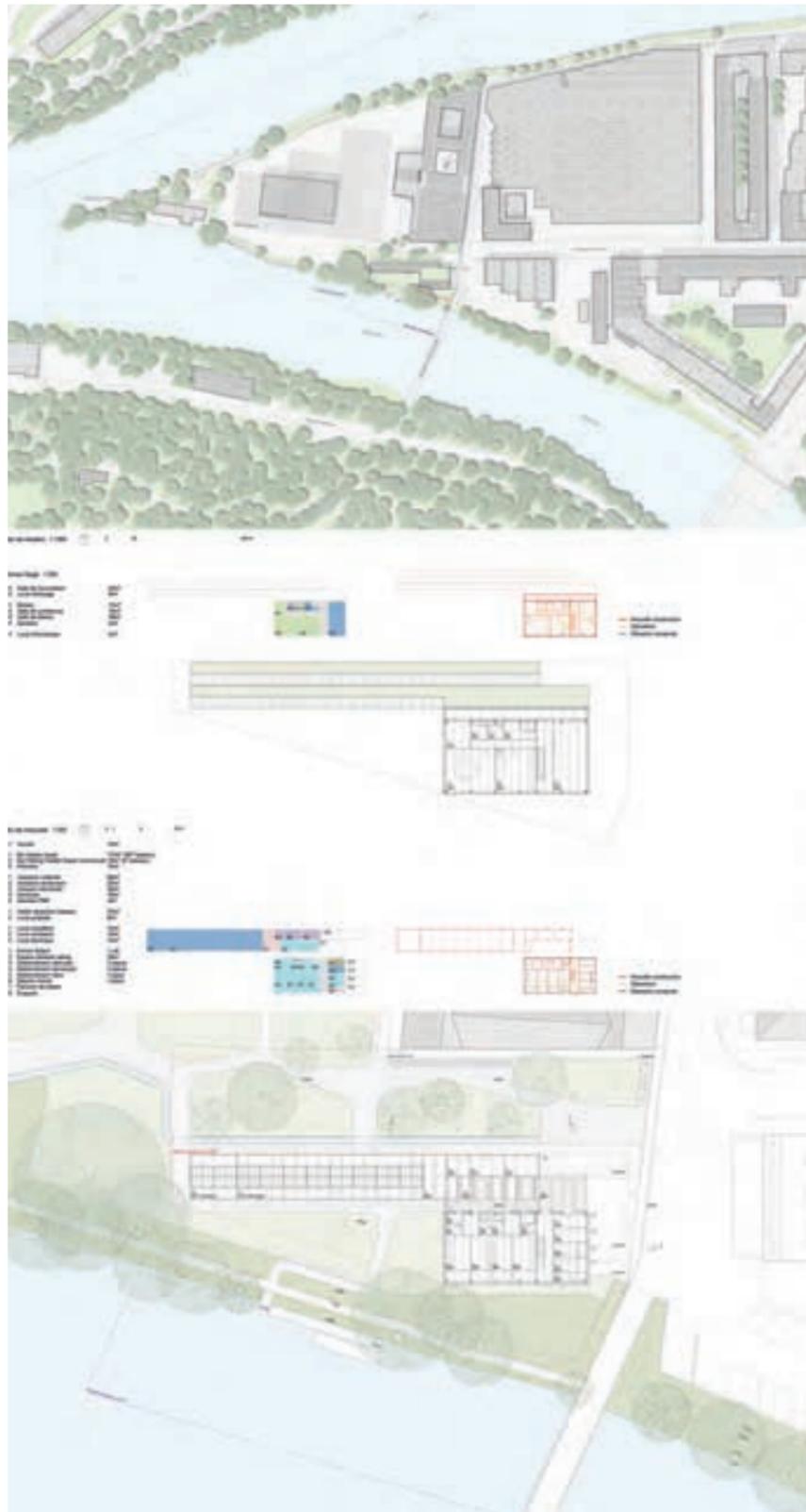




Projet n°17
ARGONAUTE
 Architecte
 Augustin Clement architecture / Indépendant

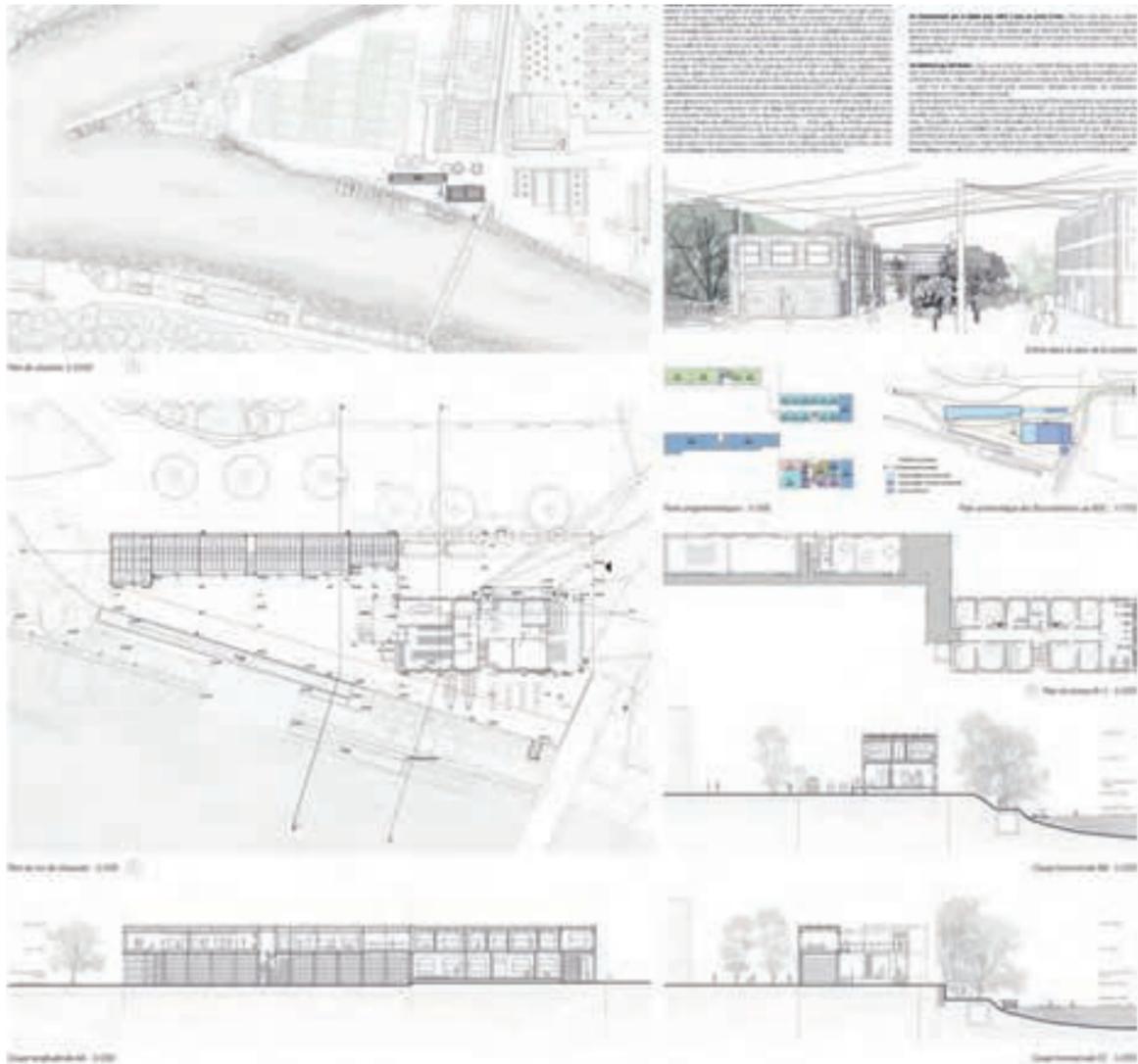


Projet n°18
TROIS QUILLES
 Architecte
 MAS Architecture- Juan Mateos Corono et Ana Asensio Rodriguez

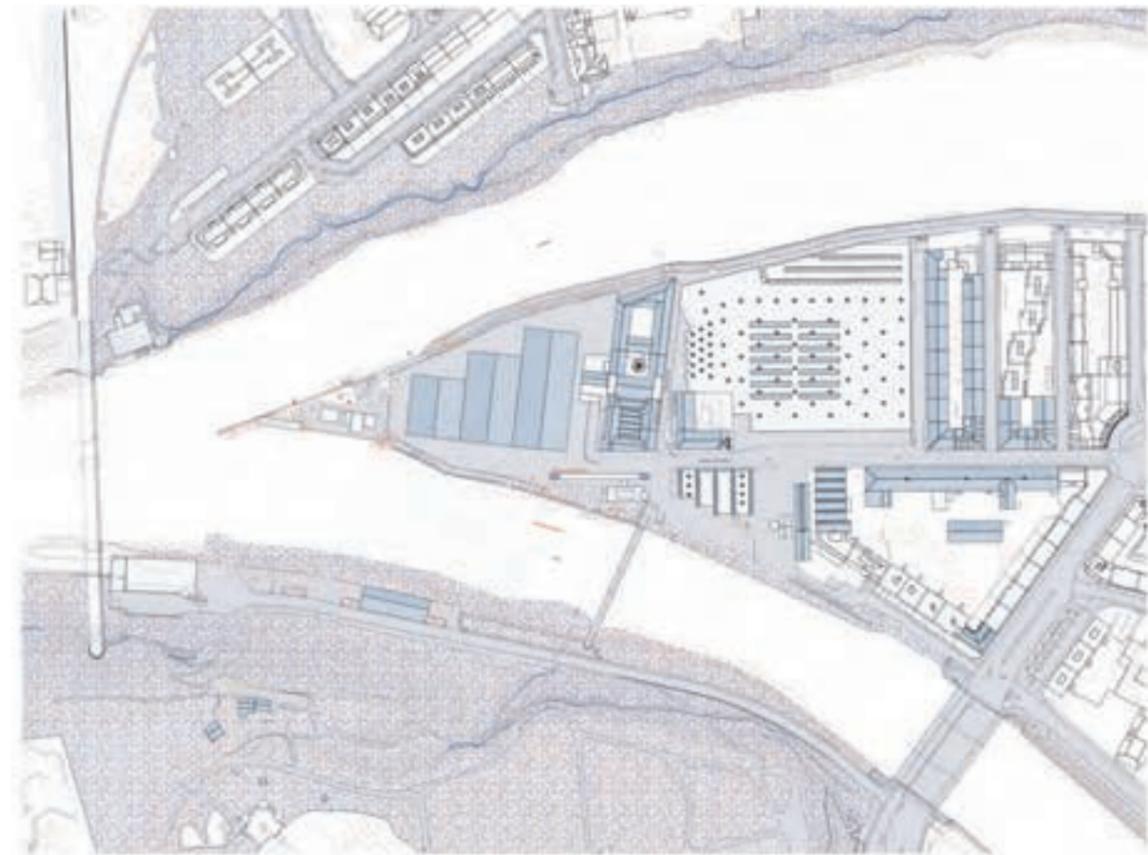




Projet n°21
PARALLELES
Architecte
LAMT



Projet n°23
LEARN TO SWIM
Architecte
Atelier Spolia & WV Architecten





Projet n°24
PHOENIX
Architecte
A-ROH architectes



Textual content and diagrams for the PHOENIX project, including site context, building details, and landscaping plans.

Contexte
Le site est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'un parc et d'un canal. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable qui s'intègre harmonieusement dans son environnement.

Programme
Le programme comprend un espace de bureaux, une salle de conférence, une bibliothèque et des espaces communs.

Concept
Le concept architectural est basé sur la simplicité et la fonctionnalité. Les volumes sont rectangulaires et les lignes sont épurées. L'usage de matériaux naturels comme le bois et la pierre contribue à l'aspect chaleureux et durable du bâtiment.

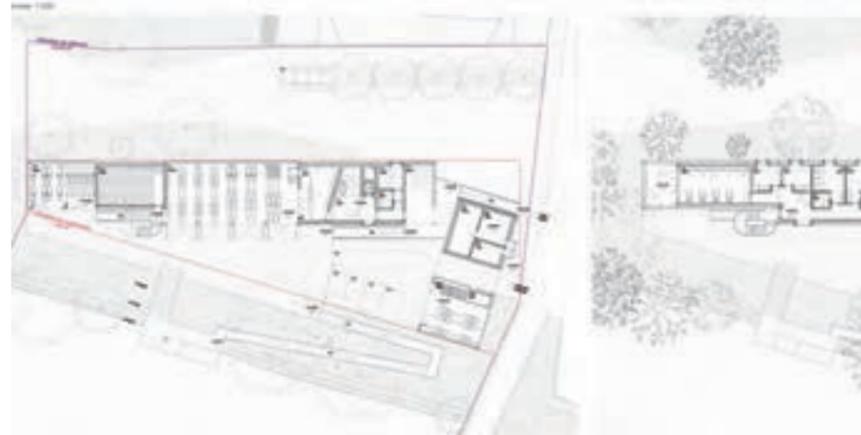
Détails
Les détails architecturaux mettent en évidence la qualité des matériaux et la précision des finitions. Les fenêtres sont grandes et lumineuses, favorisant l'éclairage naturel.

Aménagement paysager
L'aménagement paysager est conçu pour créer un environnement agréable et accueillant. Des arbres matures et des plantes locales sont utilisés pour embellir le site.

Conclusion
Le projet PHOENIX est une réussite architecturale et paysagère. Il offre un cadre de travail moderne et agréable, tout en respectant l'environnement et les besoins de la communauté.



Projet n°25
HORTUS
Architecte
Architecte Vito Latis



Textual content and diagrams for the HORTUS project, including site context, building details, and landscaping plans.

Contexte
Le site est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'un parc et d'un canal. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable qui s'intègre harmonieusement dans son environnement.

Programme
Le programme comprend un espace de bureaux, une salle de conférence, une bibliothèque et des espaces communs.

Concept
Le concept architectural est basé sur la simplicité et la fonctionnalité. Les volumes sont rectangulaires et les lignes sont épurées. L'usage de matériaux naturels comme le bois et la pierre contribue à l'aspect chaleureux et durable du bâtiment.

Détails
Les détails architecturaux mettent en évidence la qualité des matériaux et la précision des finitions. Les fenêtres sont grandes et lumineuses, favorisant l'éclairage naturel.

Aménagement paysager
L'aménagement paysager est conçu pour créer un environnement agréable et accueillant. Des arbres matures et des plantes locales sont utilisés pour embellir le site.

Conclusion
Le projet HORTUS est une réussite architecturale et paysagère. Il offre un cadre de travail moderne et agréable, tout en respectant l'environnement et les besoins de la communauté.

Textual content and diagrams for the HORTUS project, including site context, building details, and landscaping plans.

Contexte
Le site est situé dans un quartier en pleine expansion, à proximité d'un parc et d'un canal. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable qui s'intègre harmonieusement dans son environnement.

Programme
Le programme comprend un espace de bureaux, une salle de conférence, une bibliothèque et des espaces communs.

Concept
Le concept architectural est basé sur la simplicité et la fonctionnalité. Les volumes sont rectangulaires et les lignes sont épurées. L'usage de matériaux naturels comme le bois et la pierre contribue à l'aspect chaleureux et durable du bâtiment.

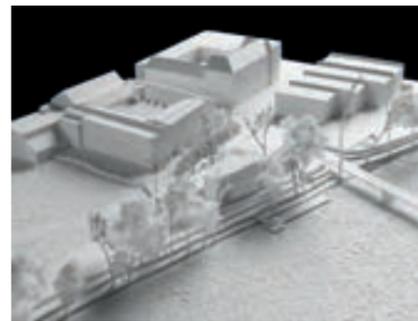
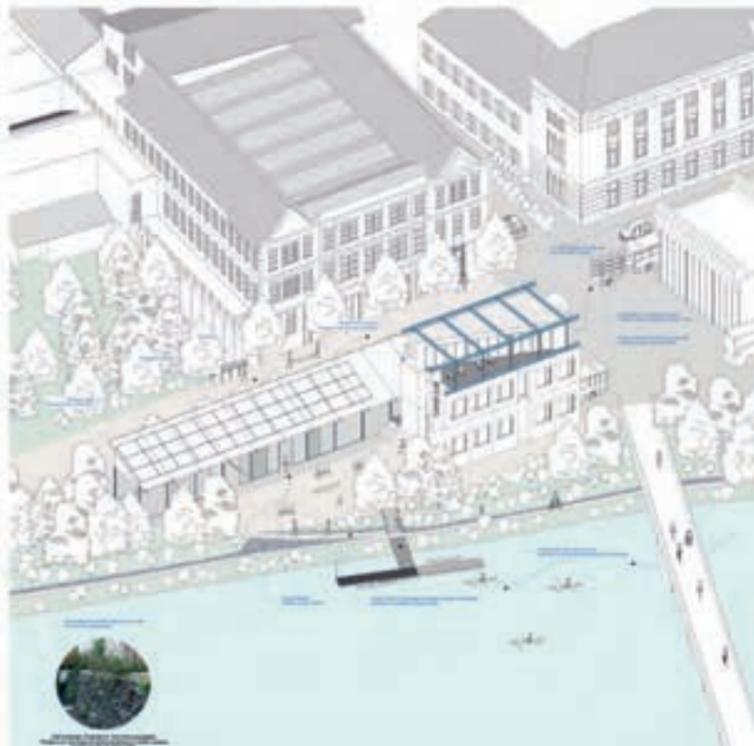
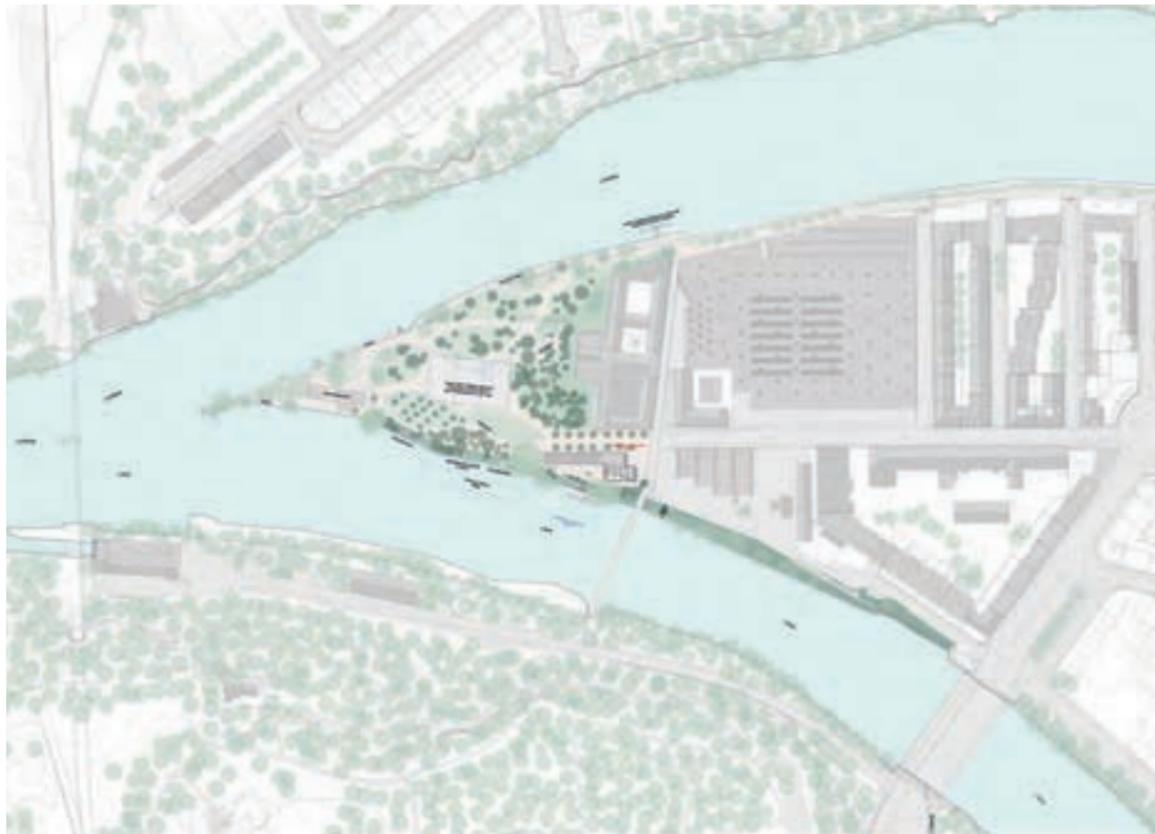
Détails
Les détails architecturaux mettent en évidence la qualité des matériaux et la précision des finitions. Les fenêtres sont grandes et lumineuses, favorisant l'éclairage naturel.

Aménagement paysager
L'aménagement paysager est conçu pour créer un environnement agréable et accueillant. Des arbres matures et des plantes locales sont utilisés pour embellir le site.

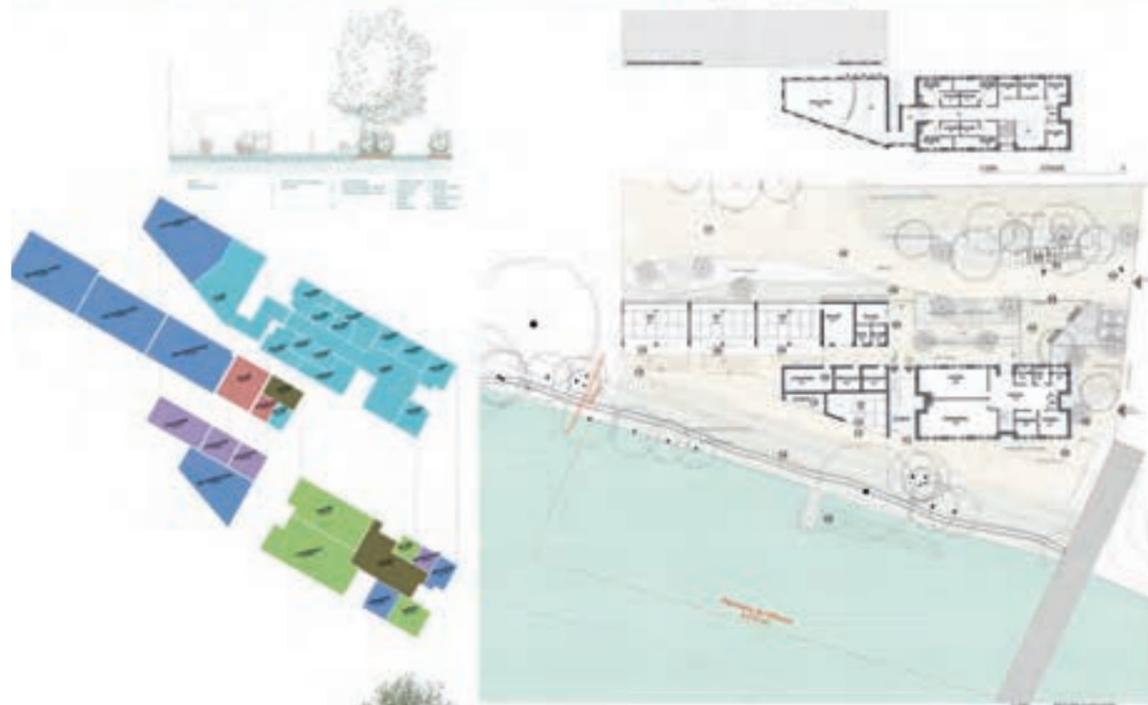
Conclusion
Le projet HORTUS est une réussite architecturale et paysagère. Il offre un cadre de travail moderne et agréable, tout en respectant l'environnement et les besoins de la communauté.



Projet n°26
Comme un avion
 Architecte
BALTIQUE ARCHITECTURE Sàrl

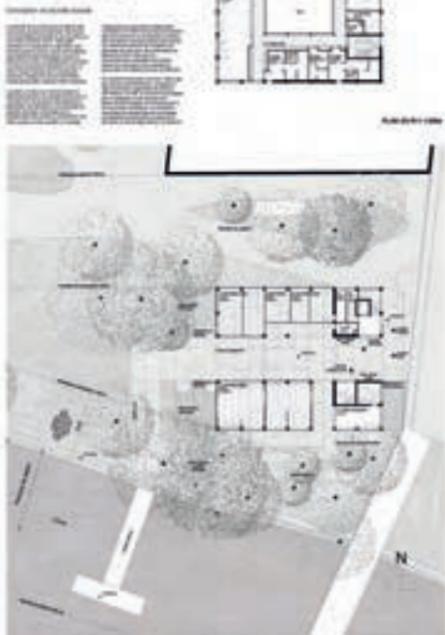


Projet n°28
ACABI25K
 Architecte
Alain Renard Architecte Ingénieur





Projet n°29
PATIO
 Architecte
DEGOS & HARTUNG ARCHITECTES
 (MDNH ARCHITECTES)



Projet n°30
SKIN ON FRAME
 Architecte
Antonios Isaak Prokos, Arch. Dipl. EPFL SIA +
Giovanni Lazzareschi Sergiusti, Arch. Dipl. AAM

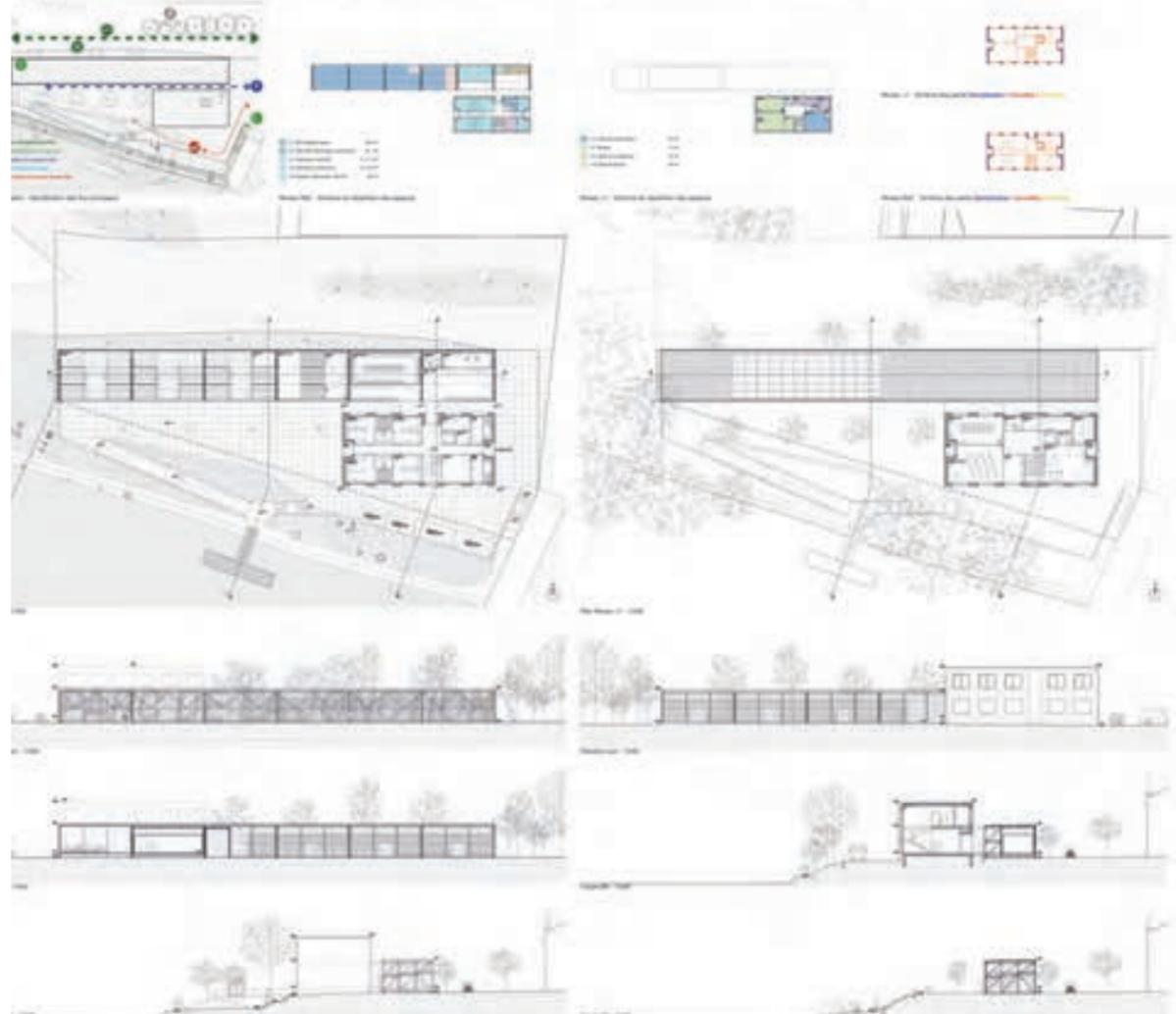


Stratégie de l'habitat
 L'habitat est conçu comme un ensemble cohésif, d'une part, l'habitat est conçu avec une forte identité spatiale, d'autre part, il est conçu avec une forte identité sociale. Les enjeux sont de créer un habitat qui accueille tout le monde, tout en étant capable de répondre à des besoins spécifiques. L'habitat est conçu comme un ensemble cohésif, d'une part, l'habitat est conçu avec une forte identité spatiale, d'autre part, il est conçu avec une forte identité sociale. Les enjeux sont de créer un habitat qui accueille tout le monde, tout en étant capable de répondre à des besoins spécifiques.

Le projet est un habitat cohésif et se caractérise par une forte identité spatiale et sociale. Les enjeux sont de créer un habitat qui accueille tout le monde, tout en étant capable de répondre à des besoins spécifiques. L'habitat est conçu comme un ensemble cohésif, d'une part, l'habitat est conçu avec une forte identité spatiale, d'autre part, il est conçu avec une forte identité sociale. Les enjeux sont de créer un habitat qui accueille tout le monde, tout en étant capable de répondre à des besoins spécifiques.

Le projet est un habitat cohésif et se caractérise par une forte identité spatiale et sociale. Les enjeux sont de créer un habitat qui accueille tout le monde, tout en étant capable de répondre à des besoins spécifiques. L'habitat est conçu comme un ensemble cohésif, d'une part, l'habitat est conçu avec une forte identité spatiale, d'autre part, il est conçu avec une forte identité sociale. Les enjeux sont de créer un habitat qui accueille tout le monde, tout en étant capable de répondre à des besoins spécifiques.

Le projet est un habitat cohésif et se caractérise par une forte identité spatiale et sociale. Les enjeux sont de créer un habitat qui accueille tout le monde, tout en étant capable de répondre à des besoins spécifiques. L'habitat est conçu comme un ensemble cohésif, d'une part, l'habitat est conçu avec une forte identité spatiale, d'autre part, il est conçu avec une forte identité sociale. Les enjeux sont de créer un habitat qui accueille tout le monde, tout en étant capable de répondre à des besoins spécifiques.

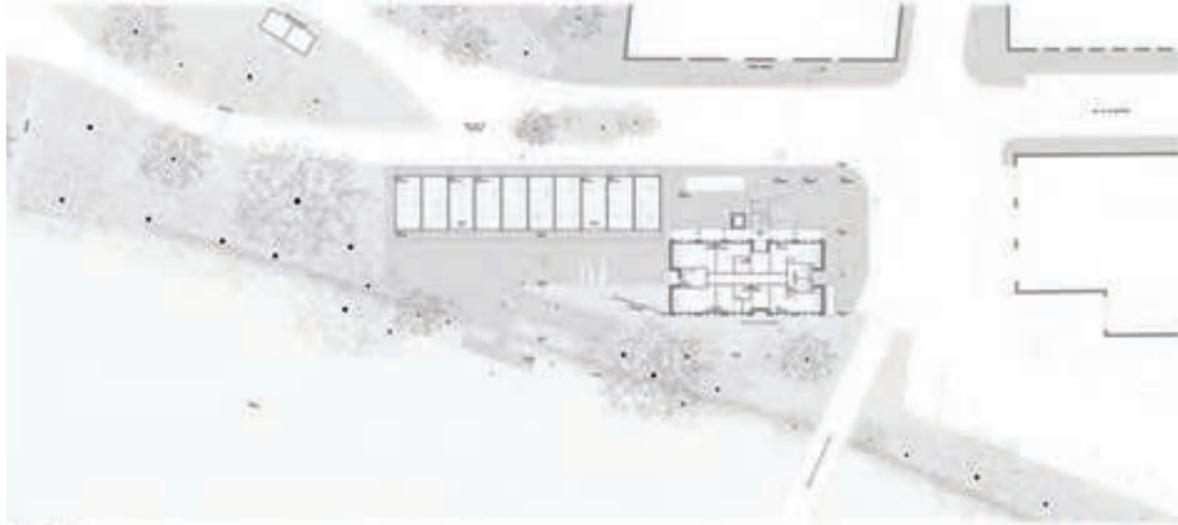




Projet n°31
phénix
Architecte
Consortium Atelier Circulaire



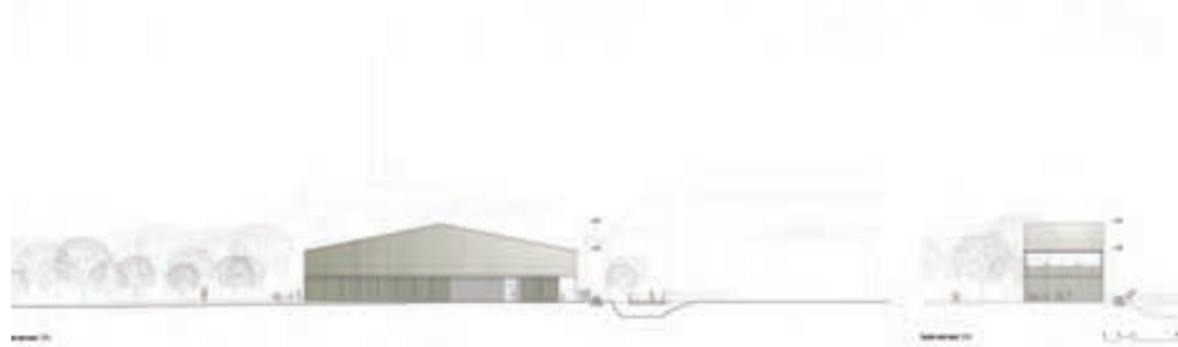
Le projet de la construction d'un espace de culture et de loisirs est un défi majeur pour la ville de...
L'objectif principal de ce projet est de créer un espace public de qualité, qui sera accessible à tous les habitants de la ville...
Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, qui seront réalisées sur une période de trois ans...
Le budget total du projet est de 10 millions d'euros, financés par la ville et des partenaires privés...
Le projet est soutenu par la population locale, qui a organisé de nombreuses consultations publiques...



Projet n°32
Moonrise Kingdom
Architecte
DARE architectes Sàrl

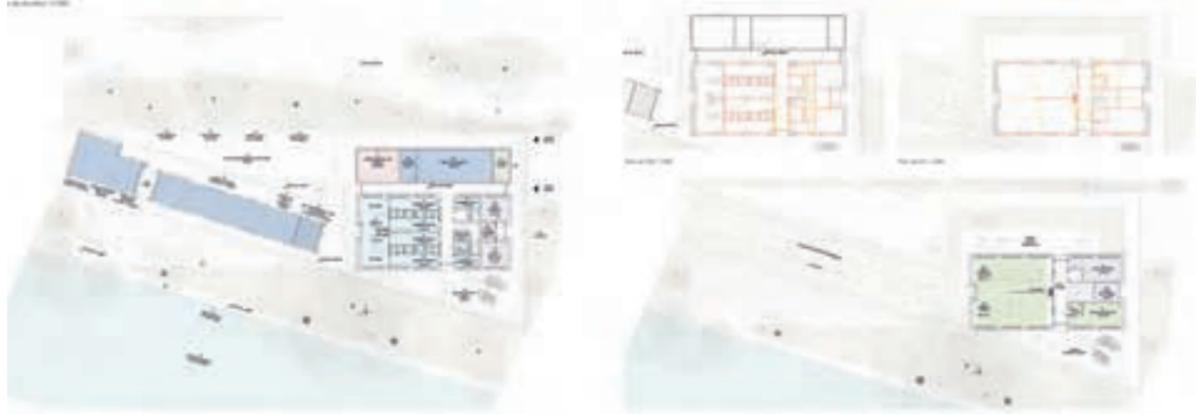


Le projet de la construction d'un espace de culture et de loisirs est un défi majeur pour la ville de...
L'objectif principal de ce projet est de créer un espace public de qualité, qui sera accessible à tous les habitants de la ville...
Le projet est divisé en plusieurs phases de construction, qui seront réalisées sur une période de trois ans...
Le budget total du projet est de 10 millions d'euros, financés par la ville et des partenaires privés...
Le projet est soutenu par la population locale, qui a organisé de nombreuses consultations publiques...

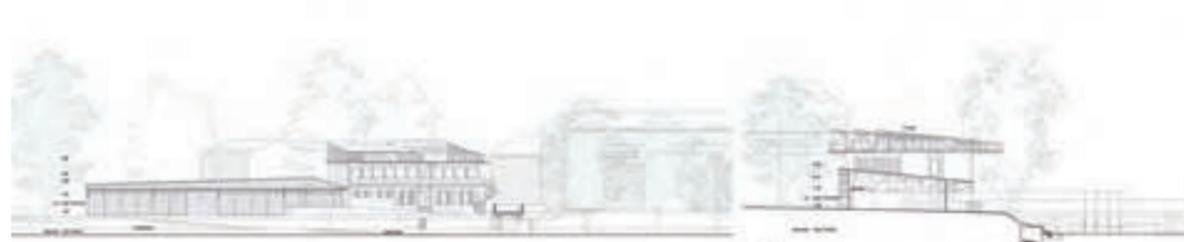
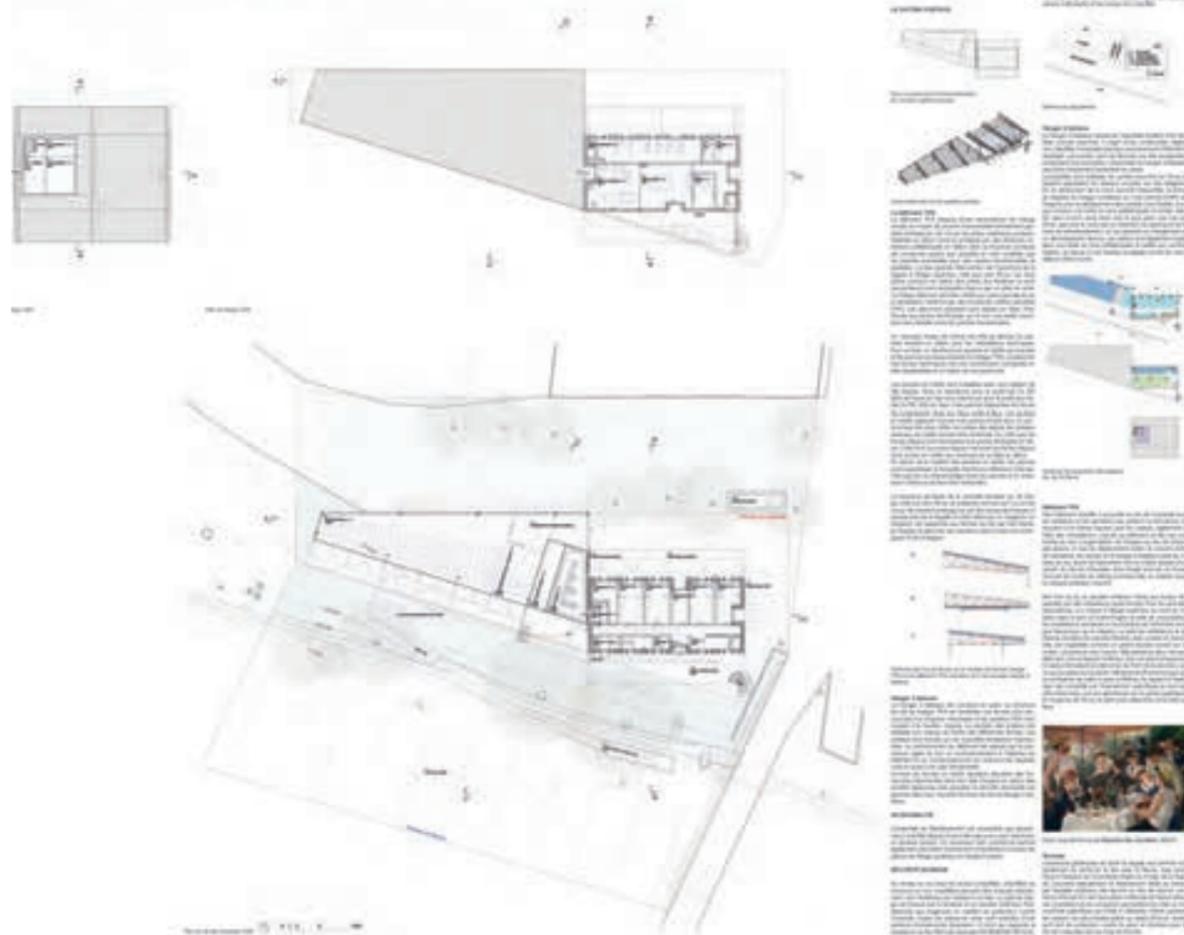
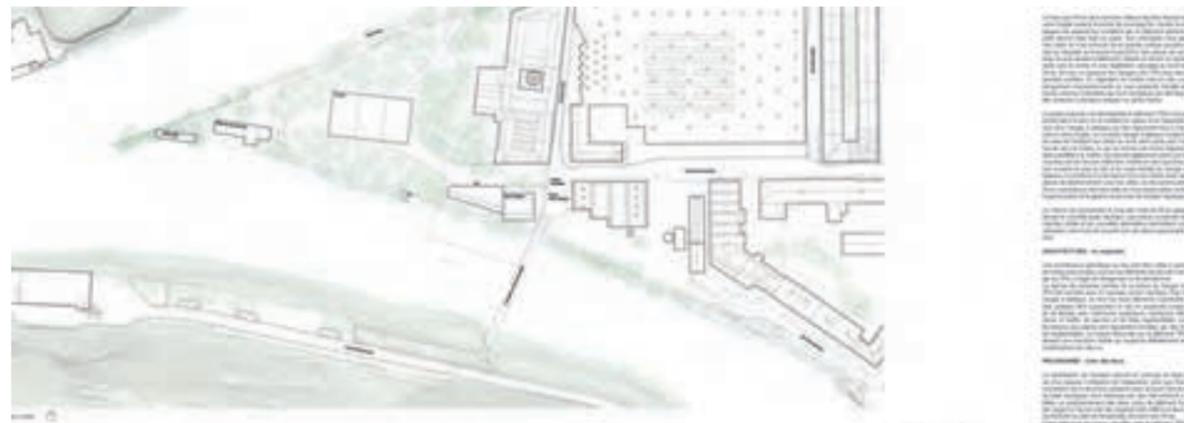




Projet n°33
VICE VERSA
Architecte
MARIANO AUGUSTIN RE



Projet n°34
BLIZZARD
Architecte
Andrea Giger / Morris Enzmann Architekten ETH

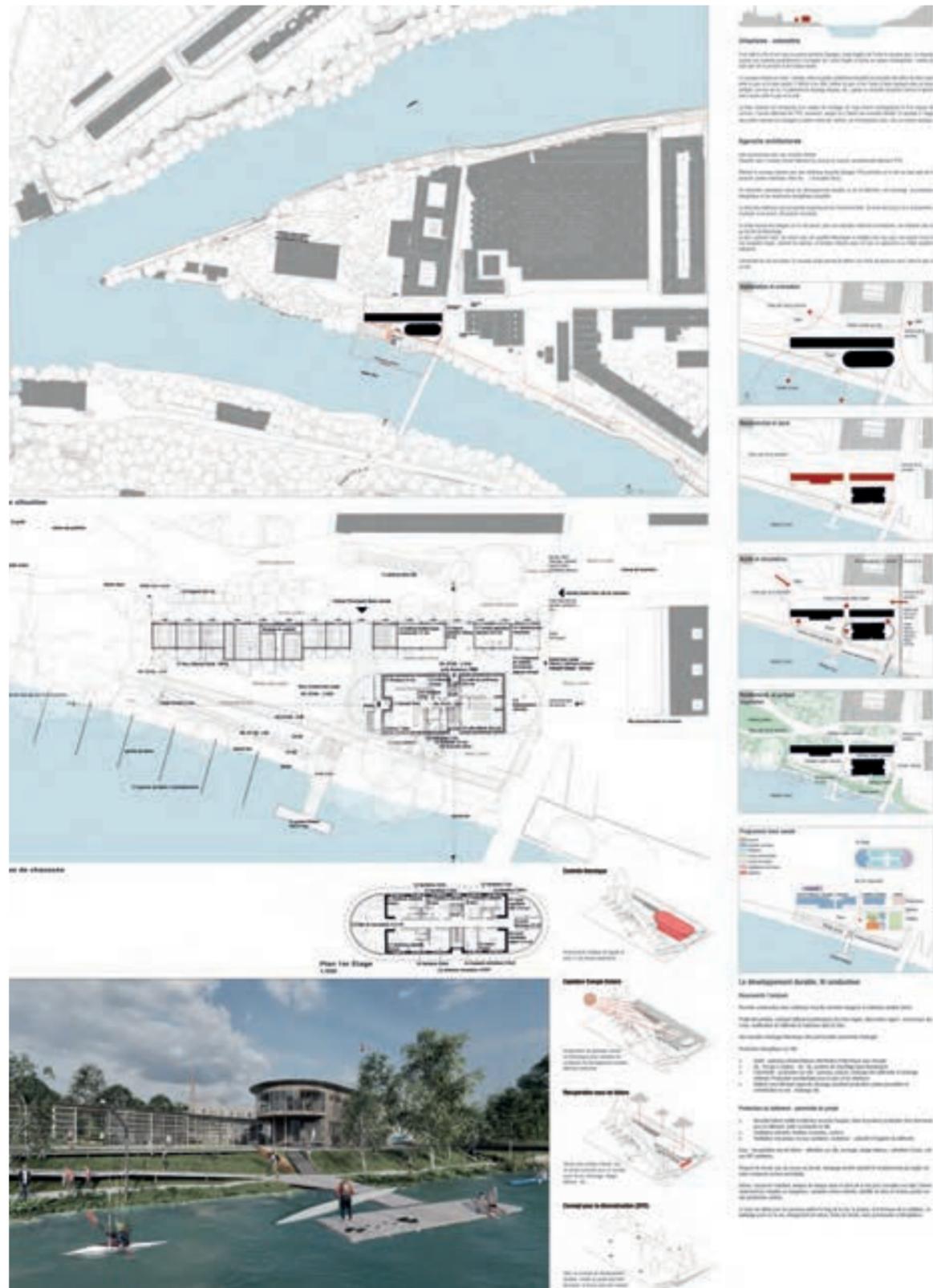




Projet n°35
pélican
 Architecte
 Bureau nautes S.A.R.L d'Architecture



Projet n°36
EAUXVIVANTS
 Architecte
 Zanetti Umberto et Empeyta Christophe architectes





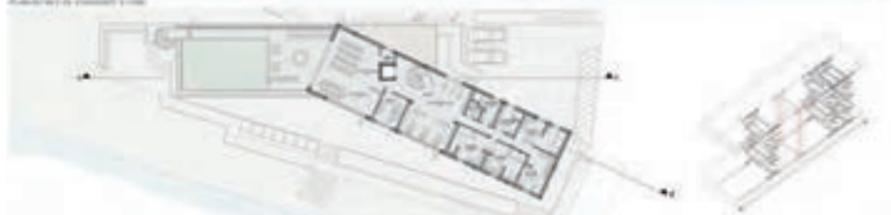
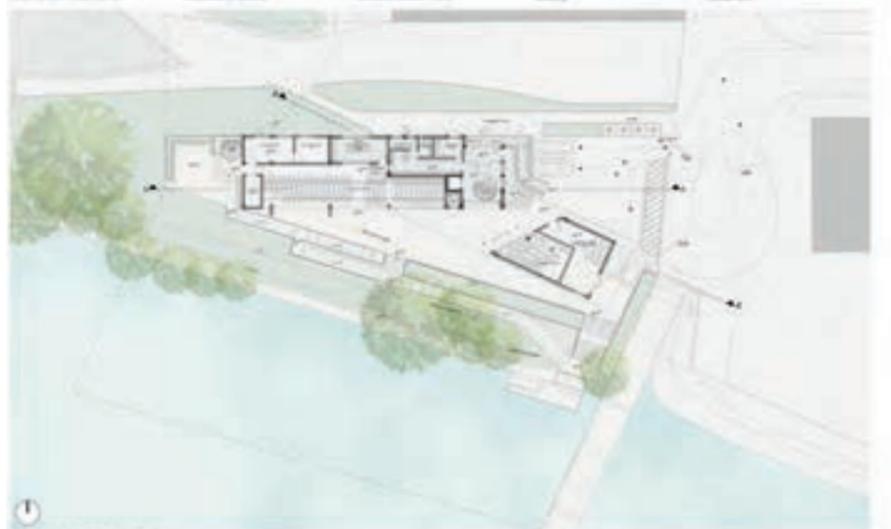
Projet n°38
AU-DESS(O)US
Architecte
LEYLA ILMAN ARCHITECTURE



Text describing the project context and goals, including site analysis and conceptual design.



Text describing the design process and architectural decisions.



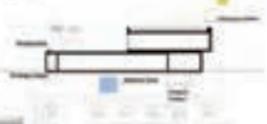
Text describing the design process and architectural decisions.



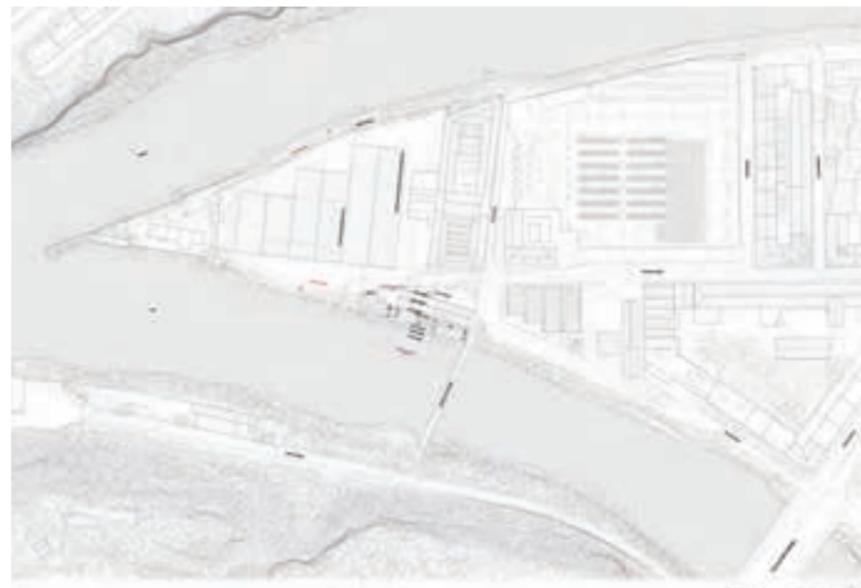
Text describing the design process and architectural decisions.



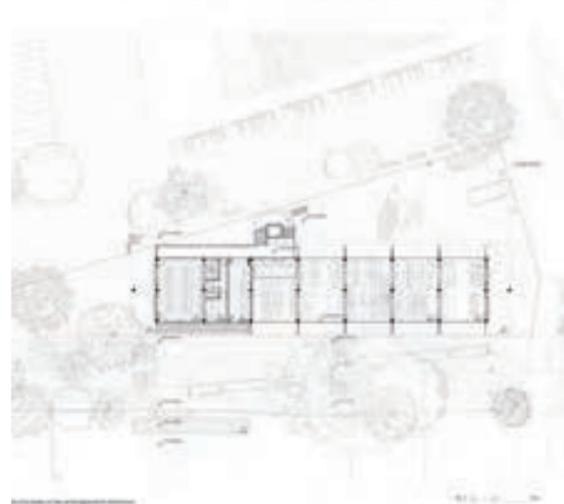
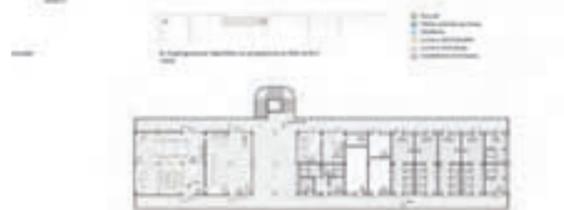
Text describing the design process and architectural decisions.

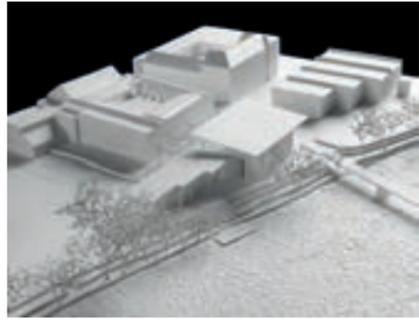


Projet n°39
Le drakkar
Architecte
**Association des bureaux d'architectes :
acte architectes + a-platz**



Text describing the project context and goals, including site analysis and conceptual design.



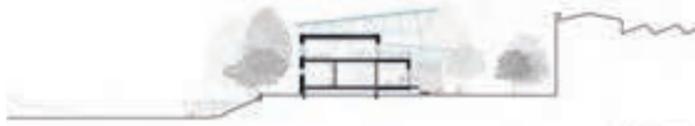


Projet n°40
JANUS
Architecte
PONT 12 architectes sa



Le programme de l'école est composé de trois parties : une salle d'attente, une salle de lecture et une salle de travail. Les locaux sont conçus pour accueillir un grand nombre de personnes et sont conçus pour être flexibles et adaptables.

CONCEPT
L'objectif principal de ce projet est de créer un espace de travail et de lecture qui soit à la fois fonctionnel et agréable. Les locaux sont conçus pour être flexibles et adaptables, afin de répondre aux besoins changeants de l'école.



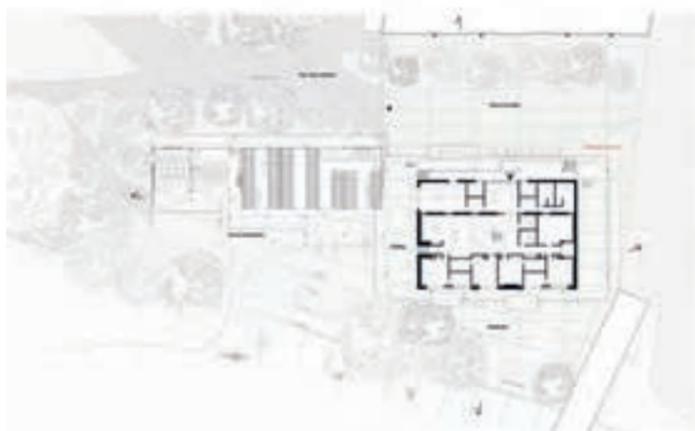
Section 1-1



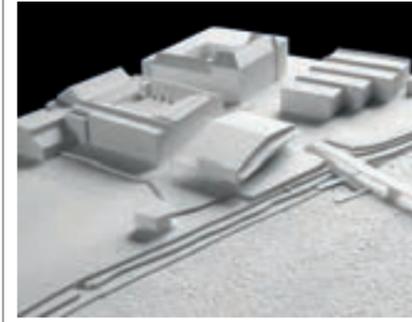
Section 2-2



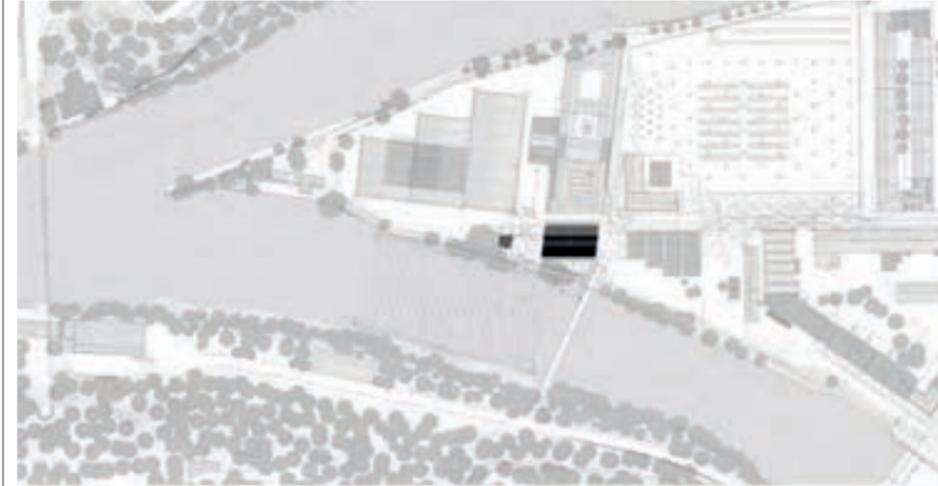
Plan 00



CONCEPT
L'objectif principal de ce projet est de créer un espace de travail et de lecture qui soit à la fois fonctionnel et agréable. Les locaux sont conçus pour être flexibles et adaptables, afin de répondre aux besoins changeants de l'école.



Projet n°41
PAGURE
Architecte
LLJ sarl Architectes eaug fas sia

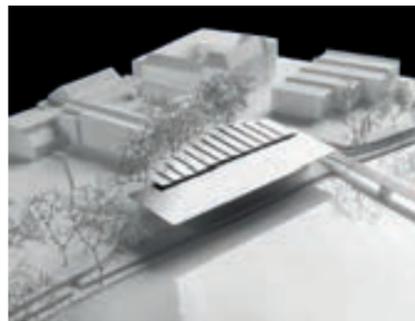
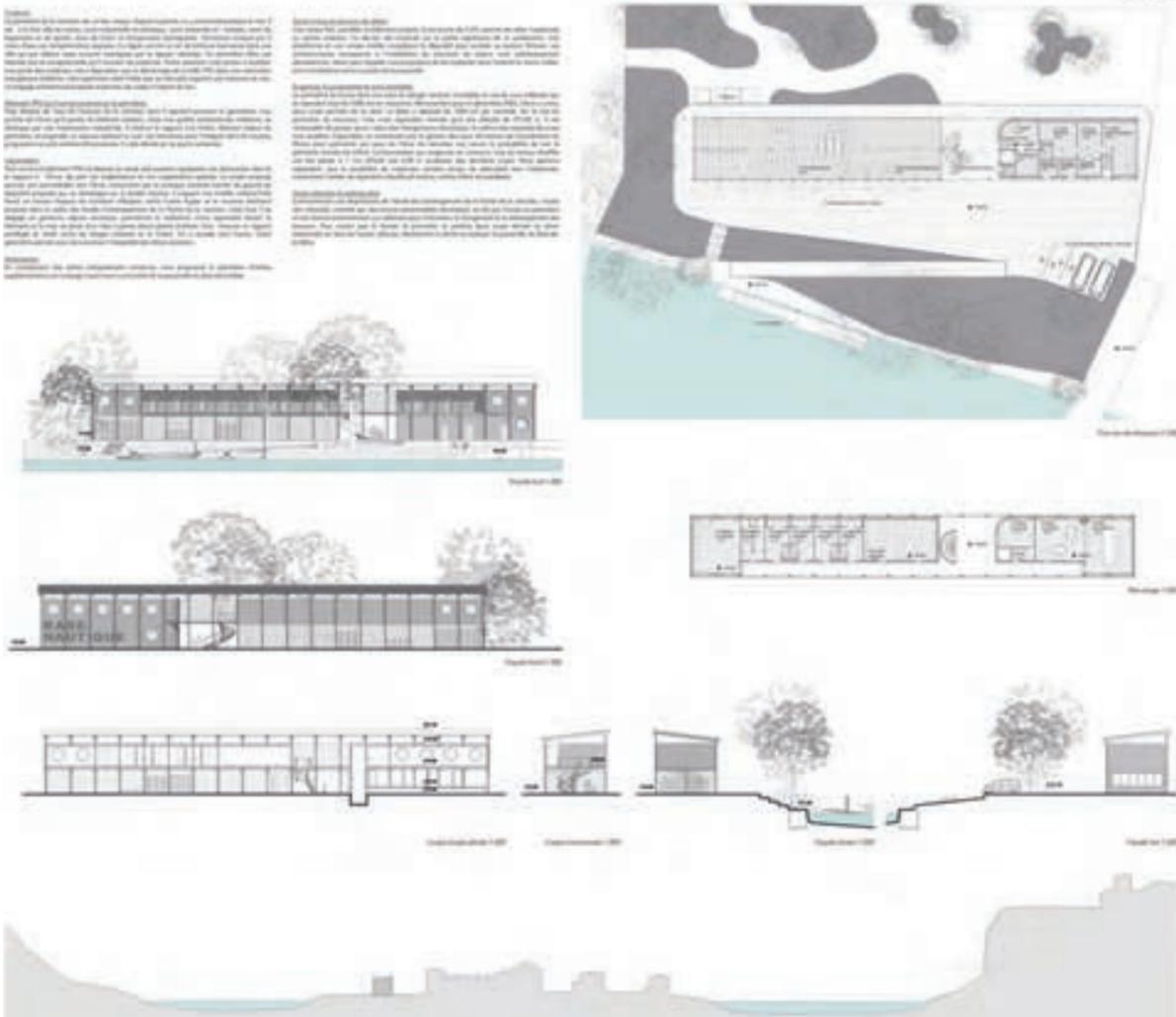
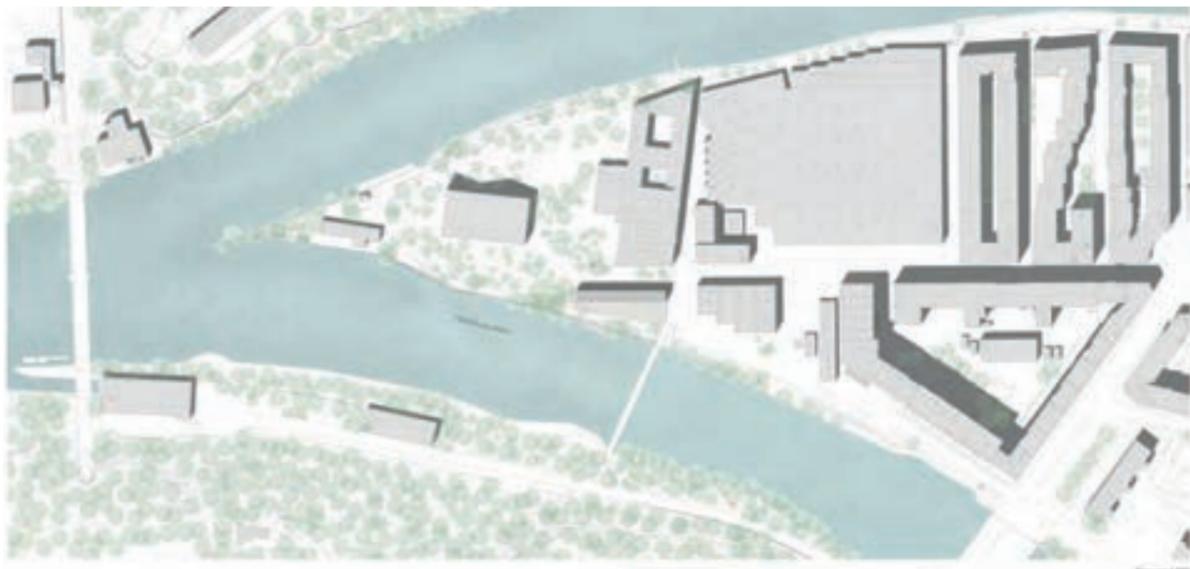


Le programme de l'école est composé de trois parties : une salle d'attente, une salle de lecture et une salle de travail. Les locaux sont conçus pour accueillir un grand nombre de personnes et sont conçus pour être flexibles et adaptables.

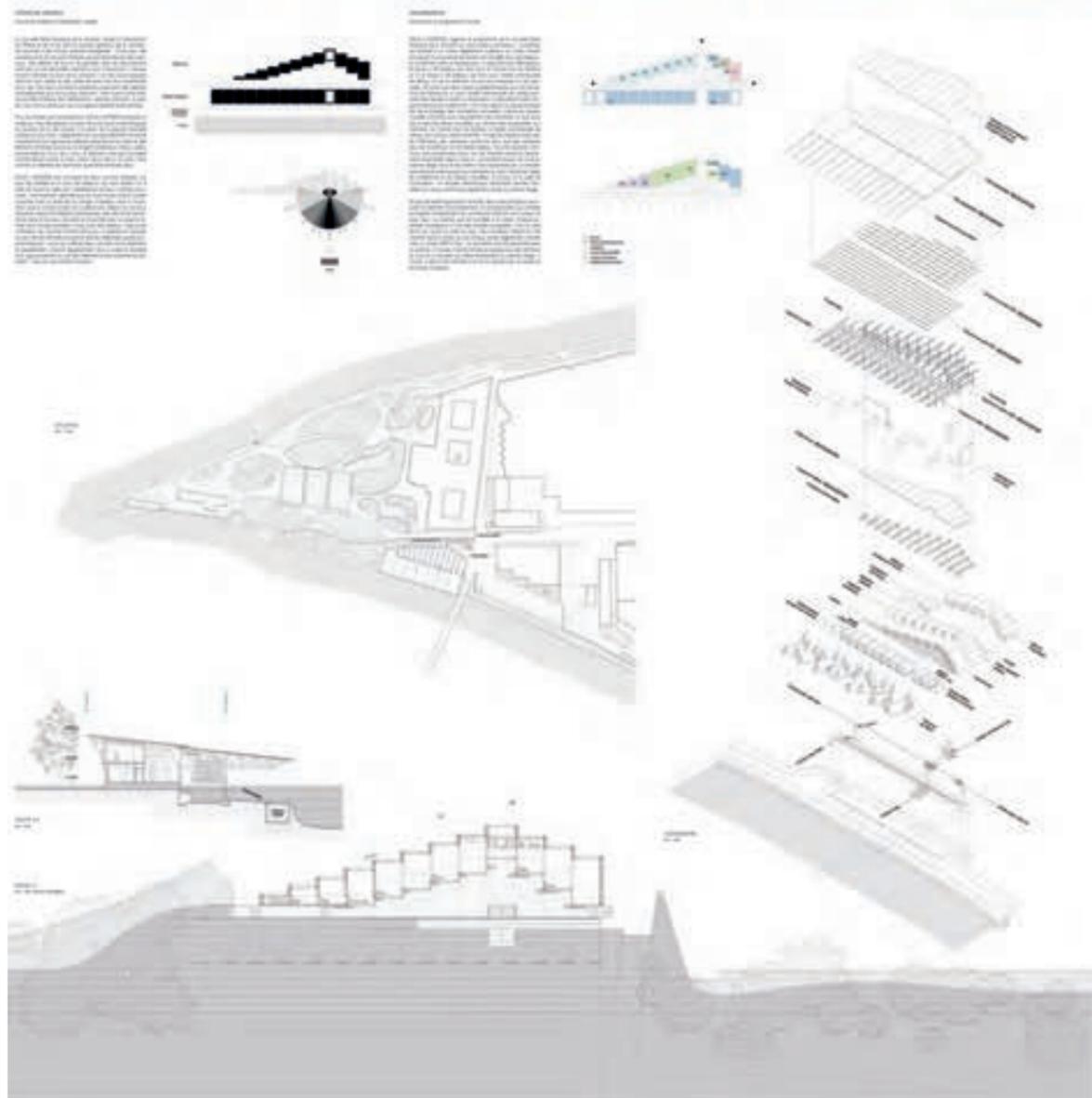




Projet n°42
CENT MILLE
 Architecte
J&M Steinfels Architectes

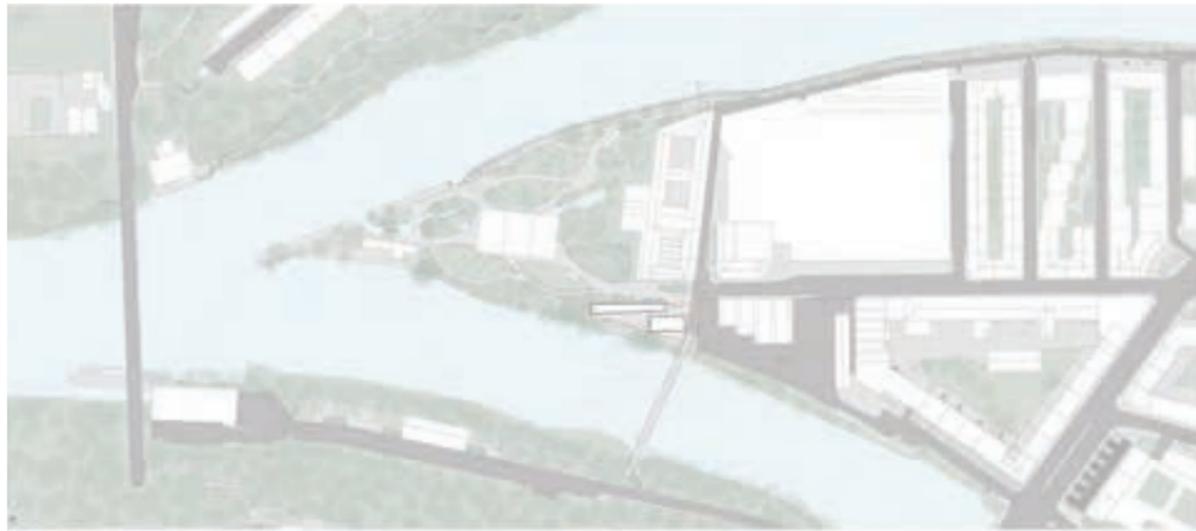


Projet n°43
SOUS L'HORIZON
 Architecte
Jonas Rauber MSc Arch ETH





Projet n°47
DÉCONSTRUCTION
Architecte
PAR architecture Sàrl



Texte descriptif et légende technique accompagnant le plan de site.



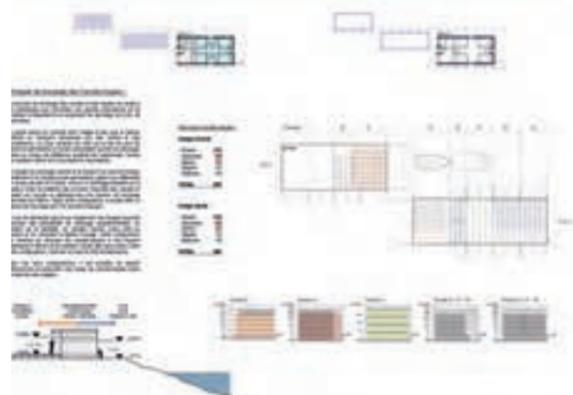
Texte descriptif et légende technique accompagnant le plan de site.

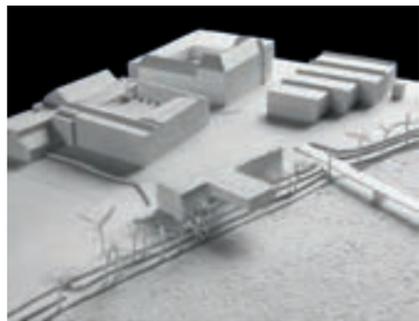


Projet n°48
Ricochet
Architecte
MDT ARCHITECTES SARL



Texte descriptif et légende technique accompagnant le plan de site.





Projet n°49
KILGORE
Architecte
FAWAZ JULIEN



PLAN DE SITUATION 1/1000

1. Contexte et enjeux
Le projet architectural de la rive de la Rivière de l'Arve à Genève, en région bâloise, s'inscrit dans un cadre de renouvellement urbain. Ce lieu de développement durable est caractérisé par une situation géographique privilégiée, une infrastructure existante et une proximité avec les transports publics. Le site de l'Arve est un lieu de rencontre entre la ville de Genève et la région bâloise, offrant une opportunité de créer un nouveau centre urbain durable et innovant.

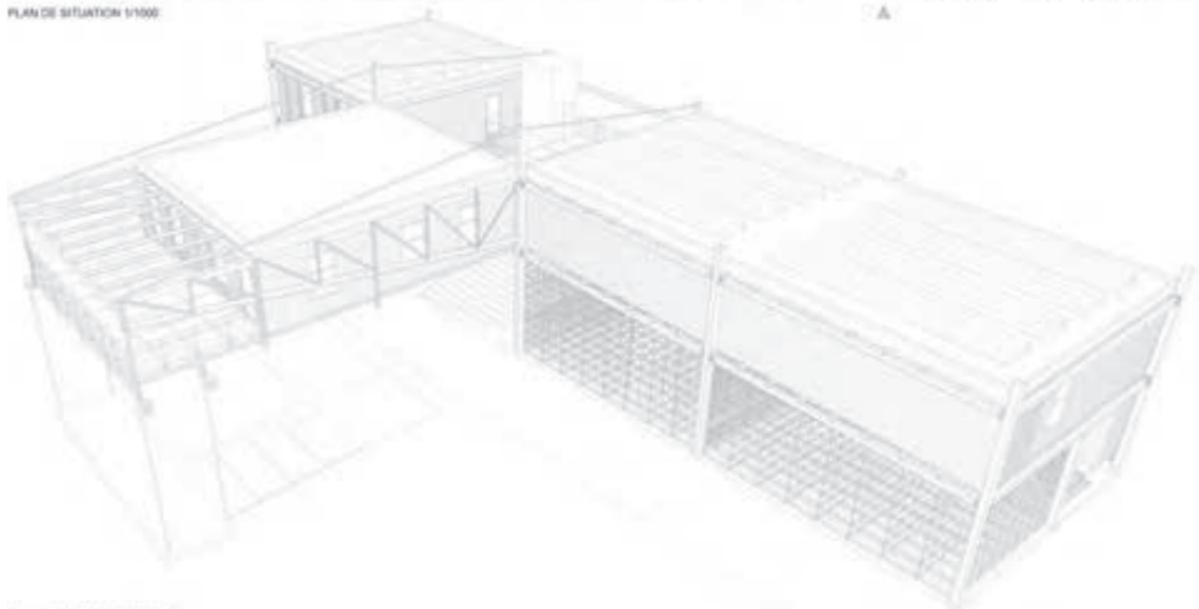
2. Conception de KILGORE
Le projet KILGORE se décline en plusieurs phases, comprenant l'extension de l'existant, la construction de nouveaux bâtiments et la réhabilitation de l'infrastructure existante. Le projet est conçu pour être durable et innovant, avec une attention particulière sur la qualité de l'habitat et la proximité avec les transports publics.

3. Durabilité et Innovation
Dans un esprit de durabilité, KILGORE ambitionne de maximiser le potentiel des matériaux locaux de l'Arve, ainsi que de la structure. La structure principale est conçue pour être durable et innovante, avec une attention particulière sur la qualité de l'habitat et la proximité avec les transports publics.

4. Aménagement des Bords et Intérieurs
L'aménagement des bords de l'Arve est conçu pour être durable et innovant, avec une attention particulière sur la qualité de l'habitat et la proximité avec les transports publics.

5. Stratégie Énergétique Innovante
Le projet KILGORE met l'accent sur une solution efficace avec des matériaux locaux de l'Arve, ainsi que de la structure. La structure principale est conçue pour être durable et innovante, avec une attention particulière sur la qualité de l'habitat et la proximité avec les transports publics.

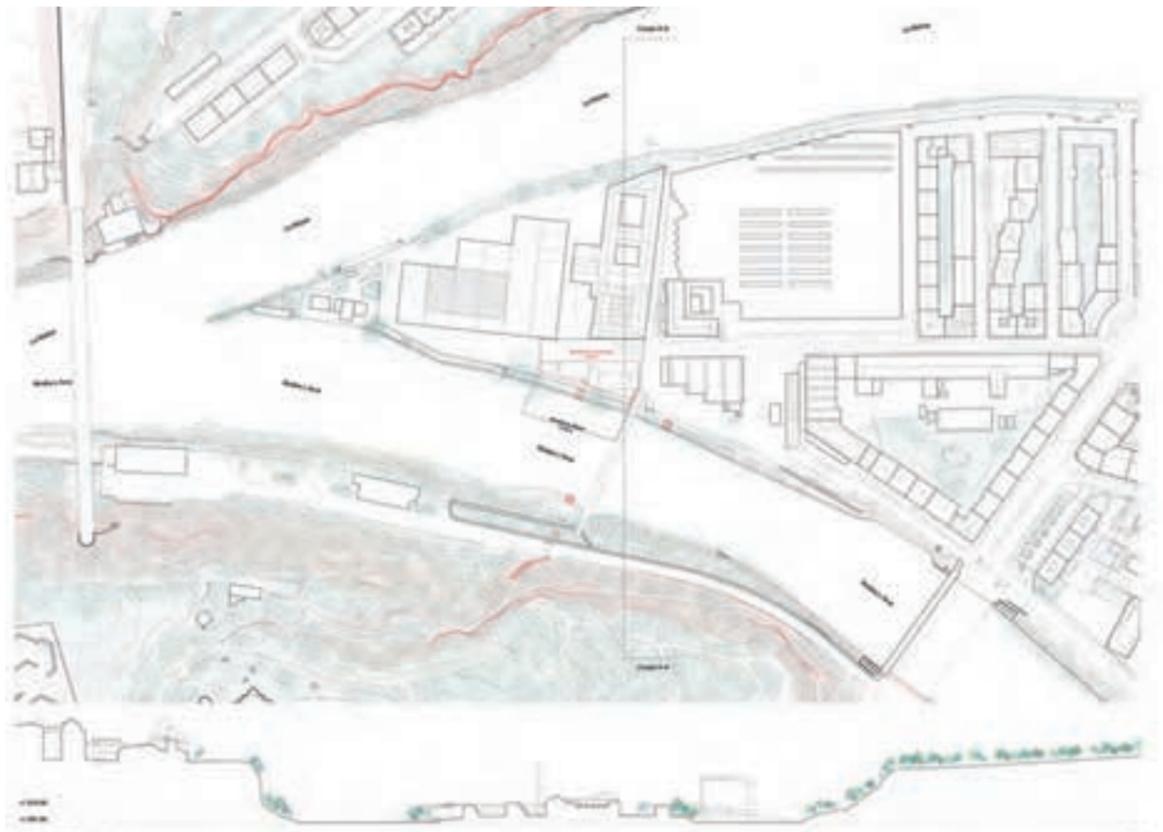
6. Sécurité Structurelle - Concept de Sécurité
Le bâtiment est un bâtiment innovant, avec un plan de base innovant et une structure principale conçue pour être durable et innovante, avec une attention particulière sur la qualité de l'habitat et la proximité avec les transports publics.



PERSPECTIVE à Vue aérienne



Projet n°50
185131520190000
Architecte
Riham El Moazen



JONCTION NEUE

Par la création d'un nouveau centre nautique situé sur la rive de la rivière de l'Arve, la JONCTION NEUE offre l'opportunité d'établir une approche architecturale durable.

UNE NOUVELLE ENTRÉE AU PARC
Le projet vise à créer une nouvelle entrée au parc, offrant une approche architecturale durable et innovante.

RElier LE PARC ET LA RIVIERE
Le projet vise à relier le parc et la rivière, offrant une approche architecturale durable et innovante.

CIRCULATOR SANS LA ZONE TAMPON THERMIQUE
Le projet vise à créer un circulator sans la zone tampon thermique, offrant une approche architecturale durable et innovante.

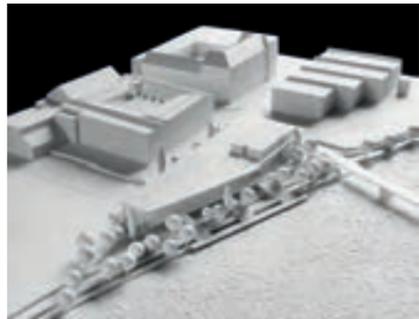
ESPACE D'ENTRÉE
Le projet vise à créer un espace d'entrée, offrant une approche architecturale durable et innovante.

EXEMPLAIRE ENVIRONNEMENTALE
Le projet vise à créer un exemplaire environnementale, offrant une approche architecturale durable et innovante.

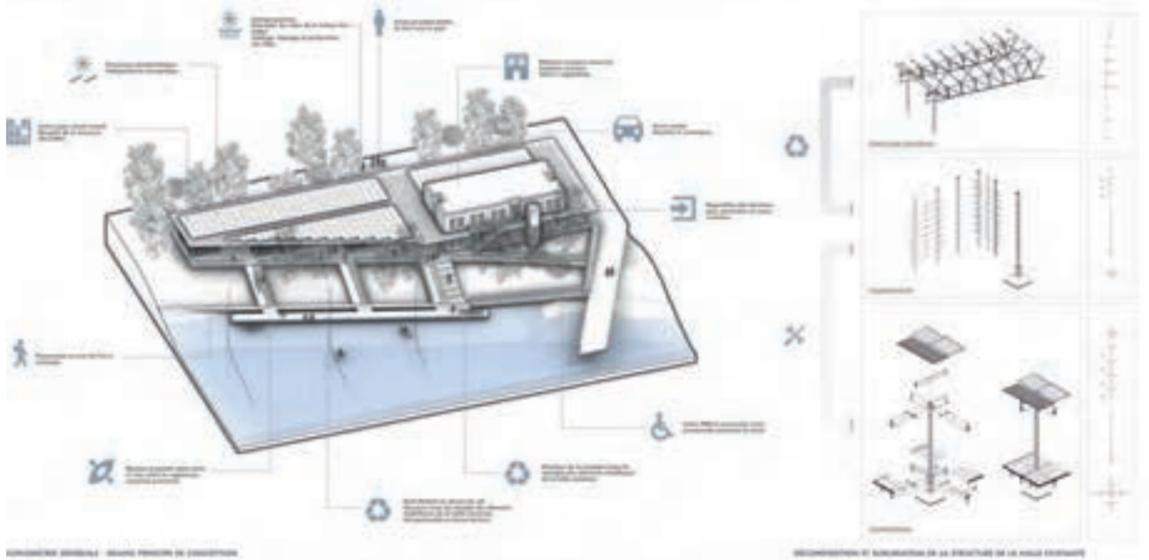
STRATÉGIE DE RÉNOUVELLEMENT
Le projet vise à créer une stratégie de renouvellement, offrant une approche architecturale durable et innovante.

VUE ARCHITECTURALE ET MATÉRIALISATION
Le projet vise à créer une vue architecturale et matérielle, offrant une approche architecturale durable et innovante.

RECONSTRUCTION ANTICIPÉE
Le projet vise à créer une reconstruction anticipée, offrant une approche architecturale durable et innovante.



Projet n°51
CANO(P)É KAYAK
 Architecte
**Atelier Simplon architectes Sàrl +
 Nicolas Grawitz Architecture**



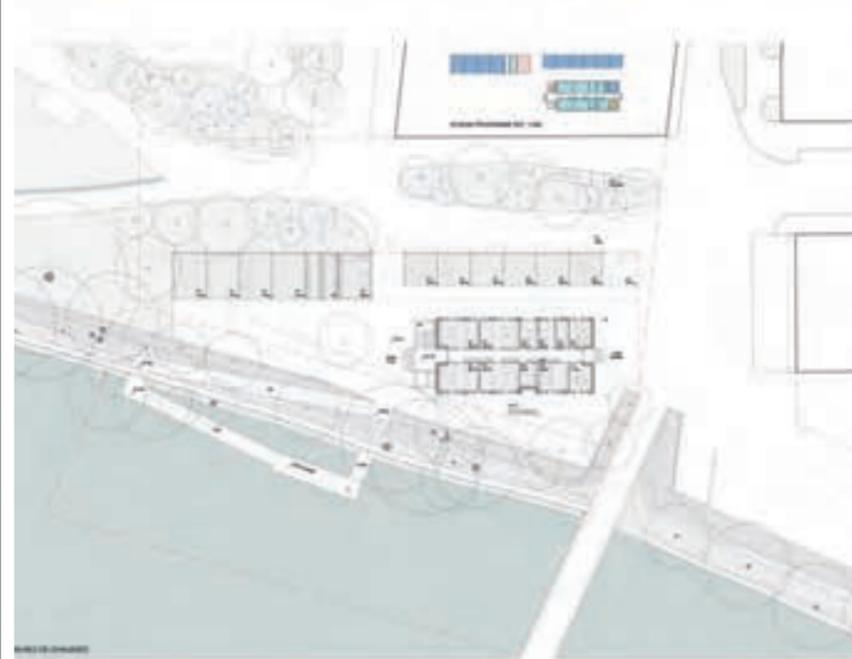
Projet n°52
Roseau
 Architecte
Klip Architectes



Plan de situation

Plan de masse

Plan de situation



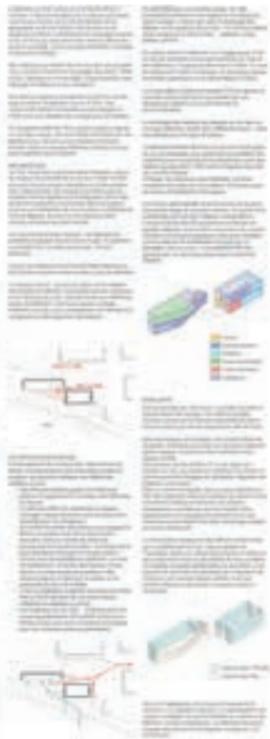
Section

Plan de la structure





Projet n°53
Héraclite
Architecte
José Bru Giner Architecte



Projet n°54
-CANOPÉE-
Architecte
O.U.V.R.A.G.E.S d'Architecture SRL





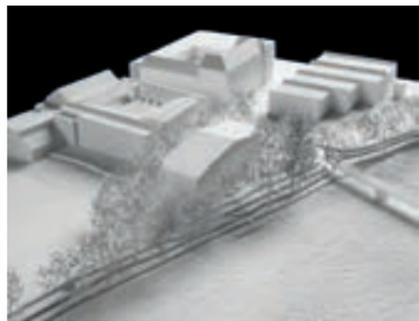
Projet n°55
OLIVE
Architecte
TBA Architectes



Projet n°56
Anagramme
Architecte
Myriam Treiber, Architecte EPFL et
Bajet Giramé S.L.P



Textual content on the right side of the page, including project descriptions and architectural notes.



Projet n°59
COCOON
Architecte
Groupe8 sarl



Le projet de réhabilitation de l'ancien site de la gare de Cocoon, situé à l'ouest de la ville de Lausanne, vise à créer un quartier d'habitat moderne et durable. L'objectif est de transformer un espace délaissé en un lieu de vie attractif, mêlant logements, commerces et espaces publics. Le programme prévoit la construction de plusieurs bâtiments de hauteur variable, intégrant des éléments de patrimoine existant. L'architecture privilégie des volumes simples et des matériaux nobles, favorisant l'intégration du projet dans le tissu urbain environnant. Des mesures de réduction des émissions de CO2 ont été prises, notamment par l'usage de matériaux biosourcés et l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.



Le projet de réhabilitation de l'ancien site de la gare de Cocoon, situé à l'ouest de la ville de Lausanne, vise à créer un quartier d'habitat moderne et durable. L'objectif est de transformer un espace délaissé en un lieu de vie attractif, mêlant logements, commerces et espaces publics. Le programme prévoit la construction de plusieurs bâtiments de hauteur variable, intégrant des éléments de patrimoine existant. L'architecture privilégie des volumes simples et des matériaux nobles, favorisant l'intégration du projet dans le tissu urbain environnant. Des mesures de réduction des émissions de CO2 ont été prises, notamment par l'usage de matériaux biosourcés et l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.



Le projet de réhabilitation de l'ancien site de la gare de Cocoon, situé à l'ouest de la ville de Lausanne, vise à créer un quartier d'habitat moderne et durable. L'objectif est de transformer un espace délaissé en un lieu de vie attractif, mêlant logements, commerces et espaces publics. Le programme prévoit la construction de plusieurs bâtiments de hauteur variable, intégrant des éléments de patrimoine existant. L'architecture privilégie des volumes simples et des matériaux nobles, favorisant l'intégration du projet dans le tissu urbain environnant. Des mesures de réduction des émissions de CO2 ont été prises, notamment par l'usage de matériaux biosourcés et l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.

Le projet de réhabilitation de l'ancien site de la gare de Cocoon, situé à l'ouest de la ville de Lausanne, vise à créer un quartier d'habitat moderne et durable. L'objectif est de transformer un espace délaissé en un lieu de vie attractif, mêlant logements, commerces et espaces publics. Le programme prévoit la construction de plusieurs bâtiments de hauteur variable, intégrant des éléments de patrimoine existant. L'architecture privilégie des volumes simples et des matériaux nobles, favorisant l'intégration du projet dans le tissu urbain environnant. Des mesures de réduction des émissions de CO2 ont été prises, notamment par l'usage de matériaux biosourcés et l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.



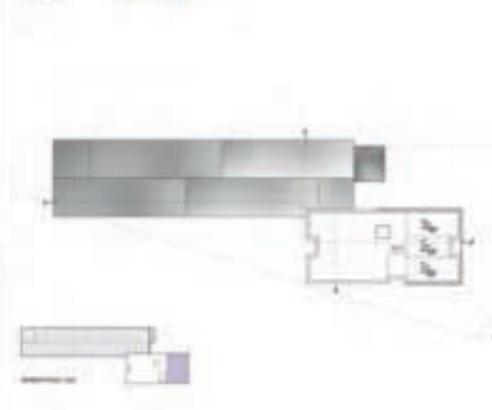
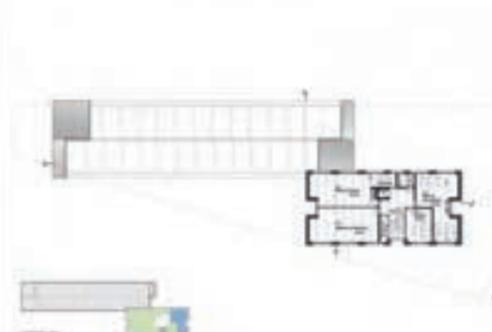
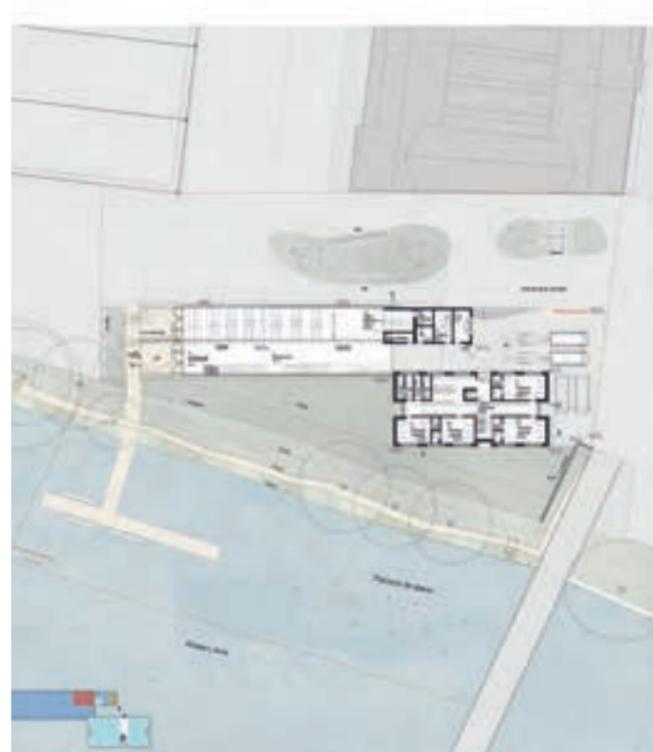
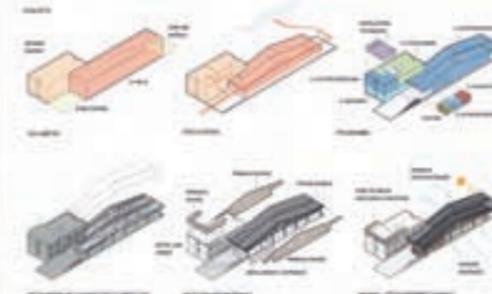
Le projet de réhabilitation de l'ancien site de la gare de Cocoon, situé à l'ouest de la ville de Lausanne, vise à créer un quartier d'habitat moderne et durable. L'objectif est de transformer un espace délaissé en un lieu de vie attractif, mêlant logements, commerces et espaces publics. Le programme prévoit la construction de plusieurs bâtiments de hauteur variable, intégrant des éléments de patrimoine existant. L'architecture privilégie des volumes simples et des matériaux nobles, favorisant l'intégration du projet dans le tissu urbain environnant. Des mesures de réduction des émissions de CO2 ont été prises, notamment par l'usage de matériaux biosourcés et l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.



Projet n°60
ENCORE LES JEUNES
Architecte
Fuchs Architekten AG ETH SIA



Le projet de réhabilitation de l'ancien site de la gare de Cocoon, situé à l'ouest de la ville de Lausanne, vise à créer un quartier d'habitat moderne et durable. L'objectif est de transformer un espace délaissé en un lieu de vie attractif, mêlant logements, commerces et espaces publics. Le programme prévoit la construction de plusieurs bâtiments de hauteur variable, intégrant des éléments de patrimoine existant. L'architecture privilégie des volumes simples et des matériaux nobles, favorisant l'intégration du projet dans le tissu urbain environnant. Des mesures de réduction des émissions de CO2 ont été prises, notamment par l'usage de matériaux biosourcés et l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.

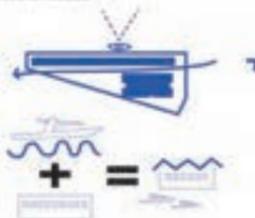




Projet n°61
SOUS LES VAGUES
Architecte
dunka atelier



Le projet est une réponse à l'impératif de la ville de créer un lieu de vie communautaire et de qualité de vie. Il s'agit d'un projet de développement durable qui vise à créer un environnement urbain de qualité, respectueux de l'environnement et de la culture locale. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.



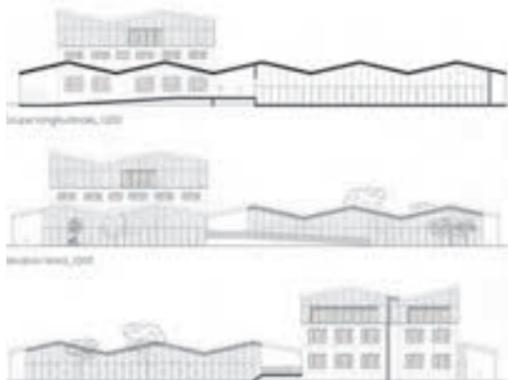
Plan d'implantation des végétaux



Plan de l'étage 0,00



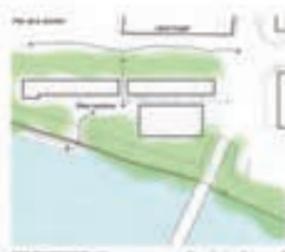
Plan de l'étage 1,00



Projet n°62
sous la ripisylve
Architecte
Dentella Architecte Sàrl



Le projet est une réponse à l'impératif de la ville de créer un lieu de vie communautaire et de qualité de vie. Il s'agit d'un projet de développement durable qui vise à créer un environnement urbain de qualité, respectueux de l'environnement et de la culture locale. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

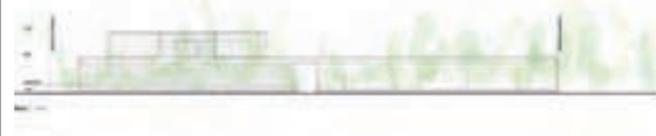
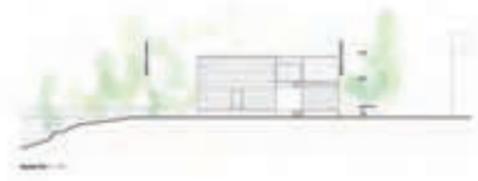
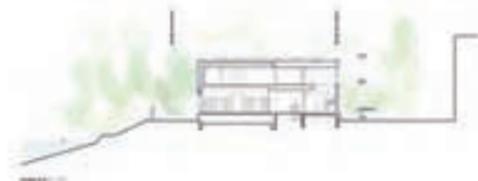


Le projet est une réponse à l'impératif de la ville de créer un lieu de vie communautaire et de qualité de vie. Il s'agit d'un projet de développement durable qui vise à créer un environnement urbain de qualité, respectueux de l'environnement et de la culture locale. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

Le projet est une réponse à l'impératif de la ville de créer un lieu de vie communautaire et de qualité de vie. Il s'agit d'un projet de développement durable qui vise à créer un environnement urbain de qualité, respectueux de l'environnement et de la culture locale. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

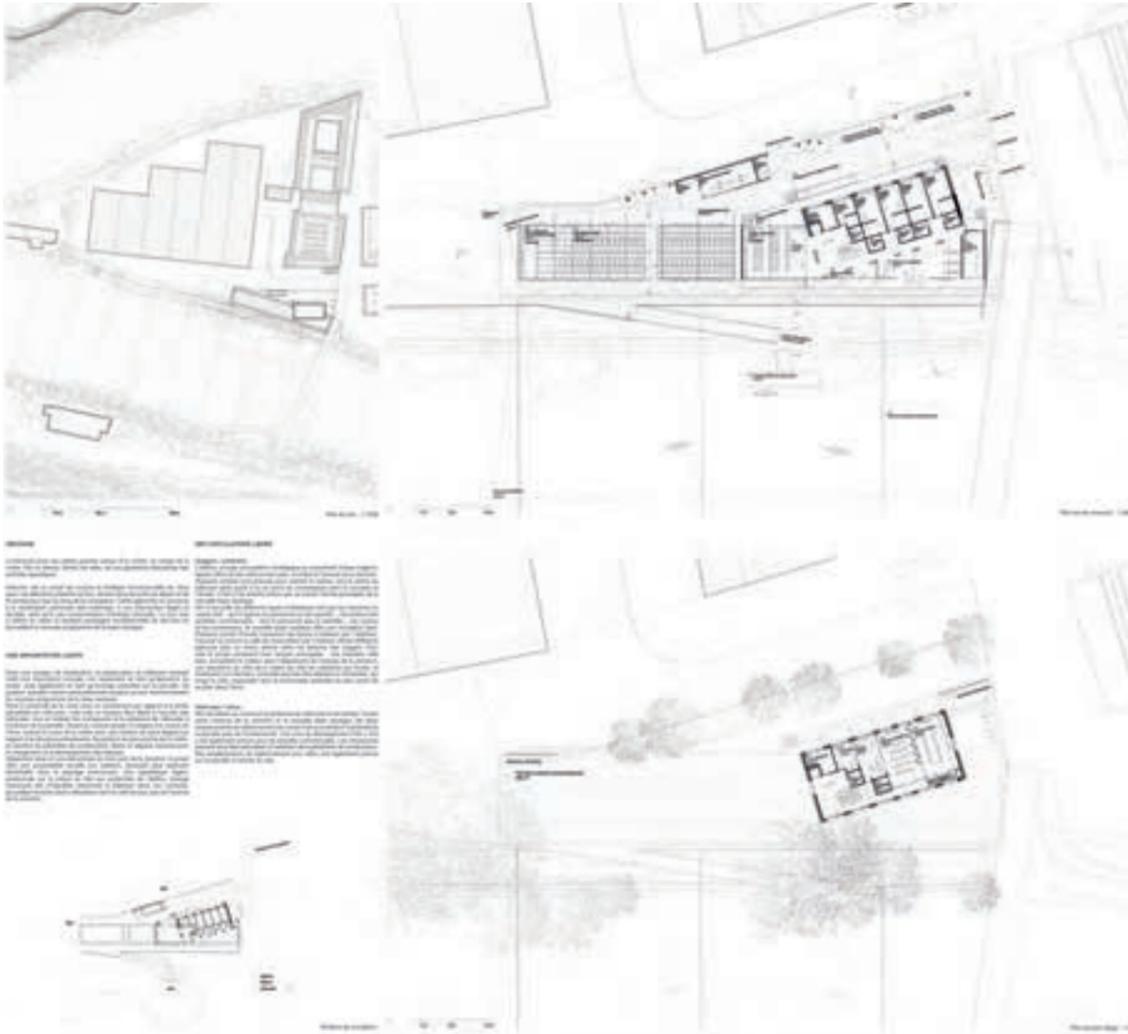
Le projet est une réponse à l'impératif de la ville de créer un lieu de vie communautaire et de qualité de vie. Il s'agit d'un projet de développement durable qui vise à créer un environnement urbain de qualité, respectueux de l'environnement et de la culture locale. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.

Le projet est une réponse à l'impératif de la ville de créer un lieu de vie communautaire et de qualité de vie. Il s'agit d'un projet de développement durable qui vise à créer un environnement urbain de qualité, respectueux de l'environnement et de la culture locale. Le projet est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la communauté.



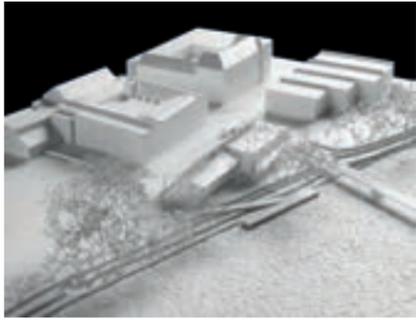


Projet n°63
HÉRONNE
Architecte
CHARLY JOLLIET ARCHITECTE SARL



Projet n°64
LAUGIER
Architecte
**Joan Massagué Sánchez et
Fractal Architecture sarl**





Projet n°65
RISING SUN
Architecte
Andrea Arriola Fiol



PROJET
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid. Le terrain est un ancien terrain industriel, ce qui offre une opportunité de réhabiliter l'espace et de créer un nouveau quartier d'affaires et résidentiel.

BASE DE TRAVAIL
Le terrain est un ancien terrain industriel, ce qui offre une opportunité de réhabiliter l'espace et de créer un nouveau quartier d'affaires et résidentiel.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



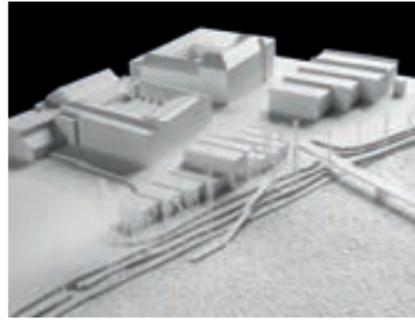
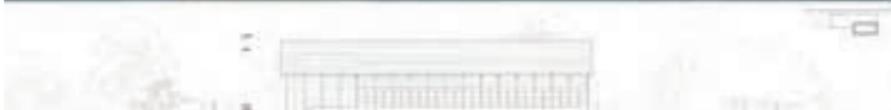
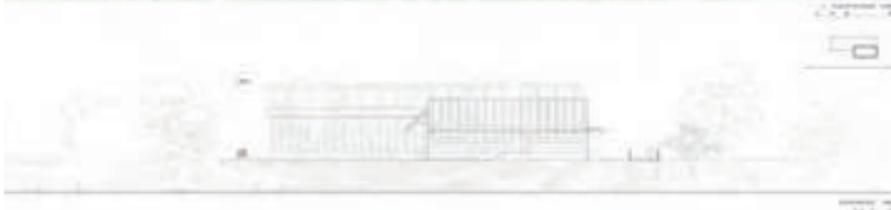
PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



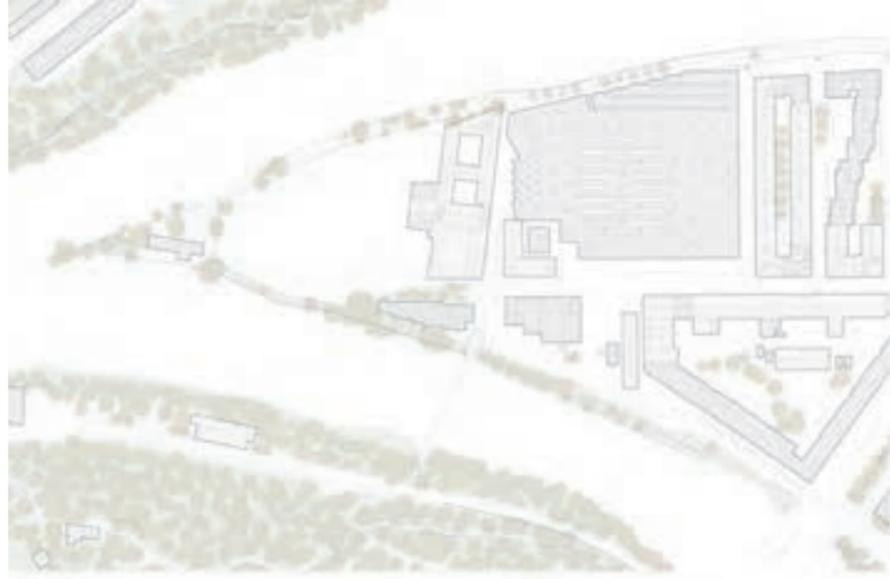
PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



Projet n°66
Cinq fois plus
Architecte
Álvaro Matias Casacuberta, architecte



PROJET
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid. Le terrain est un ancien terrain industriel, ce qui offre une opportunité de réhabiliter l'espace et de créer un nouveau quartier d'affaires et résidentiel.

BASE DE TRAVAIL
Le terrain est un ancien terrain industriel, ce qui offre une opportunité de réhabiliter l'espace et de créer un nouveau quartier d'affaires et résidentiel.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.



PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.

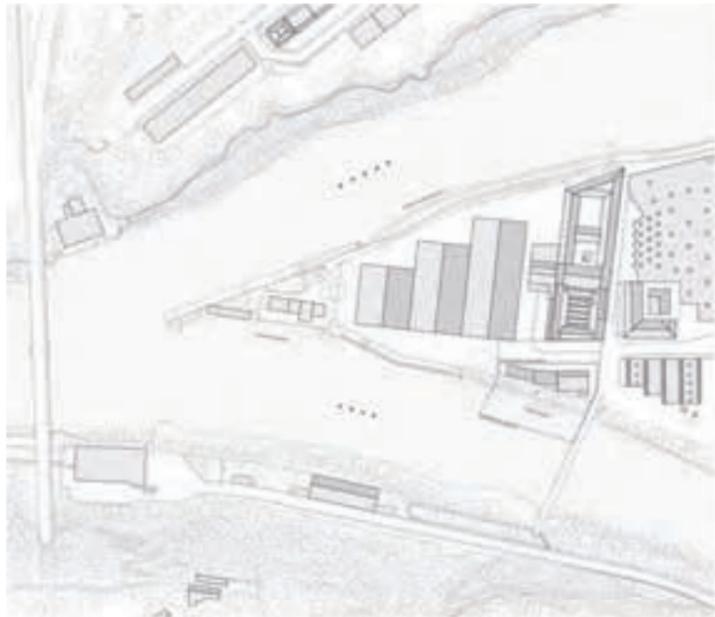


PROJET DE TRAVAIL
Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de bureaux et d'habitat mixte, situé dans un quartier en développement de la ville de Madrid.





Projet n°67
MERLE
Architecte
Valerio Santoni



Etat de l'équipement
Le terrain est actuellement occupé par des constructions existantes, dont certaines sont en état de délabrement avancé. L'objectif du projet est de réhabiliter ces bâtiments et d'y intégrer de nouvelles fonctions, tout en préservant l'identité architecturale et paysagère du site.

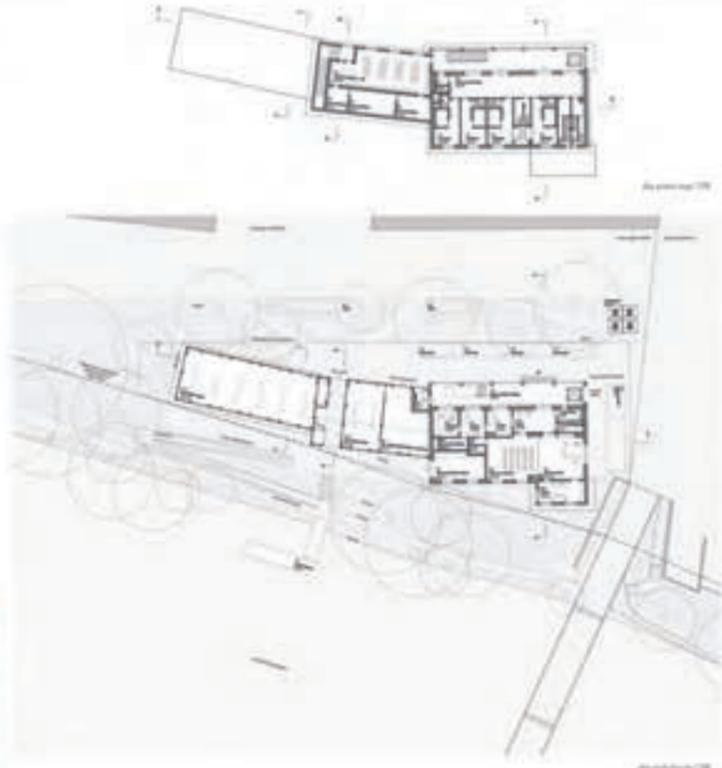
Localisation, urbanisme et cadre de vie
Le projet est situé dans un quartier résidentiel existant, caractérisé par une mixité sociale et une proximité avec les équipements publics. L'urbanisme vise à renforcer la cohésion du quartier et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Existant et organisation du programme
Le programme du projet est structuré autour de plusieurs axes fonctionnels : logements, espaces communs, bureaux et commerces. L'organisation spatiale vise à favoriser les interactions sociales et à créer des espaces de qualité.

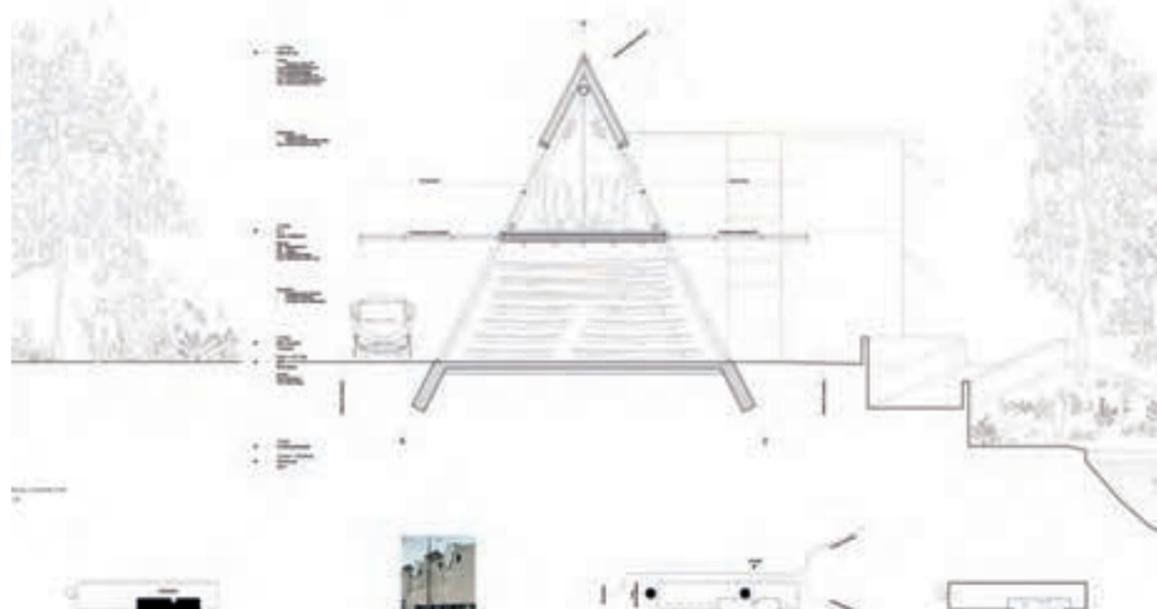
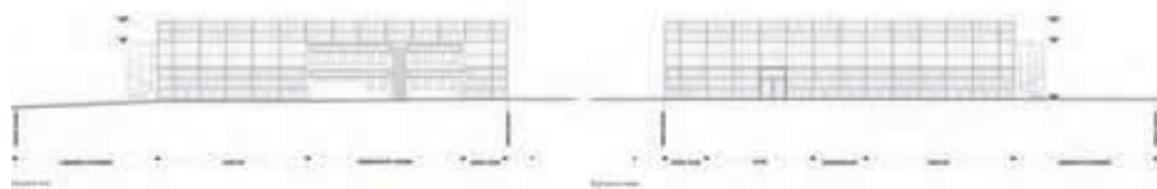
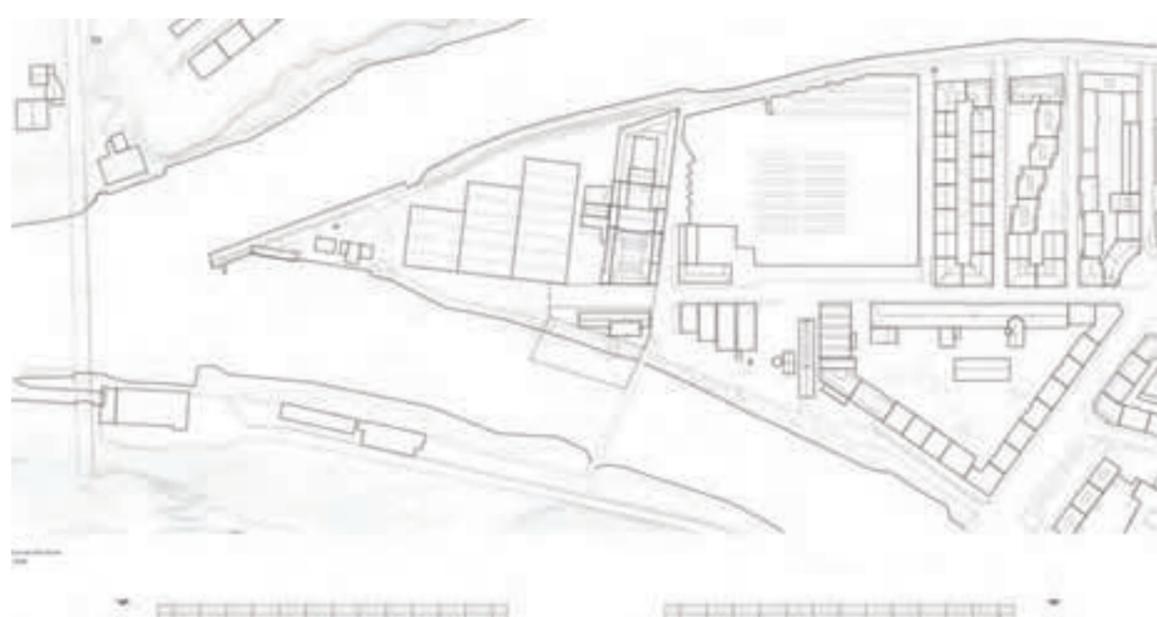


Préconception générale, contraintes et solutions
Le projet est soumis à diverses contraintes, notamment liées à la réglementation urbaine et à la préservation du patrimoine existant. Les solutions proposées consistent à réhabiliter les bâtiments existants et à intégrer de nouvelles fonctions de manière cohérente.

Technique de bâtiment et énergie
Le bâtiment est conçu pour être performant énergétiquement, grâce à l'utilisation de matériaux locaux et à l'adoption de techniques constructives traditionnelles adaptées aux conditions climatiques locales.

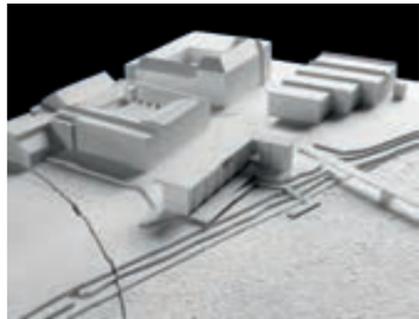


Projet n°68
DELTA
Architecte
ALIAS architects Sàrl



REMARQUE
Le projet est soumis à diverses contraintes, notamment liées à la réglementation urbaine et à la préservation du patrimoine existant. Les solutions proposées consistent à réhabiliter les bâtiments existants et à intégrer de nouvelles fonctions de manière cohérente.

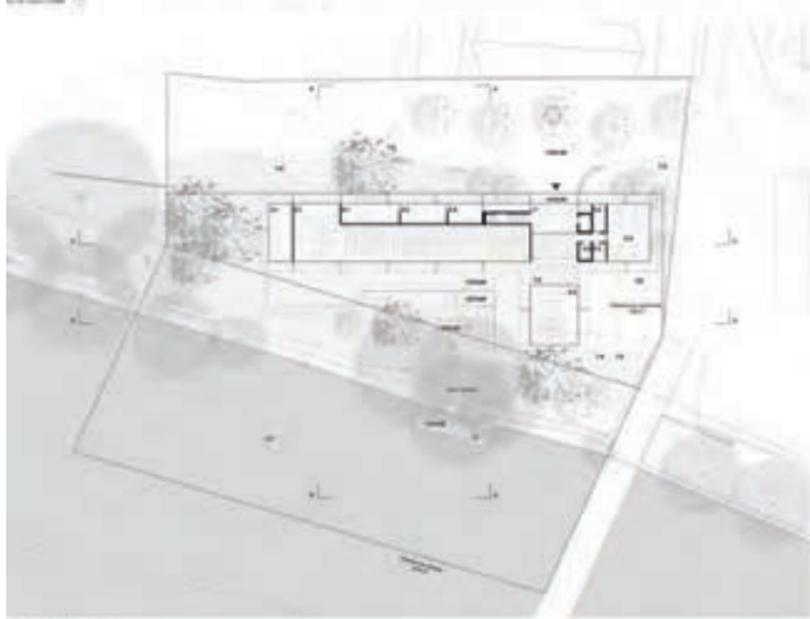
PERFORMANCES ÉNERGETIQUES
Le bâtiment est conçu pour être performant énergétiquement, grâce à l'utilisation de matériaux locaux et à l'adoption de techniques constructives traditionnelles adaptées aux conditions climatiques locales.



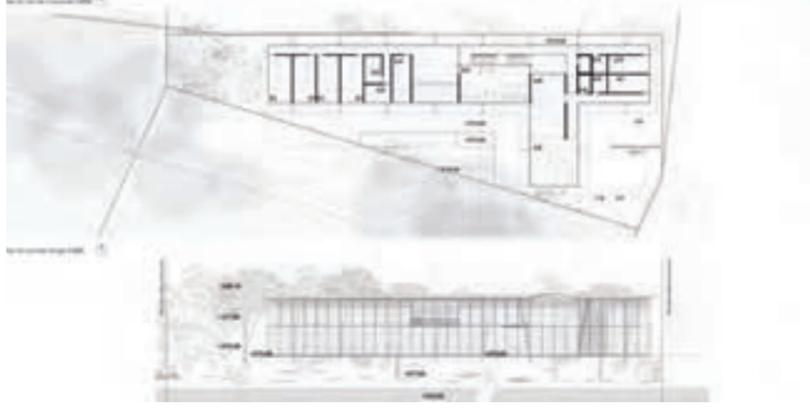
Projet n°69
PRINTEMPS
Architecte
Matteo Clerici architetto + Matteo Brogini



Textual content describing the project, including site context and architectural goals.



Textual content and diagrams related to the project, including a color-coded legend.



Textual content and diagrams related to the project, including a color-coded legend.



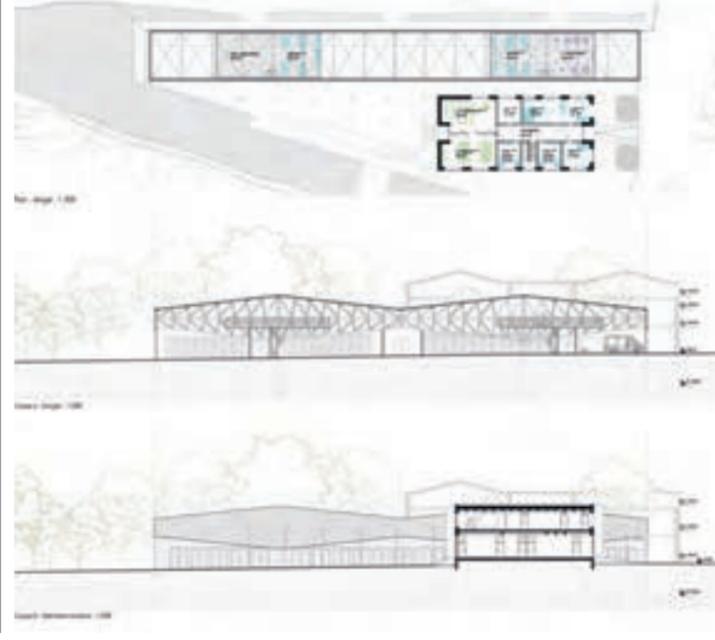
Projet n°70
L'écume
Architecte
P.-Cl. Et Eric Thévenaz Architectes SA –
Thévenaz Architectes



Textual content describing the project, including site context and architectural goals.



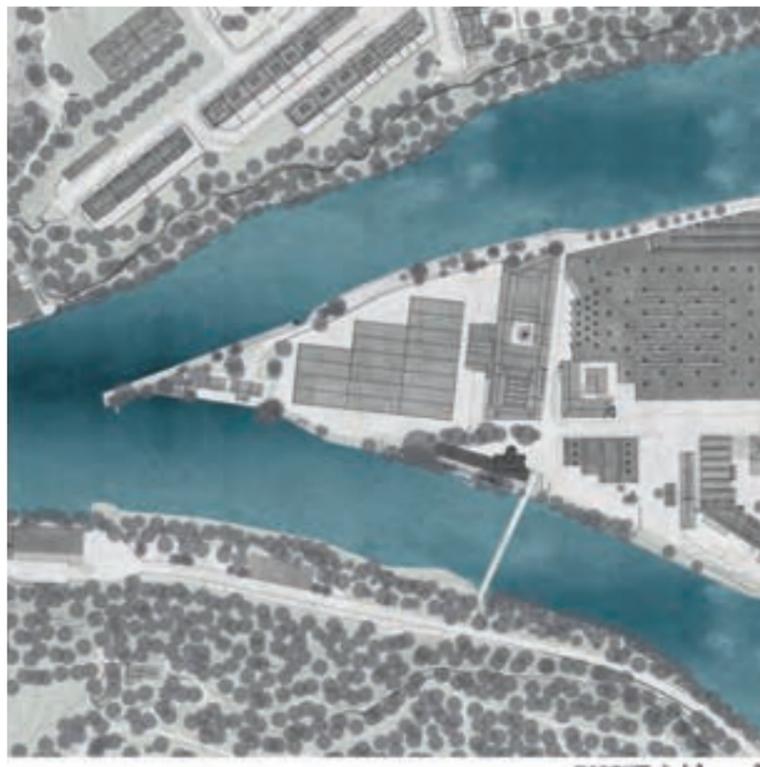
Textual content and diagrams related to the project, including a color-coded legend.



Textual content and diagrams related to the project, including a color-coded legend.



Projet n°71
ROZANOVA
Architecte
ARGE Millefeuille



Le projet architectural est une réponse à la demande de la commune de Rozanovskaya de construire un bâtiment polyvalent qui accueillera des activités culturelles, sportives et éducatives. Le bâtiment sera construit sur un terrain de 10 000 m², à proximité d'un quartier résidentiel existant. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase comprendra la construction d'un bâtiment principal de 15 000 m², qui accueillera une salle de spectacle, une salle de conférence, une bibliothèque et des bureaux. La seconde phase comprendra la construction d'un bâtiment annexe de 5 000 m², qui accueillera une salle de sport, une salle de conférence et des bureaux. Le bâtiment principal sera construit en béton armé et le bâtiment annexe en briques. Le projet est financé par la commune de Rozanovskaya et le gouvernement régional de Moscou.



Le projet architectural est une réponse à la demande de la commune de Rozanovskaya de construire un bâtiment polyvalent qui accueillera des activités culturelles, sportives et éducatives. Le bâtiment sera construit sur un terrain de 10 000 m², à proximité d'un quartier résidentiel existant. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase comprendra la construction d'un bâtiment principal de 15 000 m², qui accueillera une salle de spectacle, une salle de conférence, une bibliothèque et des bureaux. La seconde phase comprendra la construction d'un bâtiment annexe de 5 000 m², qui accueillera une salle de sport, une salle de conférence et des bureaux. Le bâtiment principal sera construit en béton armé et le bâtiment annexe en briques. Le projet est financé par la commune de Rozanovskaya et le gouvernement régional de Moscou.



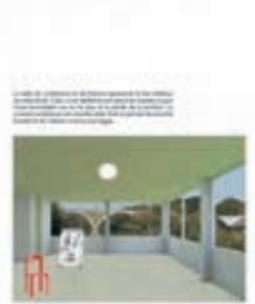
Le projet architectural est une réponse à la demande de la commune de Rozanovskaya de construire un bâtiment polyvalent qui accueillera des activités culturelles, sportives et éducatives. Le bâtiment sera construit sur un terrain de 10 000 m², à proximité d'un quartier résidentiel existant. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase comprendra la construction d'un bâtiment principal de 15 000 m², qui accueillera une salle de spectacle, une salle de conférence, une bibliothèque et des bureaux. La seconde phase comprendra la construction d'un bâtiment annexe de 5 000 m², qui accueillera une salle de sport, une salle de conférence et des bureaux. Le bâtiment principal sera construit en béton armé et le bâtiment annexe en briques. Le projet est financé par la commune de Rozanovskaya et le gouvernement régional de Moscou.



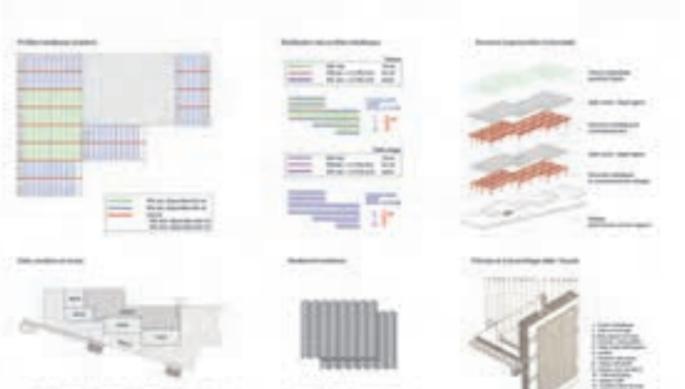
Le projet architectural est une réponse à la demande de la commune de Rozanovskaya de construire un bâtiment polyvalent qui accueillera des activités culturelles, sportives et éducatives. Le bâtiment sera construit sur un terrain de 10 000 m², à proximité d'un quartier résidentiel existant. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase comprendra la construction d'un bâtiment principal de 15 000 m², qui accueillera une salle de spectacle, une salle de conférence, une bibliothèque et des bureaux. La seconde phase comprendra la construction d'un bâtiment annexe de 5 000 m², qui accueillera une salle de sport, une salle de conférence et des bureaux. Le bâtiment principal sera construit en béton armé et le bâtiment annexe en briques. Le projet est financé par la commune de Rozanovskaya et le gouvernement régional de Moscou.

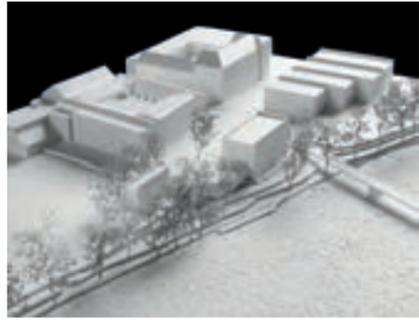


Projet n°72
AQUAPOINT
Architecte
Jonas Altorfer Architectes



Le projet architectural est une réponse à la demande de la commune de Rozanovskaya de construire un bâtiment polyvalent qui accueillera des activités culturelles, sportives et éducatives. Le bâtiment sera construit sur un terrain de 10 000 m², à proximité d'un quartier résidentiel existant. Le projet est divisé en deux phases de construction. La première phase comprendra la construction d'un bâtiment principal de 15 000 m², qui accueillera une salle de spectacle, une salle de conférence, une bibliothèque et des bureaux. La seconde phase comprendra la construction d'un bâtiment annexe de 5 000 m², qui accueillera une salle de sport, une salle de conférence et des bureaux. Le bâtiment principal sera construit en béton armé et le bâtiment annexe en briques. Le projet est financé par la commune de Rozanovskaya et le gouvernement régional de Moscou.





Projet n°73
boathouse!
 Architecte
 Architecture Land initiative



La Boite mouillée au parc de la Jonction

Boite mouillée
 Un nouvel établissement pour le Centre Club Groulx

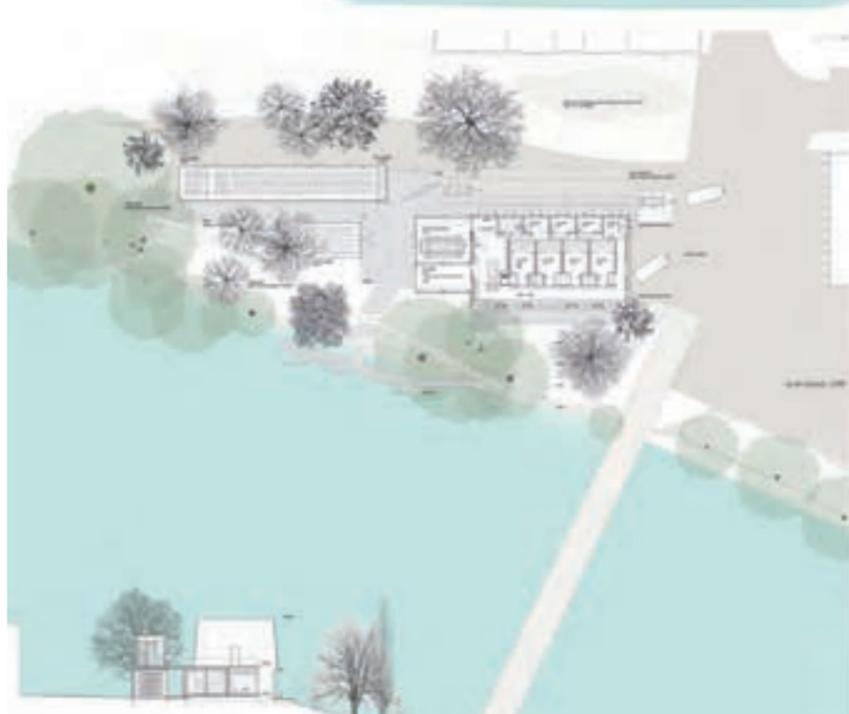
Le projet de la Boite mouillée est un établissement de soins de santé communautaire qui vise à offrir un lieu de rencontre et de soutien à la communauté. Il est situé au parc de la Jonction, un quartier en plein développement à Montréal.

Une architecture ouverte

Le projet est conçu pour être une véritable plateforme de rencontre. Les espaces sont ouverts, lumineux et accueillants, favorisant les échanges et le bien-être des usagers.

Un bâtiment au cœur du quartier

Le bâtiment est intégré à son environnement urbain, respectant le caractère du quartier tout en apportant une touche contemporaine.



Un bâtiment ouvert

Le projet est conçu pour être une véritable plateforme de rencontre. Les espaces sont ouverts, lumineux et accueillants, favorisant les échanges et le bien-être des usagers.

